

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 MAI 2023 A 9H30**

(Convocation du 17 mai 2023)

Aujourd'hui vendredi vingt-six mai deux mil vingt-trois à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX  
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00  
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ partir de 13h00  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12  
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02  
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30  
M. Jérôme PESCIANA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43  
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCIANA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

**EXCUSES :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

*LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 38*

**M. Pierre HURMIC** : Bonjour à toutes et bonjour à tous. Je suis heureux de vous accueillir pour cette séance de notre Conseil de Bordeaux métropole.

Je vais commencer par excuser le Président Alain ANZIANI, qui, comme vous le savez, est retenu ce matin par une intervention chirurgicale ambulatoire du dos. Je pense qu'au nom de toute l'assemblée, je peux me permettre de lui souhaiter un très bon rétablissement.

Je voudrais poursuivre en accueillant deux nouveaux maires dans notre Conseil métropolitain, il s'agit de Monsieur Gilbert DODOGARAY, maire d'Ambès depuis le 7 avril dernier, on peut l'applaudir.

*Applaudissements*

Et également Monsieur Michel POIGNONEC qui n'est pas nouveau venu dans notre enceinte, mais qui est devenu Maire de Villenave-d'Ornon le 8 avril.

*Applaudissements*

### **Procès-verbal de la séance du 31mars 2023 Adoption**

Cela étant, je vous propose d'entamer notre ordre du jour et notre séance par l'adoption du procès-verbal de notre Conseil du 31 mars dernier. Je mets au vote d'abord ce procès-verbal. Monsieur BOBET également souhaite intervenir sur le procès-verbal ? Monsieur MORISSET sur le procès-verbal.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur, bonjour à tous et à toutes. Au sujet de ce procès-verbal, en fin de séance dernière, nous avons eu des échanges avec Monsieur ANZIANI justement au sujet de ma question sur la motion sur la paix. Nous avons eu un débat public, et cela n'a pas été retenu. C'est contestable ou pas, mais qu'importe, cela fait partie des débats. J'aimerais que ma question soit rapportée au PV. J'en profite pour ajouter qu'il a été dit précédemment que le PV rende compte de mes questions puisque j'avais demandé qu'elles soient jointes. Cela n'a jamais été fait, cela n'apparaît pas du tout aujourd'hui en ligne, c'est-à-dire que les personnes qui consultent ce PV administratif ne peuvent pas voir mes questions. Je demande qu'au moins dans cette instance apparaisse l'expression politique des personnes qui ne sont pas tout à fait dans le courant. Merci à vous.

**M. Pierre HURMIC** : D'accord. Monsieur BOBET a la parole.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite, au nom de notre groupe Métropole commune(s), apporter notre chaleureux soutien bien sûr au Président ANZIANI. Nous savons qu'il est en soins ce matin et nous lui souhaitons un prompt rétablissement en espérant son retour très rapide au sein de cette Métropole et de cette assemblée.

Vous êtes de fait le Président de séance de ce jour conformément au Règlement intérieur de notre assemblée. Malgré tout le respect que je vous dois, je vais être très franc et très direct avec vous. Heureusement que cette présidence, temporaire donc, n'a pas commencé en juillet 2020, car alors, que serait devenu le projet GPSO-LGV (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest - Ligne à grande vitesse) contre lequel vous avez déposé un recours ? Que seraient devenus les Girondins de Bordeaux sans aucune aide financière alors que vous seriez restés en cohérence avec votre vision du sport professionnel bien évidemment ? Que serait devenu le Grand Stade que vous aviez dévolu à la vente au plus offrant ? Que serait devenu aussi le projet TARMAQ contre lequel vous êtes toujours opposé, sans parler de l'aéroport dont vous ne risquez pas d'être l'avocat de la défense ?

Monsieur le Président de séance, je pense que c'est nécessaire et honnête de vous dire en début de séance très clairement notre état d'esprit par un propos qui ne veut pas être polémique du tout, qui est totalement factuel et surtout guidé par notre réelle préoccupation de la vie dans notre Métropole. Voilà notre état d'esprit en ce début de séance. Merci de m'avoir écouté.

**M. Pierre HURMIC** : Je vous ai effectivement écouté Monsieur BOBET, je pense qu'à l'occasion de l'ordre du jour de notre Conseil de Bordeaux métropole, vous serez amené à faire des observations auxquelles naturellement nous vous répondrons. Cependant, je n'entends pas naturellement, vous pouvez l'imaginer, dès le début de cette séance, engager un débat général avec vous. Il se trouve que je remplace le Président Alain ANZIANI qui est empêché ce matin en ma qualité de premier Vice-président de Bordeaux Métropole. J'entends mener les débats de cette assemblée dans la sérénité habituelle. Nous aborderons l'ensemble des délibérations et des réponses seront apportées à vos questions. Je vous remercie, Monsieur BOBET.  
Oui, Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, juste une question de forme à titre d'information. Bienvenue bien sûr à Monsieur DODOGARAY et Monsieur POIGNONEC, mais je vois que Monsieur DODOGARAY est assis juste devant, à l'emplacement des conseillers métropolitains délégués. Est-ce qu'une délégation lui aurait été acquise ? À titre d'information des conseillers métropolitains, nous n'avons absolument pas été informés de ce fait. Il s'agit d'un arrêté du Président certes, mais une information du Conseil m'aurait semblée au minimum intéressant dans la conférence des présidents pour pouvoir informer de cet événement.

**M. Pierre HURMIC** : Je crois, Monsieur DUPRAT, que c'est simplement une erreur de place des assemblées, je vous rassure, il n'y a aucune décision. Vous parliez de problème de forme, effectivement vous avez raison, c'est un problème de forme, de place et de siège, mais cela ne va pas plus loin, je vous rassure.  
Madame NOËL a demandé la parole.

**Mme Marie-Claude NOËL** : Je ne vais absolument pas entamer un débat à cet instant, mais je voulais simplement dire à **Monsieur BOBET** que j'ai trouvé son intervention particulièrement inappropriée.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, **Madame NOËL**. Si vous voulez bien, je ne vois pas de nouvelles demandes de prises de parole, je vous propose de mettre au vote le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le procès-verbal de la séance est adopté. Je vous remercie.

### **Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint**

**M. Pierre HURMIC** : Je vous propose de désigner nos secrétaires de séance en les personnes de **Monsieur Nordine GUENDEZ** et son adjointe **Madame Josiane ZAMBON**. Je vais tout de suite leur donner la parole en ce qui concerne les délibérations regroupées.

**M. Nordine GUENDEZ** : Chers collègues, bonjour à toutes à tous, je dois d'abord vous annoncer que la délibération n°2 portant sur la désignation dans les organismes a été déposée sur table. Puis, je vais énumérer les 39 affaires regroupées, mais avant, je dois vous lire la préconisation suivante :

« Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles ».

- ✓ Délégation du Président Monsieur ANZIANI, sont regroupées les affaires 1 à 3.
- ✓ Dans la délégation de Madame BOST, les affaires 4 et 6 à 9.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, les affaires 18, 19.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT, les affaires 21 à 23 et 27 et 29.
- ✓ Dans la délégation de Madame FERREIRA, les affaires 30 à 34 et 36 à 39.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur GARNIER, les affaires 40 à 42.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur EGRON, l'affaire 43.
- ✓ Dans la délégation de Madame BICHET, les affaires 45 et 46.
- ✓ Dans la délégation de Madame BLOCH, les affaires 48 à 50.
- ✓ Dans la délégation de Madame DE FRANÇOIS, les affaires 52 à 54.
- ✓ Dans la délégation de Madame KISS, les affaires 58 à 60.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur PAPADATO, les affaires 61 à 63.
- ✓ Dans la délégation de Madame JAMET, les affaires 64 et 65 et enfin,
- ✓ Dans la délégation de Monsieur RUBIO, l'affaire 66.

**Pierre HURMIC** : Qui demande à prendre la parole ? **Monsieur Stéphane MARI**.

**M. Stéphane MARI** : Dans les affaires groupées, je souhaite vous informer que pour les n°2, 3 et 16, notre groupe Nouveau Bordeaux Métropole s'abstiendra et concernant la 53, Metpark, je confirme mon départ.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur. Monsieur FEUGAS Jean-Claude.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, nos votes sans intervention habituelle concernant les VEFA, à savoir 31, 32, 34, 36 et 37.

**M. Pierre HURMIC** : C'est noté. Madame CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, sur la 21, quatre abstentions, celle de Monsieur Didier CUGY, de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, de Monsieur Bastien RIVIERES et la mienne.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Madame CURVALE. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Bonjour tout le monde, pour faire vite, je ne vais pas lister parce qu'il y a pas mal de contre. Je vois qu'il y a 13 contre, 23 abstentions. Je transmets comme d'habitude, si cela ne vous dérange pas, la liste des délibérations sur lesquelles on ne vote pas. Cela sera plus court et moins pénible pour vous.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : On passe à la délégation de Monsieur GUENDEZ, affaire n°67 : feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole.

**M. Pierre HURMIC** : Pardon, je vous ai donné la parole prématurément. D'abord, ce que je note, c'est que notre Conseil porte sur 67 affaires et donc nous avons 49 affaires regroupées puisque 3 ont été dégroupées ce matin, 18 affaires dégroupées pour l'ensemble des groupes.

Je sou mets au vote les affaires regroupées. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Les délibérations sont adoptées sous réserve bien entendu des modifications qui ont été exprimées par les responsables précédemment.

**M. ANZIANI**  
(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. ANZIANI**  
(n°2) Désignations dans les organismes - Désignation - Représentation

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. ANZIANI**

**(n°3) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election -  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°4) Cession par la Ville de Bordeaux à la Métropole d'un détachement d'environ  
5687 m<sup>2</sup> pour la création d'un parc-relais du bus express à prélever sur la parcelle  
cadastrée AR 142, situé avenue Pasteur au Haillan- Décision- Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme BOST**

**(n°6) Ambarès et Lagrave. Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 25, rue  
Edmond Faulat - lot 1 - Local commercial dans un ensemble immobilier en  
copropriété - Parcelle cadastrée BI313 - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°7) Floirac ZAC DES QUAIS - Cession de l'îlot M3a à Domofrance - Décision -  
Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur  
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

**Mme BOST**

**(n°8) Le Taillan-Médoc - Cession d'emprises de terrain bâties à la commune du  
Taillan-Médoc - Parcelles AT 279p 282p et 285p - 7 avenue de la Boétie - Décision -  
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°9) Zone industrielle de Blanquefort - Vente d'un terrain de 4 845 m<sup>2</sup> à la société Lavoine - Convention - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous votons contre, pas de surprise, nous sommes opposés aux cessions de foncier, de parcelles, de bâtiments au privé. L'échec de la bataille pour la reconversion du site industriel « Ford » ne sert pas de leçon. C'est parce que Ford était propriétaire qu'il a été possible pour la multinationale de bloquer toute solution immédiate pour sauver les emplois, le collectif de travail et l'outil industriel. Alors, on ne voit pas pourquoi il faudrait vendre des terrains aux entreprises, sachant que ça leur donne trop de pouvoir et de droits. C'est une mauvaise idée à notre avis. Nous la dénonçons. Si l'entreprise veut s'agrandir, elle peut le faire sans acheter le terrain.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°11) Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - BAM Projects - Projet ' Prismes ' - Avenant à la subvention d'investissement en faveur de la création artistique - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme BOST**

**(n°12) Mérignac 147 Avenue de l'Yser - Cession d'un immeuble bâti métropolitain au Groupe CTI dans le cadre de son Projet de construction dénommé 'Le Tholosa'.**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous votons contre cette cession d'une parcelle bâtie à Marignac à un promoteur privé, le groupe CTI, groupe qui possède déjà la galerie commerciale de Brésil. Il veut y bâtir une résidence de 48 logements dont seulement 17 logements sociaux (1/3) et 2 commerces. Il aurait fallu exiger à minima que cette opération comporte au moins deux tiers de logements sociaux d'autant que pour ce prix (253 000 euros) pour construire 48 logements et 2 commerces, le promoteur fait une très très bonne affaire.*

*Plus fondamentalement, nous nous sommes opposés à ce que les biens immobiliers possédés par la Métropole, par les collectivités territoriales en général, sont des biens communs or en les vendant à des groupes privés, c'est une manière de privatiser les villes, nos espaces de vie. Alors qu'il nous faut reprendre ce qui accaparé par les groupes capitalistes.*

*Nous rappelons ici que les pouvoirs publics manquent cruellement de maîtrise du foncier, qu'il manque toujours beaucoup d'espaces pour reloger les plus fragiles, dans ce cas précis il suffirait de faire quelques aménagements pour qu'il puisse y avoir des hébergements.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°14) Saint Médard en Jalles - Avenue du Thil - Acquisition de la propriété ' Moulin du Thil ' cadastrée HM 2, HM 3 et HM 6 - Modification de la délibération n° 2022-616 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PFEIFFER**

**(n°16) VILLENAVE D'ORNON / BEGLES - Programme ' Habiter, s'épanouir ' - Opération d'aménagement de la ZAC de la Route de Toulouse (Ilot CA1)- Cession d'emprises appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 1 840 m<sup>2</sup> environ, à usage de stationnement temporaire, parcelles cadastrées BD 08, BD 80, BD 81, BD 82, BD 302 situées sur la Commune de Bègles - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°18) Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord - Communes de Bordeaux, Cenon et Lormont - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Ce que vous appelez « concertation » sur cet aménagement en faveur des transports en commun ressemble plus à une information ou une consultation des habitants. Leur degré de participation dans l'élaboration et le suivi du projet reste limité voire inexistant. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°19) Aménagement de l'axe Avenue Carnot - Avenue Kennedy entre les communes de Cenon et Lormont - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°21) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade - Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales entre Bordeaux Métropole et Pessac - Approbation - Décision**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Il s'agit d'une opération dite de compensation conduite sur le territoire de PESSAC dans le cadre de l'opération Bordeaux Inno Campus. Nous votons contre. Pourquoi ? Normalement les opérations de compensation environnementales (liée à une artificialisation, déboisement, destruction de zones humide) devraient être l'ultime décision dans une chaîne qui veut que avant de compenser 1- on évite de détériorer l'environnement, 2- on essaie de réduire l'impact ... et 3 - seulement on compense.*

*Or dans le projet présenté, rien n'est dit précisément sur le contenu et les objectifs d'Inno-Campus, son contenu, en-dehors de dire que c'est du renouvellement urbain.*

*Rien n'est d'ailleurs très précis non plus en matière de compensation.*

**Majorité**

**Abstention : Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame RAMI, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Monsieur MORISSET, Monsieur RIVIERES**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°22) Renouvellement du classement en catégorie I de l'office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous rappelons notre opposition à la politique touristique telle qu'elle est menée par la métropole. Comme nous l'avons déjà exprimé dans ce conseil et auparavant, le tourisme de masse à un coût social et environnemental important.*

*La métropole doit engager un changement radical dans sa politique touristique qui représente, en plus, un coût important pour les pouvoirs publics.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur**

**TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY**

**M. DELPEYRAT**

**(n°23) Opération d'intérêt national - Bordeaux Euratlantique - Actualisation des conventions de participation d'urbanisme - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°27) Projet partenarial d'aménagement (PPA) Bordeaux Inno Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet ' BIC BOX ' - Convention 2023 - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Si on comprend bien, il s'agit de financer une structure (un lieu ressource) qui valorise des projets étudiants et puis de créer un réseau ? Plusieurs projets sont listés, plus ou moins clairs ou compréhensibles. Nous retenons celui qui consiste à mettre en place un marché alimentaire (et non alimentaire), il y a aussi le sport, la communication... On imagine très bien les besoins pour améliorer les conditions de vie et d'étude des jeunes. La crise sanitaire avait révélé des situations très difficiles pour beaucoup. Difficulté de s'alimenter correctement, de se loger, souffrance psychologique, liée à un appauvrissement, à une précarisation réelle. Cela traduit à la fois l'aggravation sociale globale et plus précisément la dégradation du service public d'éducation avec le démantèlement de l'université de plus en plus sélective, au service du monde entrepreneurial, de plus en plus cher. Face à cette situation, il nous semble que les projets variés ne peuvent répondre aux besoins urgents et importants. Donc nous rappelons encore une fois en quoi cela pose le problème d'une bataille politique pour remettre les moyens nécessaires dans les universités, pour le Crous, etc... ça dépend de l'Etat et des ministères dédiés mais c'est aussi de la responsabilité des collectivités territoriales à prendre en charge directement à la fois les questions de santé (physique/psychique), de logement et d'alimentation, en apportant des moyens humains.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur THONY, Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame CURVALE**

**M. DELPEYRAT**

**(n°29) MIN de Bordeaux Brienne - Avenant n°12 à la convention du 26 mai 1992 entre Bordeaux Métropole, la Régie autonome du MIN de Bordeaux Brienne et la société POMONA - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°30) BRUGES - SA d'HLM Erilia - Acquisition foncière et construction de 51 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Le clos de la Grave", 21-23 chemin de la grave - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 5 320 981 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°31) BORDEAUX - SA d'HLM 1001 VIES HABITAT - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 19 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "L'Attique de Brienne", 101 quai de Paludate - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 412 876 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous défendons une politique publique de gestion du foncier. La VEFA est un dispositif qui en donnant la maîtrise d'ouvrage complète aux promoteurs privés a le gros inconvénient de désengager la collectivité des conditions de construction des logements, notamment les critères sociaux. En plus, les problèmes qui surgissent après la fin des travaux sont récurrents, peut-être plus avec le système VEFA, on pense particulièrement à Ginko.*

*Les années Juppé et celles d'avant ont vu la ville être privatisée quasi-totalement et les promoteurs privés se gaver d'argent public pour améliorer leurs affaires. Comme nous le faisons depuis le début, nous voterons contre cette délibération et toutes celles qui sont des constructions de logements, y compris sociaux, dans le cadre de ce dispositif de VEFA.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°32) GRADIGNAN - SA d'HLM 1001 VIES HABITAT - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 25 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Résidence Domaine Haut Vigneau", 183 route de Canéjan - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 4 313 699 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°33) BORDEAUX - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération OP781-N01, 350 avenue Thiers - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 4 311 389 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur  
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU,  
Monsieur GUENDEZ, Madame  
GAUSSENS, Madame LECERF  
MEUNIER, Monsieur N'JIKAM  
MOULIOM**

**Mme FERREIRA**

**(n°34) PESSAC - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 24 logements collectifs locatifs sociaux, sis, rue Chanoine Lilet / avenue du Haut Lévêque - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 3 578 529 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur  
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

**Mme FERREIRA**

**(n°36) MERIGNAC - SA d'HLM 1001 VIES HABITAT - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 29 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Edonia, 254 avenue de la Marne - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et Booster d'un montant global de 4 445 864 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET;**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°37) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM 1001 VIES HABITAT - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 16 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Chill Out", chemin de Leyran / impasse Dolto - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 791 614 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°38) PAREMPUYRE - SCIC d'HLM L'Abri Familial - Charge foncière et construction de 12 logements individuels destiné à la location-accession, sis, opération Le Cottage, 25 rue d'Olives - Emprunt de type PSLA d'un montant global de 2 149 821 euros auprès de la CEAPC - Annule et remplace la délibération métropolitaine n°D2022-653 du 24/11/22 - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Il s'agit d'une demande d'octroi de garantie par la métropole à un prêt dit PSLA (prêt social location accession) dont l'emprunteur est la société coopérative HLM Abris familiale, la banque, les caisses d'épargne et le lieu Parempuyre.*

*Nous penchons pour l'abstention. Voici pourquoi :*

*Le principe du PSLA, c'est de permettre à des opérateurs HLM de proposer à leur locataire d'accéder à la propriété de leur logement social. Le DAL (asso Droit au Logement) est plutôt contre, sur le principe, ce genre d'opération d'une part parce que ça fait sortir un logement du parc de logements sociaux et d'autre part parce que ça transfère sur l'accédant en général pauvre ou au revenus faibles les charges futures de co-propriété. En plus les prêts sont sur des durées beaucoup moins longues que les prêts au logement social ... Un sentiment ou un point de vue que nous partageons.*

*D'un autre côté, on ne peut nier que l'aspiration à devenir propriétaire ne peut pas être interdite ou empêchée à priori aux ménages pauvres et modestes...d'où notre hésitation et finalement notre abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°39) Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux de droit commun et des exonérations facultatives - Reversement de tout ou partie du produit aux communes - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°40) Economie sociale et solidaire - Feuille de route 2022/2026 - Soutien financier aux projets portés par des acteurs de l'ESS et répondant aux enjeux des transitions sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame CORNACCHIARI**

**M. GARNIER**

**(n°41) Economie sociale et solidaire - Feuille de route ESS 2022-2026 - Aide à l'investissement immobilier en faveur de La Ruche Développement Bordeaux en 2023 - Convention - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°42) Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route ESS 2022-2026 - Aide à l'investissement immobilier en faveur de La Panière & Co sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave et de La table de Cana à Pessac - Conventions - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous sommes par expérience très sceptiques sur l'économie sociale et solidaire, nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, nous défendons au contraire une politique de développement des services publiques, la seule vraie économie solidaire.*

*Sur la délibération 42 nous nous abstenons parce que nous ne sommes pas certains qu'il est judicieux de soutenir de tels projets, pas contre non plus, nous ne sommes pas convaincus. Pour la délibération 42, nous sommes sans illusion sur le projet, mais plus que ça, nous sommes gênés par le fait qu'il n'y a pas (jamais même dans ces situations) de précisions sur les conditions d'emplois, les conditions sociales (salaires notamment) pour les personnes en ré-insertion. On vote un accord de subvention pour une activité utile on va dire mais cela ne suffit pas. On ne peut s'arrêter juste à une sorte de bon sentiment « puisque c'est pour ré-insérer alors subventionnons ». Nous savons que le monde économique est impitoyable, que les logiques sont même plus brutales encore envers les personnes fragilisées socialement, en difficulté pour telle ou telle raison. Donc nous pensons utile et nécessaire que la collectivité ait des exigences sociales, qu'elle fixe des conditions qui aillent dans le sens d'une protection pour les personnes concernées.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°43) Forfait mobilités durables - Actualisation - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous votons pour car cela nous semble une amélioration des conditions de transport pour les employés de la métropole. Mais nous en profitons pour rappeler que la meilleure solution, la*

*plus cohérente d'un point de vue écologique et sociale, étant données les crises actuelles, c'est la mise en place de la gratuité des transports en commun. Et ça pourrait commencer par les employés de la métropole. Ce qui serait logique avec la gratuité déjà existante pour les élus de cette même Métropole qui n'auraient pas de raison de s'y opposer, étant donné qu'ils en profitent.*

**Unanimité**

**Mme BICHET**

**(n°45) Exploitation du réseau de chaleur sur les communes d'Eysines et du Haillan - Modification du Règlement de service et de la police d'abonnement - Adoption**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. THONY**

**(n°46) Etudes relatives à la démarche d'Ecologie industrielle et territoriale - Convention de partenariat avec le GIP GPV - Avenant - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE**

**Mme BLOCH**

**(n°48) Inscription du chemin d'Amadour au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR)- Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BLOCH**

**(n°49) La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2023 - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous ne sommes pas opposés du tout à subventionner la fabrique Pola, convaincus que c'est une structure associative utile. Nous tiqons malgré tout sur l'importance de cette subvention. Il est vrai que nous sommes incapables de mesurer la réalité des besoins financiers. Mais surtout, les sommes d'argent qui partent dans telle ou telle association n'ira pas chez d'autres associations parfois aussi utiles et qui en ont besoin aussi. Et, c'est souvent ce qui nous dérange, c'est l'illisibilité pour nous de cette répartition des subventions entre les différentes associations. Malgré cette réserve, nous votons pour.*

**Unanimité**

**Mme BLOCH**

**(n°50) Règlement d'intervention "Piscines" - Commune de Bordeaux - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation**

Unanimité

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°52) Transfert Parc de stationnement des Grands Hommes par la ville de Bordeaux à la Métropole - Complément sur le transfert de propriété du parc de stationnement des Grands Hommes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°53) Bordeaux Métropole - METPARK - Keolis Bordeaux Métropole -Convention tripartite d'utilisation par les usagers TBM des parcs de stationnement METPARK de Pessac Centre, Mérignac Centre et Floirac Aréna - protocole n°1 - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous pensons que les parking relais doivent être gratuits pour les usagers afin de les inciter à laisser leur voiture et privilégier les transports en commun. Ce positionnement s'inscrit dans la défense d'un service public des transports collectifs urbain, dans sa gratuité comme cela se discute et se met en place dans certaines villes et mêmes agglomérations comme à Dunkerque ou plus récemment à Montpellier récemment.*

*Et puis nous considérons que les frais de mise en fonction d'un système informatique est incroyablement coûteux.*

*Nous avons hésité avec le contre mais finalement nous abstenons sur cette délibération.*

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur MARI, Monsieur SALLABERRY

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°54) Protocole d'accord transactionnel - Marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de mise en conformité (2019-E0065M) - Lot n°14.1 Métallerie - Couverture bac - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°58) Talence - Projet d'aménagement de la rue Frédéric Sévène - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°59) Pessac - Rue de Romainville - Arrêt du bilan de la concertation - Projet de requalification générale - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°60) Villenave d'Ornon - Aménagement de la rue Jean Pagès entre la route de Toulouse et l'avenue Georges Clémenceau - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PAPADATO**

(n°61) Terre d'ADELES, Association pour le Développement des Échanges Locaux Équitables et Solidaires - Convention 2023 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°62) Commune de Bruges - Végétalisation des deux cimetières communaux - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°63) BASSENS - LORMONT - FLOIRAC - CENON - CARBON-BLANC - Grand Projet des Villes Rive Droite - Parc des Coteaux : Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal et mise en place de l'écopâturage - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement et d'investissement 2023 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

**Mme JAMET**

(n°64) Protocole transactionnel concernant un marché de solutions pédagogiques - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,

**Monsieur POUTOU**

**Mme JAMET**

**(n°65) Adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. RUBIO**

**(n°66) STRATEGIE GEMAPI - Partenariat portant sur un projet de recherche et de développement pour l'intégration du changement climatique dans les enjeux GEMAPI - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

Je redonne la parole cette fois-ci au secrétaire de séance pour les premières affaires dégroupées. Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Et la première d'entre elles, la feuille de route logistique urbaine de Bordeaux métropole 2023-2026.

**M. GUENDEZ**

**(n°67) Feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole 2023-2026 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Nordine GUENDEZ** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur Nordine GUENDEZ. On va poursuivre le débat, et la première demande de prise de parole, c'est Monsieur Stéphane MARI. Vous avez la parole.

**M. Stéphane MARI** : Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, nous étions impatients de découvrir le travail mené sur la thématique de la logistique urbaine au sein de Bordeaux Métropole. Traiter la question de la logistique urbaine est en effet indispensable pour réduire la congestion et la pollution avec comme échéance proche d'apporter des solutions dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE (Zone à faible émission). Mais cette feuille de route, si elle exprime bien les enjeux, reste décevante quant aux solutions concrètes envisagées. Tout d'abord, bien que cette feuille de route soit co-construite avec les acteurs du monde économique, elle ne s'est cependant pas attelée à la problématique des flux les plus importants dans les centres villes qui sont ceux générés par la livraison des commerçants et des restaurateurs. Pourtant, la solution première à mettre en œuvre consiste à rassembler les transporteurs grossistes, les commerçants et restaurateurs autour du sujet de la mutualisation du transport des marchandises. L'idée étant de livrer plusieurs clients particuliers, commerces ou restaurants avec un seul et même camion. Légalement, cette feuille de route exprime les attentes des professionnels du BTP qui souhaitent du stationnement pour les artisans et qui dénoncent le manque de déchetteries. Mais elle ne traite pas l'optimisation des flux logistiques autour des chantiers. Peu organisés et régulés, les flux de logistique liés aux chantiers sont notamment contributeurs de nuisances et interfèrent avec le trafic urbain. Nous avons un bon exemple avec ce chantier du BHNS

(Bus à haut niveau de service) gare de Saint-Jean et Saint-Aubin qui s'opère de manière anarchique. Pourtant, des entreprises ont développé des solutions de régulation logistique des derniers kilomètres avec une vision multi-chantier qui permet d'associer autour d'un outil commun l'ensemble des parties prenantes publiques comme privées.

Concernant le fret fluvial, nous ne pouvons que constater notre retard sur ce sujet. Alors que nous avons voté une feuille de route sur le fleuve. Il est encore question dans cette fiche action de, je cite, « définir les verrous liés à la logistique fluviale ». Contrairement à l'ambition de votre projet de mandature, ce sujet de fleuve semble stagner. D'ailleurs, nous aurions aimé que le rapport puisse nous donner les premiers résultats de l'expérimentation menée en octobre 2022 destinée à vérifier la faisabilité technique du chargement et déchargement le long des quais.

Enfin, en termes de fret ferroviaire, nous sommes loin d'avoir une vision novatrice. En effet pour l'instant, vous ne souhaitez pas prioriser les études sur les solutions tram-train. Pourtant, entre le développement du RER métropolitain (Réseau express régional) et réseau de tram existant et futur, il apparaît justement opportun de pouvoir utiliser les infrastructures existantes pour solutionner la logistique urbaine. En outre, la feuille de route remet le sujet de la gare de fret d'Hourcade dans les réflexions, sujet qui est dans les tiroirs de la métropole depuis des années et que l'on ressort de temps en temps. Où en est-on aujourd'hui ? En vous remerciant de vos réponses.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur MARI. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne va pas boudier dans un premier temps notre plaisir parce que cette feuille de route sur la logistique a le mérite d'exister. Elle pose aujourd'hui les bases et elle va être confrontée maintenant à la réalité. D'ailleurs, j'écoutais Monsieur Nordine GUENDEZ qui nous disait qu'il souhaitait quelque chose qu'il puisse suivre. J'en profite pour redemander, parce que cela ne bouge pas, l'observatoire sur le stationnement, il faudra un observatoire de la logistique pour voir les bonnes idées qui peuvent être développées.

Quelques points de vigilance. D'abord, le premier, il est absolument important d'avoir une vraie cohérence intercommunale sur les itinéraires poids lourds. Aujourd'hui, le pouvoir de police du maire fait qu'une commune peut interdire les poids lourds. Vous avez tous les panneaux possibles, -3T5, -6, -9, -12, il doit y avoir une catégorie de poids lourds. Donc il faut que l'on ait un vrai itinéraire intercommunal à l'intérieur de la Métropole et en cohérence avec les intercommunalités qui nous entourent parce que cela ne servirait à rien si on se protège et si on n'a pas une relation avec elles par rapport à cette problématique.

Deuxième point de vigilance, c'est la ZFE. C'est bientôt. Là, nous avons de la logistique qui arrive, je pense notamment à un certain nombre de producteurs de légumes, de fruits agricoles qui souvent ont une livraison par semaine à Bordeaux et qui n'ont pas forcément les moyens d'acquérir un véhicule. Il faudra des dérogations, mais encore une fois, je vous rappelle que la loi est assez claire sur celles-ci. Elles ne peuvent être que de trois ans et elles ne sont pas renouvelables. Cela veut dire qu'il faudra aller plus loin que la dérogation pour permettre à ces entreprises, à ces micro-entreprises, à ces auto-entrepreneurs pour certains, de pouvoir continuer à exercer leur activité.

Troisième point de vigilance, j'ai testé sur ma commune l'implantation de bornes à colis parce que j'en avais un peu assez de voir que dans les lotissements, il y avait plusieurs camions par jour qui venaient livrer une maison. J'ai implanté deux bornes à colis à proximité de commerces, à proximité de parkings. Il faut multiplier cela et il faut surtout le multiplier en ayant une bienveillance de la part de Bordeaux Métropole sur son territoire, c'est-à-dire sur ces terrains qui lui appartiennent. Ne pas nous compliquer la vie lorsque l'on demande à Bordeaux Métropole : « ce serait bien que l'on prenne 10 mètres sur 4 pour planter une borne et que cela ne nécessite pas la mise en place d'une opération de décomplexification administrative. Parce que c'est aussi l'occasion d'aider les commerçants locaux. Quand on vient chercher un colis, on peut en profiter pour faire ses courses à côté et cela évite autant de flux.

Je me suis plongé dans la 11<sup>e</sup> modification, j'y ai passé des heures et des heures à la regarder, je n'y ai pas trouvé une ambition importante sur les nouveaux quartiers, dans les nouveaux bâtiments, un peu à l'instar de ce que l'on a fait sur les garages à vélos, les emplacements pour la logistique urbaine.

Nous ne sommes pas tout à fait prêts aujourd'hui, mais geler quelques mètres carrés en pied d'immeuble ou en pied de bâtiment donnerait du temps pour trouver un opérateur. Regardez les premiers garages à vélos que nous avons mis en place dans le premier PLU 2006 (Plan local d'urbanisme), on disait : « que sont ces garages à vélos ? Ils sont trop grands, ils ne vont jamais servir ». On a bien fait de les imposer dès 2006, ce qui a permis aujourd'hui d'avoir ces emplacements. Peut-être qu'il y aura une révision du PLU, peut-être que la 11<sup>e</sup> modification est dans l'enquête publique. Cela veut dire que l'on peut encore écrire des choses, il est encore temps. Elle est là pour cela cette enquête publique : pouvoir prévoir dans ces nouveaux quartiers des emplacements, parce que bien sûr que l'initiative de Metpark est intéressante, et il y en aura d'autres si tant est que l'on puisse le faire.

Dans le cas de cet observatoire de la logistique, on peut inciter les autres opérateurs de parking, qui ont eux aussi des parkings à des endroits plutôt bien placés, de le faire de la même manière.

Sinon, bien évidemment, nous voterons cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens. Voilà Monsieur le Président.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur DUPRAT. Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, chers collègues, cette feuille de route va nous permettre de mieux prendre en compte les enjeux logistiques urbains. C'est une activité indispensable pour l'approvisionnement et la distribution des marchandises en milieu urbain et aussi limiter l'impact environnemental. Je prendrai l'exemple du MIN (Marché d'Intérêt National). L'acheminement des marchandises au MIN est uniquement routier. Il convient donc de ce fait de diversifier les faits entrants de marchandises, notamment par le fret ferroviaire et le fluvial. D'ailleurs, nous agissons avec le conseil d'administration pour aller dans ce sens.

L'autre point que je voulais soulever : une fiche concerne le fret ferroviaire qui précise l'objectif de limiter la congestion induite par le transport routier et limiter des émissions atmosphériques. Et je pense que l'on doit reprendre cette proposition qui a été évoquée ici, relancer l'activité d'Hourcade avec la SNCF et l'État. Aujourd'hui, nous avons une

structure qui peut nous permettre de relancer le fret ferroviaire.

Un autre aspect que je voulais souligner, c'est qu'il y a également à réfléchir à la création d'un entrepôt embranché au niveau de la Métropole qui permettrait aux acteurs économiques de venir chercher leurs marchandises au niveau du rail du fret. On sait que de nombreux acteurs économiques ainsi que le MIN demandent cet entrepôt. Il y a des propositions qui peuvent aider au développement logistique urbain.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur la situation du fret ferroviaire aujourd'hui qui est en très grande difficulté et vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, il a un risque de disparition du fret ferroviaire public. C'est pour cela qu'il y a des mouvements d'action du personnel pour alerter sur cette situation. Ils ont raison et cela doit nous faire réfléchir pour l'avenir même des transports ferroviaires voyageurs pour qu'ils ne retombent pas entre les mains du privé. La situation du fret ferroviaire nécessite des dispositions importantes et des rencontres avec la Région, la SNCF et l'État pour relancer le fret ferroviaire.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Madame MELLIER. Patrick PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais intervenir également sur Hourcade. Près de 50 ans que l'on en parle et que l'on tourne en rond. Depuis les années 95, ce site a été placé site d'intérêt métropolitain. Heureusement, car étant donné qu'il n'y a eu aucune avancée, depuis, on peut se demander ce que deviennent les sites non classés. L'utilisation de ce site nécessite la mise en œuvre d'un demi-échangeur permettant l'entrée et la sortie directement entre la rocade et la zone qui accueillerait les entrepôts. Et ainsi éviter que les transports routiers pénètrent les villes voisines du site d'Hourcade. Dommage, les études qui devraient être terminées depuis de nombreuses années ne sont pas encore livrées ou si elles le sont, nous ne sommes pas informés à Villenave-d'Ornon. L'utilisation du site aujourd'hui pourrait être effective si on avait avancé, ne serait-ce que pour organiser le trafic routier qui existe sur cette rocade bordelaise. Alors, je me demande si c'est encore une énième évocation du devenir d'Hourcade sans réelle volonté d'agir. Je suis obligé de me poser cette question en espérant que dans l'avenir proche nous verrons l'évolution réelle de ce site, mais j'ai de sincères doutes. De plus, si l'on veut développer le fret ferroviaire, faut-il que l'on puisse faire circuler les trains sur les voies ferrées de ce pays. Et les trains de marchandises ont malheureusement de grosses difficultés pour circuler sur nos voies ferrées. Puis quand on veut faire des voies ferrées, nous sommes confrontés à un certain nombre de contraintes, on n'avancera pas avant plusieurs années. En attendant, essayons de faire en sorte que le site d'Hourcade puisse être utilisé ne serait-ce que pour régler la partie du trafic routier autour de l'agglomération.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Monsieur Fabien ROBERT a la parole.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, on pourrait s'étonner que la logistique qui a longtemps été dans l'angle mort des politiques publiques, soit aujourd'hui un sujet qui est sur le devant de la scène. Je crois que l'on a tout vu s'accumuler dans nos rues, parfois dans nos cages d'escalier. L'explosion du e-commerce d'une part et la nécessité évidemment de réduire la pollution ont été accélérées avec la crise Covid. Paradoxalement, les objectifs que nous nous fixons,

moins d'artificialisation, ZAN (Zéro artificialisation nette), moins de pollution, ZFE, viennent percuter cette fonction essentielle dans la ville qui est la logistique. La feuille de route se résume en réalité à résoudre ces paradoxes. Comment concilier nos objectifs de vie, de commerce et ces flux nécessaires ? C'est l'objectif de ce schéma et de ce point de vue, il est positif. Le point le plus positif, c'est qu'il est vraiment à 360°. Il a vraiment une vision d'ensemble, c'est assez rare. Beaucoup de collectivités ont adopté des mesures allant uniquement dans un sens. Là, il aborde vraiment tous les sujets au travers de trois axes que je vais balayer rapidement pour compléter ce qui a été dit.

Tout d'abord, l'intégration des flux logistiques dans la ville. Je ne reviens pas sur la circulation des poids lourds qui a été évoquée, mais il y a aussi des décisions à prendre sur la taille des véhicules que nous autorisons ou non. Nantes, par exemple, a choisi d'autoriser de passer de 12 à 20 tonnes pour qu'il y ait des plus gros camions, mais moins de camions qui circulent. Je pense qu'il faudra aussi s'interroger sur la taille des camions et sans doute avoir une approche régionale des flux parce que les transporteurs ne se limitent pas à une seule Métropole. Cela pose cependant à l'autre extrême la question de l'accès à l'hyper centre et aux petits commerces. Dans la zone à faible trafic qui a été réalisée aux Chartrons, les livraisons du matin sont permises pour tous les commerces. Mais à partir de 11 heures, seules AMAZON, DHL et d'autres grandes entreprises, que nous ne souhaitons pas particulièrement favoriser, ont le droit de venir livrer. Cela pose question. Il faut forcément et nous demandons, c'est important, que les décisions prises dans le cadre de cette feuille de route préservent aussi le commerce de proximité.

Enfin, repenser les aires de livraison. Elles sont sans doute inutilisées ou pas assez parce que trop petites et là encore, il faudra réserver de la place sur le domaine public.

L'axe 2, limiter les émissions générées par la logistique. Attention tout de même aux préjugés, ce n'est pas parce qu'un produit est acheté à côté de chez nous et livré en vélo qu'il a forcément un bilan carbone meilleur qu'un produit acheté plus loin. Cela s'est démontré très clairement, Monsieur Jean-Marc JANCOVICI, par exemple, le démontre au travers de la nourriture. Émission de gaz à effet de serre pour produire la nourriture : 30% à l'échelle mondiale. Pour la transporter : 4%. Nous voyons bien là qu'il faut aussi avoir à l'esprit que ce qui compte dans un produit, c'est sa fabrication dans son ensemble : la fabrication du départ à l'arrivée, la livraison évidemment. De ce point de vue, nous devons être très clairs avec le consommateur pour ne pas envoyer de mauvais messages.

Le fleuve, je n'y reviens pas, c'est un peu timide, cela a été dit. Et sur la cyclo-logistique, développons-la pour des colis inférieurs à 150-200 kg. Il y a quand même beaucoup de logistique urbaine qui demeurera portée par des véhicules thermiques sans doute ou électriques, mais d'un autre gabarit. Là encore, c'est un peu faible, cela a été dit, le PLU pourrait être utilisé pour que des locaux soient automatiquement créés ou plus facilement créés. Pourquoi ne pas activer ce levier de la commande publique pour favoriser les livraisons à vélo ?

Enfin, le fret ferroviaire pour compléter ou répondre à Madame MELLIER, on est d'accord sur l'objectif évidemment de redévelopper le fret ferroviaire, mais ne confondons pas les causes et les conséquences. Si aujourd'hui, il y a d'importantes restructurations chez Fret SNCF, c'est parce qu'avant, le fret a été négligé. L'Europe aujourd'hui dit qu'il y a 5 milliards de subventions qui sont en réalité des dettes, des subventions qui n'étaient pas autorisées. Si ces subventions sont confirmées comme étant des dettes, l'entreprise est en cessation de paiement. Ne confondons pas la

cause, l'abandon du fret. La conséquence évidemment, ce sont les restructurations, mais nous sommes d'accord sur l'objectif bien sûr qu'il faut développer le fret. Nous avons pour cela besoin de voies et évidemment GPSO nous permettra de libérer de la place sur la voie existante puisque je rappelle que les trains roulent au rythme du plus lent et le fret étant également plus lent.

L'axe 3, accueillir les activités logistiques sur le territoire. Cet axe aurait pu être le premier en réalité parce qu'il est le plus important, c'est celui qui doit précisément nous occuper. Un regret, vous parlez d'un lancement de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) en 2024 sur ce sujet, donc des actions en 2025. Nous serons à un an de la fin du mandat. Je rappelle que ce sujet est abordé ici depuis 2014 et d'ailleurs la gazette des communes qui nous décerne le statut de pionnier rappelle bien que la Métropole y travaille depuis 2014. Et aujourd'hui seulement à mi-mandat, fin de mandat, nous aurons des premières décisions.

Accueillir la logistique, cela a été dit, c'est surtout développer des lieux de proximité, je n'y reviens pas. Mais aussi des locaux de transbordement par exemple les cyclo-logisticiens ou bien comme cela a été évoqué, des lieux pour récupérer les colis.

L'axe 4 sur la gouvernance évidemment nous convient parfaitement.

Pour conclure, je dirai que nous allons évidemment voter positivement cette feuille de route en espérant rapidement un plan d'action plus concret, déclinable, évaluable et pour prendre du recul et conclure, cela renvoie tout de même à deux questions majeures. La première, faut-il se faire livrer toujours plus vite ? Les courses en 15 minutes, en 10 minutes, bientôt en 5 minutes, je ne suis pas certain que ce soit un vrai progrès. La vitesse est souhaitable parfois, sans doute pas à l'infini.

Deuxièmement, faut-il pouvoir acheter depuis son canapé tous les produits et se les faire livrer à la maison ? Si nous voulons préserver le commerce de proximité, non. Bien évidemment, ces deux questions-là renvoient évidemment à des modes de vie et à des modèles de vie, c'est sans doute pour cela que la logistique aujourd'hui est un enjeu capital. Merci beaucoup.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur ROBERT. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Comme c'est la première intervention de la journée pour moi, au total, il devrait y en avoir dix si tout se passe bien. Je vous annonce la couleur. C'est pour préciser à nouveau, et je pense que c'est important, la façon dont on travaille. Je suis la partie visible d'une équipe qui n'est pas visible. D'ailleurs, je suis un des deux élus que l'on appellerait isolé, orphelin d'un groupe, sans moyens supplémentaires pour travailler. Je ne dis pas cela pour me plaindre, mais c'est pour vous rappeler quand même la chose. Il y a une équipe. Cette équipe, je le rappelle parce que là aussi, il y avait eu, il n'y a pas longtemps, des gens qui s'étaient intéressés à la façon dont on travaillait avec nos collaborateurs. C'est pour vous rappeler que les camarades avec qui je travaille, ce sont les deux collaborateurs de groupe municipal de Bordeaux, du groupe Bordeaux en luttés, Nordine et Béatrice. En plus de cela, il y a des camarades qui aident en fonction de leurs compétences, ce n'est pas simple, mais voilà. Eux, ils n'ont pas un emploi fictif. Ils ont plutôt un salaire fictif, c'est du travail bénévole.

Pour vous dire aussi que là, il y a dix interventions, mais nous nous sommes entendus avec l'organisation du Conseil métropolitain pour éviter justement d'être trop présents,

de trop intervenir. On avait prévu 13 interventions supplémentaires qui ont été regroupées pour éviter justement de parler trop. Cela devient 13 notes qui sont, pour la plupart, rédigées par cette équipe. C'étaient des précisions qui me semblaient utiles.

Sur la délibération maintenant, je vais vous lire aussi une note de ce que l'on peut appeler, toujours pareil, le conseil scientifique même si à force, on pourrait peut-être changer de formulation.

On avait deux problèmes sur cette délibération et c'est pour cela que l'on s'abstient. D'une part la métropolisation, la critique de la métropolisation et les conséquences négatives, mais on aura d'autres délibérations sur lesquelles on pourra discuter de cela, puis la critique de la libéralisation du trafic de marchandises. D'ailleurs, cela a été plus ou moins noté dans les interventions précédentes, on voit bien que tout cela va dans un sens qui est quand même très discutable.

Ici, nous voulons faire la critique de la métropolisation, des métropoles qui s'agrandissent de plus en plus et qui forcément subissent les conséquences néfastes négatives de la surpopulation, de la concentration trop importante d'une population et d'une activité dans un espace qui reste limité.

Parmi ces dégâts collatéraux, il y a le flux de marchandises de plus en plus important aussi. Flux aggravé par le développement inconsidéré du trafic d'achat à distance et de la multiplication des livraisons qui est le résultat en partie, c'est ce que je disais tout à l'heure, de la libéralisation du trafic de marchandises. Plus il y a de flux, plus cela veut dire aussi de la pollution parce que la plupart de ce flux se fait par véhicule, par camions, voitures, et c'est plus de circulations, plus d'embouteillages. On arrive à faire des villes, des espaces qui sont de plus en plus invivables.

Pour nous, il faut remettre en cause ce processus de concentration, d'attraction, d'attractivité, c'est le mot que l'on retrouve beaucoup dans les délibérations, allant vers une décroissance des métropoles, car on va dans le mur avec ce fonctionnement. En tout cas, c'est notre avis, ne pas englober toutes les villes, leur laisser leur autonomie, faire le lien avec des espaces désertifiés, couloirs de pauvreté. Ce n'est pas un lien direct avec la délibération, mais il n'empêche que l'on pense qu'en ayant ce regard critique sur l'évolution des choses, on peut quand même trouver des solutions justement à tous les problèmes de livraison. À notre avis, le rôle des collectivités territoriales, ce n'est pas forcément de s'adapter à l'évolution de la société telle qu'elle est, c'est de voir comment on peut contrecarrer cette évolution-là qui est négative. Comment on peut la combattre en sachant bien que les moyens politiques ou les moyens de décisions des collectivités restent limités puisque ce n'est pas elles qui font les lois, ce n'est pas elles qui décident de beaucoup de choses. Il n'empêche que ce problème est posé quand même : plutôt que de s'adapter, plutôt que d'essayer de bricoler des solutions pour améliorer une situation qui de fait est intenable, c'est de voir comment on peut aller à l'encontre de l'évolution de la société telle que cela se passe.

Et pour finir, juste un petit mot puisque l'on parle des livraisons et que cela a été un peu médiatisé ces derniers temps, il me semble, c'est parler des livreurs à vélo, de la surexploitation des livreurs à vélo. Alors là, on est dans une situation où au moins, cela n'est pas polluant puisque ce ne sont pas des véhicules, ce ne sont pas des camionnettes, ce ne sont pas des voitures. Cependant, ce sont souvent, pour beaucoup, des jeunes travailleurs ou travailleuses, mais peut-être plus des travailleurs sans-papiers, surexploités et c'était juste pour rappeler quand même qu'ils sont en lutte pour à la fois faire reconnaître leur statut de travailleurs et de travailleuses et en même

temps reposer le problème des questions de logements. En effet sans emploi, on ne peut pas être logé, et ce sont les questions de droit de séjour, tous ces problèmes. C'était intéressant de rappeler qu'en fait une partie des gens qui contribuent à livrer à domicile, que ce soient des repas ou parfois des petits objets, cela se fait sur l'exploitation, la surexploitation de tas de jeunes qui sont aujourd'hui en train de fuir des situations encore plus dramatiques dans leur pays.

C'était à notre avis important de rappeler et d'exprimer notre solidarité et notre soutien envers toutes ces personnes-là qui se *débrouillent* à vivre comme elles peuvent, qui en tout cas dénoncent aujourd'hui leurs conditions de vie et leurs conditions de travail qui sont déplorables.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur MORISSET a la parole.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur, je voulais m'excuser auprès des personnes qui m'ont élu, j'ai oublié ma tablette, donc je vais faire de mémoire tout ce que j'avais en tête pour exprimer tout ce qui est au sujet de cette feuille de route.

En tout cas, je crois qu'il faut un peu honorer le travail qui a été fait. Il y a, il me semble, des avancées, bien sûr il faut en tenir compte. En revanche, j'ai toujours une petite remarque, surtout quand Monsieur Fabien ROBERT me dit ici en séance que si l'on veut limiter les poids-lourds, il faut des plus gros tonnages parce que si j'ai bien compris à Nantes, on passe de 12 tonnes à 20 tonnes. Je crois qu'il faut aussi regarder un des objectifs, c'est celui de la non-dégradation des chaussées. Il y a quand même des études qui ont confirmé qu'un seul poids-lourd de 13 tonnes est équivalent à un million de voitures au niveau de la dégradation de la chaussée. Cela veut dire qu'un 20 tonnes, imaginez la dégradation. Cela sous-entend qu'il va falloir vraiment travailler non pas sur la notion de la dégradation, mais sur la notion de tonnage. Il y a des villes qui ont été très démonstratives sur le fait que cela fonctionne très bien. Si on diminue le tonnage, on a déjà moins d'accidents graves, on a aussi une fluidité qui s'améliore parce que c'est moins long, on a aussi moins de bruits et plein de pollution en moins. Cela veut dire que c'est vraiment un objectif qui me semble beaucoup plus pertinent que de parler de dégradation de la chaussée, et c'est un des points sur lequel j'aimerais bien que l'on travaille un peu plus.

Ensuite, concernant le fret, il faudra encore plus travailler sur le fret. Tout le monde est plus ou moins d'accord. Les Suisses sont assez démonstratifs sur le ferro-routage et je crois que là aussi encore une fois, peut-être qu'il faudra y penser encore plus de façon plus pertinente peut-être sur certains modes de transfert, de matière sur la ville, sur la Métropole.

Enfin, je crois qu'il faudra aussi penser à ce qui est l'avenir de la livraison aux personnes. On a parlé des vélos. Évidemment dans la logique, on est sûr de l'humain, vis-à-vis de personnes, même si elles souffrent parce qu'elles sont exploitées, ce sont des esclaves modernes parce que l'on est dans un système absolument délirant aujourd'hui de la création monétaire. En revanche, pour revenir sur l'avenir, il me semble que tout le monde est au courant de la livraison par drone. Aujourd'hui, il faudra peut-être aussi se poser cette question sur l'avenir de la livraison et de la façon dont on amène les objets, les petits restaurateurs avec des denrées toutes fraîches qui arrivent peut-être par un autre mode que le vélo cargo ou que le petit camion léger de deux ou trois tonnes. Je pense qu'il faudra aussi travailler là-dessus. Cela va dire qu'il

faut se représenter ce que disait MASLOW et ce que j'ai écrit dans le dos de mon T-shirt, c'est que finalement il y a quand même une société qui fabrique des marchands de marteaux, et évidemment ces marchands cherchent à trouver des clous. En fait, c'est qu'il faudra inventer l'imaginaire sur le fait de la façon dont on aborde les choses à la source, aux besoins primaires de ce dont on a réellement besoin dans une Métropole pour faire véritablement du fret, de la livraison, et donner un cap sur cette feuille de route. C'est-à-dire cette fameuse notion de l'intelligence collective. Si tout le monde était réellement en place sans conflit d'intérêts, parce qu'il y a toujours du conflit d'intérêt aujourd'hui dans cette société, je crois que l'on évoluerait plus vite vers des objectifs beaucoup plus vertueux et qui font sens, il me semble, à l'ensemble ici de la population et de cette assemblée pour que les votes soient majoritaires. Je voterai pour, mais je pense qu'il faut travailler encore plus sur l'avenir. Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORISSET. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec satisfaction que nous voyons qu'il y a un consensus sur cette feuille de route logistique extrêmement ambitieuse. Bordeaux Métropole, et auparavant la CUB, a toujours été en avance sur ce point et nous allons continuer à l'être. Je tiens à remercier évidemment Monsieur Nordine GUENDEZ qui porte ce dossier fortement ainsi que l'ensemble des services qui ont une vraie compétence en la matière. C'est un sujet qui a longtemps été ignoré. En tout cas qui n'était pas prioritaire pour la plupart des élus locaux, non pas sur la Métropole, mais en France. La préférence repose sur le fait de laisser plutôt les acteurs privés se charger de la livraison des marchandises alors qu'il y a un vrai enjeu, bien sûr cela était souligné, de coordination de ces livraisons puisque l'on voit qu'elles augmentent fortement sur l'agglomération bordelaise avec l'explosion du e-commerce. Les achats en ligne représentent 14% du secteur et l'intensification des marchandises dans le secteur de la logistique a une empreinte carbone de plus en plus importante et génère des congestions très fortes.

Également, on peut se poser la question des options de livraison dans la journée par exemple, maintenant que l'on peut cliquer pour 1 euro ou moins en plus voire une gratuité.

Cette délibération met en cohérence toutes les politiques publiques sur le sujet, et donc nous devons travailler sur les enjeux, la logistique, la nuisance sonore, le conflit d'usage dans l'espace public ou encore le travail précaire des livreurs. Voici les nombreux défis à relever. Également en priorité la logistique dite du dernier kilomètre, être vigilant à l'implantation de méga plateformes du e-commerce sur la Métropole ou à proximité de la Métropole. Évidemment nous devons réduire, comme les déchets, à la source le nombre de livraisons et nous poser la question avec les partenaires pour réduire les flux. Travailler sur la décroissance des flux de marchandises et les décroissances de flux de livraison puisque des véhicules comportant un seul colis posent vraiment question et viennent saturer nos voiries.

Également nous devons être champions concernant la cyclo-logistique, développer les infrastructures de livraison, les circuits courts, les usages, accélérer la livraison écologique et décarbonner les livraisons des véhicules zéro ou faible émission. Évidemment c'est très fortement partenarial, développer les échanges d'expertise avec les autorités locales, les ensembles des opérateurs, c'est ce qui est fait et je remercie Monsieur Nordine GUENDEZ.

Cela a été dit, mais je tenais à nouveau à le souligner. Renouer avec le passé portuaire marchand de l'agglomération bordelaise, le Grand port maritime a un rôle primordial à jouer dans les enjeux de livraison et de logistique et d'ailleurs, cela a été discuté en bureau hier avec le développement de l'OIM Rive droite. Nous pourrions évidemment avoir à porter ces enjeux.

Je vois qu'il y a consensus sur le fret ferroviaire ici dans l'assemblée. Il faudra le développer, protéger l'opérateur historique, nous avons une plate-forme multimodale, Hourcade, sur le territoire métropolitain. Toutes les voix se sont élevées dans cette assemblée pour dire que nous devons être aux côtés de la SNCF pour développer cet outil majeur. En tant que maire de Bègles, je peux vous faire une proposition avec la Métropole, avec le Président, d'organiser une table ronde sur ce sujet avec l'ensemble des acteurs puisqu'apparemment tout le monde est d'accord. Organisons une table ronde, invitons l'ensemble des partenaires, la SNCF, pour relancer cette plate-forme multimodale d'Hourcade dont nous avons vraiment besoin.

Et pour conclure sans polémique, mais je tiens quand même à le dire, si j'ai bien entendu Monsieur ROBERT, Monsieur HURMIC est le Président de la séance et non pas Vice-président comme vous l'avez dit au début de votre intervention. Respectons les règles de séance et de bienséance dans notre assemblée. Merci à vous, merci chers collègues.

**M. Christophe DUPRAT** : On saura s'en rappeler sur la bienséance.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le commissaire politique, il ne peut pas s'empêcher.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Monsieur CAZABONE a la parole.

**M. Alain CAZABONE** : Juste deux minutes. Pour une fois, je vais être d'accord avec Monsieur POUTOU, je tiens à le signaler, cela peut arriver. Les difficultés que nous vivons dans cette Métropole dépendent beaucoup de ce qui s'est fait au niveau national, des Gouvernements et des Parlements, mais d'où cela vient ? Rappelez-vous, les débats que l'on a eus ici par rapport à la loi NOTRe et le débat n'aurait pas dû avoir lieu ici, mais nous avons saisi l'occasion de discuter. Et en créant des métropoles gigantesques, tentaculaires, il est évident que l'on accentuait ce problème de desserte, d'approvisionnement. Cela ne va pas s'arranger si on ne retrouve pas ce qui a été pendant des années le développement de la France, le plan, l'aménagement du territoire. On a perdu cette vision et désormais, on a tout tablé sur des grandes métropoles qui ont tout aspiré. Et, aujourd'hui, la concentration, tout le monde pourrait le dire, entraîne des problèmes que nous évoquons là-dessus.

Nous ne réglerons pas le problème ici, mais que chacun prenne conscience des décisions qu'il a pu prendre dans le passé et qui emmènent aujourd'hui à ces problèmes de congestion, de perte d'activité des centres-villes et donc aussi de la proximité indispensable pour la vie tranquille, paisible des citoyens.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur CAZABONE.

**M. Nordine GUENDEZ** : Je vais essayer de répondre et de synthétiser, et j'ai envie de dire la maxime suivante : quand je me regarde, je me désole et quand je me compare, je me console.

Monsieur Fabien ROBERT a tout à l'heure évoqué la une de la Gazette des communes qui met en valeur le caractère innovant et l'avance constatée par la Métropole bordelaise sur le sujet, et on ne va pas boudier son plaisir, comme l'évoquait Monsieur Christophe DUPRAT. Pour autant, il faut aussi faire preuve d'humilité en montrant effectivement tout le chemin qu'il reste à parcourir. Vous avez pointé un certain nombre d'actions qui restent à réaliser ou à parfaire notamment autour du fret ferroviaire et du fret fluvial. De même constater la démarche volontariste sur toutes ces questions et notamment sur les réflexions autour de l'emprise publique et des modifications qui seront nécessaires dans le cadre du PLU.

En tout cas, la gouvernance qui est mise en place permettra d'évaluer ce plan d'action concret à travers l'observatoire qu'évoquait Monsieur Christophe DUPRAT, qui pourra être mis en place pour évaluer et monitorer toutes les actions qui auraient été mises en place. En tout cas, je vous remercie toutes et tous ainsi que tous les services pour cette mobilisation sur un projet, une feuille de route 360° qui va nous permettre d'avancer significativement sur les questions de la logistique urbaine.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur Nordine GUENDEZ. À mon tour, un mot rapide de conclusion, d'abord pour remercier tous les acteurs de cette feuille de route en disant qu'elle est ambitieuse, elle est à poursuivre, bien sûr à améliorer. Je pense que collectivement, nous pouvons être fiers du fait que notre Métropole devienne une référence en matière de logistique urbaine. La logistique urbaine bordelaise, métropolitaine, fait la une de la Gazette disant : « la logistique urbaine à l'heure verte » et nous sommes présentés comme étant pionniers dans la prise en compte de cette logistique. Il est fait référence au fait que Bordeaux multiplie les expérimentations avec une approche associant les acteurs économiques. Nous le faisons et nous sommes en pointe sur l'utilisation de la cyclo-logistique. Je pense que c'est important de s'en féliciter sans esprit de polémique, Monsieur Fabien ROBERT, naturellement, et comme je le disais collectivement, avec des efforts à faire. Je pense au problème qui a été soulevé, repérer du foncier disponible pour davantage d'entrepôts. Je pense que nous en sommes tous conscients. Quand je dis que nous avons des marges de progression, nous sommes sur la bonne route et je tenais à nous en féliciter collectivement.

Écoutez, je mets au vote cette délibération.

Je vous donne la conclusion du vote :

Pour : 101

Abstention : 1

La délibération est adoptée, je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour tel que remis sur table. Les délibérations n°5, 17 et 57 dégroupées par Métropole commune(s) ce matin seront examinées en fin de conseil avant les questions orales de Monsieur MORISSET. Donc on passe à la délégation de Madame BOST, affaire n°10, bilan des acquisitions et cessions foncières de la direction du foncier réalisées en 2022.

**Mme BOST**

**(n°10) Bilan des acquisitions et cessions foncières de la Direction du Foncier réalisées en 2022 - Approbation**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Christophe DUPRAT a demandé la parole.

**M. Christophe DUPRAT** : Comme voulait le dire Madame la Vice-présidente, ce bilan des acquisitions et cessions foncières répond à trois objectifs.

Le premier, c'est d'avoir du terrain pour nos politiques publiques. Le deuxième, c'est de constituer de la réserve foncière. Le troisième, c'est au titre des communes. Et on se doit de gérer le patrimoine de la collectivité ou de l'établissement public en bon père de famille. Et je voudrais vous alerter sur deux terrains, propriétés de Bordeaux Métropole, sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc qui ont été achetés à l'époque, il y a quelques années, à prix plutôt élevé, mais c'était intéressant puisqu'ils sont idéalement situés. Desservis par les réseaux, à 200 mètres de la station de BHNS, à proximité d'un collège, d'un lycée. Ils avaient toutes les caractéristiques pour être urbanisés et nous étions tombés d'accord entre Madame la Sous-préfète, qui est accessoirement secrétaire générale de la Préfecture, les services ici, la Mairie pour qu'Aquitanis puisse réaliser, des logements sociaux et des logements en BRS (Bail réel solidaire). Jusque-là, vous allez me dire : tout est formidable et tout est bon.

En rentrant à la Mairie, je me suis plongé longuement dans la 11<sup>e</sup> modification du PLU, ce qui m'a fait dire aujourd'hui que c'était votre modification, vous l'avez dit aux Assises de la transition écologique. Je m'aperçois que ces terrains sont constructibles, mais sont frappés dans la 11<sup>e</sup> modification du PLU de zones humides. On avait des terrains formidables qui sont aujourd'hui devenus beaucoup moins constructibles qu'ils ne l'étaient par la volonté de la collectivité. J'ai envie de vous appeler à la prudence parce que si ces terrains sont frappés à hauteur de 75% de zones humides, il ne reste plus grand-chose et cela va être compliqué de les urbaniser ou de faire du logement social.

J'ai pris des devants en prenant une délibération en Conseil municipal parce que cette 11<sup>e</sup> modification du PLU, et je vais en terminer par-là, pour moi, elle a une vraie fragilité juridique. Les modifications qui sont introduites par ces zones humides potentielles vont changer la constructibilité et donc le zonage d'un grand nombre de terrains. Saint-Aubin avait 70 ha de zones humides, on passe à 1 500. Vous imaginez le changement ? Même la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) dit : « attention, ce n'est peut-être pas une modification, c'est peut-être une révision qui aurait été nécessaire pour aller si loin ». Donc, hormis ces deux terrains qu'il faudra peut-être garder dans l'enquête publique si on ne peut pas regarder de plus près la vraie potentialité de zones humides, cela va être compliqué de valoriser notre foncier.

Jusqu'à présent, le PLU a été voulu comme cela en 2006, il a été réalisé comme cela en 2017, c'est un outil d'aménagement, et c'est un outil d'urbanisme. En aucun cas, sa vocation première était d'en faire un outil politique. Et vous verrez dans ces documents qui sont donnés que cela devient un outil politique. Quand on écrit que les cercles de pleine terre que nous avons imposés en 2016 vont pouvoir être construits avec la 11<sup>e</sup> modification du PLU ou que les piscines dans l'implantation des maisons est destinée à ce qu'il n'y en ait plus. Quand vous écrivez que les noues doivent être privilégiés à condition qu'elles puissent avoir le moins d'eau possible pour ne pas faire développer les moustiques et je vous fais grâce des haies arbustives, donc vous verrez quels sont les termes qui sont employés. Cela devient un outil politique, ce ne sera plus un outil d'aménagement facilitateur. On nous reproche de ne pas construire assez, on nous reproche de ne pas faire suffisamment de logements si nous-mêmes dans nos documents on complique les choses, je pense que l'on n'est pas prêt de voir le bout du tunnel.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur DUPRAT. Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Sur ce bilan, je dirai qu'encore une fois, on oublie, et cela fait le lien avec la délibération sur la feuille de route, cette notion de l'autonomie alimentaire. En effet, encore une fois, quand on voit qu'il y a un seul terrain agricole, je ne me souviens plus, je crois que c'est du côté d'Ambès qui passe en zone nature, tout le reste, on est dans l'obstruction, je dirais presque l'aveuglement, du fait qu'il va falloir vraiment travailler cette question. Encore une fois, si on n'insère pas dans les villes des espaces nourriciers, je pense que l'on oublie un facteur prépondérant de l'avenir de la société. Donc faire des bilans comme cela, bien sûr c'est tout à fait louable, mais on voit bien que l'on a oublié une question primordiale : les projets ne font pas, ne permettent pas par différents critères, c'est ce que j'avais évoqué à l'époque quand j'étais à l'EPFNA (Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine), que l'on devait rajouter justement cette question de l'autonomie alimentaire et donc d'essayer de faire des projets où en même temps que l'on bâtit, on nourrit. Ceci évite évidemment quelque part aussi cette question du fret et la façon dont on approvisionne les besoins humains. Je pense que c'est un des critères sur lesquels il faudra revenir à terme sur les prochains bilans pour que l'on voie apparaître réellement cette question de société, enfin au moins vitale pour l'avenir.

Quand on voit aujourd'hui les grandes questions du pétrole, si on va vers une pénurie complète ou parce que l'on organise la pénurie, parce qu'aujourd'hui le Gouvernement est très fort pour organiser les psychoses, que ce soit sur le manque d'eau par exemple, on le voit bien, on est dans les flaques humides, maintenant nous sommes dans des paradoxes complets. Aujourd'hui, il manque d'eau, apparemment les nappes, cela remonte quand même dans certains endroits. Comme ils disent en Bretagne, on se demande si on n'est pas dans une sécheresse bretonne toute nouvelle, il pleut, mais le Gouvernement insiste là-dessus. Cela sous-entend que l'on est aussi dans cette notion de savoir s'il y a moins d'énergie pétrole demain par d'autres facteurs puisqu'il y a des deals qui se font en ce moment, vous le savez. Le Gouvernement échange de l'eau propre, saine, douce contre du pétrole en millions d'hectolitres, ce qui veut dire que l'on est sur une quantité de besoins en eau vendue en particulier dans les pays arabes sur l'équivalent du besoin humain français chaque année. Cela veut dire qu'il faudra travailler cette question-là et cela sous-entend aussi ma logique d'insérer les critères sur l'autonomie alimentaire. Je crois qu'il est bon aussi de rajouter le critère

comme quoi on ne détruit pas les sources parce qu'encore une fois, si on est sur la logique de bétoniser, on est aussi sur la logique d'évacuer au niveau des surfaces au lieu de faire rentrer dans les nappes les eaux de pluie, on va être dans les évacuations de ces eaux de pluie. Cela fait partie d'ailleurs d'une des délibérations que l'on va rediscuter tout à l'heure sur laquelle on est dans une logique de non-sens. On fait des bilans magnifiques, mais on est dans cet oubli de l'autonomie alimentaire. Cela participe aussi au circuit court comme je l'ai évoqué tout à l'heure, le fameux poids lourd, qu'il y a en moins ici dans la Ville, dans la Métropole, et la question de la feuille de route serait beaucoup plus en cohérence si on travaillait plus sur cette origine de besoin humain, qui est de s'alimenter. Merci de votre écoute.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous avons décidé de ne pas surprendre Madame Christine BOST et de ne pas la décevoir non plus, on vote contre. Et je lis la note, ce n'est pas une surprise comme je le disais parce que l'on a un profond désaccord sur ces gestions-là. Je lis.

« En effet, si l'on considère que les actifs immobiliers et fonciers constituent pour une métropole des moyens et des outils indispensables pour porter des orientations améliorant tout simplement la vie des gens (logements, emplois, loisirs, culture, sports, transition écologique, transport), on doit constater que de ce point de vue, le bilan est maigre. 30 millions d'acquisitions pour 28 millions de cessions, on pourrait considérer que c'est équilibré (d'ailleurs cela a été dit), mais si on regarde de plus près, on s'aperçoit par exemple que 12 opérations de cession représentent près de 60% du total en valeur (15,5 millions d'euros), et sont finalisées sur de l'aménagement sans que l'on sache ce que c'est exactement.

Une seule opération est ciblée sur le logement social à Pessac, commune en léger déficit par rapport à la loi SRU. Il faut, à notre avis bien sûr, une politique foncière beaucoup plus dynamique et ambitieuse puisque ce sont les mots que vous reprenez très souvent. Un problème de forme qui doit relever d'un problème de fond. C'est que ce bilan est un bilan comptable, un bilan de gestionnaire, il n'est pas expliqué ou il n'est pas développé la volonté politique de la Métropole. Est-ce que ce bilan est positif ou insuffisant ? Est-ce qu'il y a un besoin de se réapproprier du foncier, de reprendre le contrôle du foncier sur le secteur privé ? Qu'en est-il des besoins sociaux à satisfaire ? On ne sait pas ce qu'en pense la majorité aujourd'hui et on n'est pas non plus dans l'idée d'une confrontation avec le secteur privé où nous, en tout cas, il nous semble que cela paraît fondamental pour arriver à trouver des solutions. D'un point de vue global, nous sommes opposés à la politique qui consiste à vendre les biens publics. Nous avons besoin d'une maîtrise directe du foncier. D'ailleurs, la majorité actuelle a longtemps critiqué cette politique de cession sous l'ère de Monsieur Alain JUPPÉ, on pourrait dire sous l'ère de droite qui a quasiment occupé toute l'ère moderne de la Ville de Bordeaux. Pourtant, elle continue, voire peut-être de plus belle. En tout cas, c'est ce dont on a l'impression. En tout, il n'y a pas de rupture, il n'y a pas de changement. C'est d'ailleurs ce dont nous nous apercevons lorsque l'on regarde plus précisément les ventes et les acquisitions. Les biens vendus sont supérieurs à ceux acquis, il y a une espèce d'achat et de vente permanents. En plus de la nécessité d'avoir une maîtrise publique du foncier, il apparaît fondamental d'avoir des bâtiments, des locaux pour mettre à l'abri celles et ceux trop nombreux à la rue dans la Métropole, pour héberger des associations, pour permettre aux habitants d'avoir des lieux où ils peuvent

se retrouver, discuter de leur besoin, de la vie de leur quartier, de mettre en pratique des droits fondamentaux ». Fin de note.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Franck RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mesdames et messieurs chers collègues, je me souviens d'une phrase que j'avais lue dans un rapport du Conseil d'État qui disait : « quand le droit bavarde, il ne lui est plus prêté qu'une oreille distraite ». C'est ce qui m'arrive, je le reconnais dans les interventions qui précèdent, notamment celles de Monsieur MORISSET et Monsieur POUTOU. Pour autant, j'ai la chance d'avoir des voisins qui m'alertent lorsqu'il y a un certain nombre de contrevérités qui peuvent être proférées et il y en a une qui vient d'être dite par Monsieur POUTOU de manière assez extraordinaire en disant que Pessac n'atteindrait même pas le taux SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en matière de taux logements sociaux. Pour que toute assemblée soit bien convaincue, nous sommes à 32% de taux de logements sociaux loi SRU à Pessac et il me semble que le logement social étudiant est normalement intégré dans ce taux-là, c'est normal, c'est légal et c'est légitime. Merci beaucoup.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur RAYNAL. Marie-Claude NOËL.

**Mme Marie-Claude NOËL** : Je voulais donner quelques éléments de réponse à l'intervention de Monsieur DUPRAT, en particulier sur la modification du PLU parce qu'il semble s'être beaucoup intéressé sur le tard à ce document.

**M. Christophe DUPRAT** : votre collègue disait qu'il ne fallait pas d'attaques malveillantes. Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur DUPRAT, s'il vous plait, écoutez Madame Noël.

**M. Christophe DUPRAT** : Je n'ai rien dit depuis le début.

**Mme Marie-Claude NOËL** : Je voulais lui indiquer qu'effectivement, toutes les communes ont été concertées tout du long et j'entends que vous ne partagez pas certaines règles, mais néanmoins tout de même.

Sur la question du logement social et d'un emplacement qui serait dédié. Excusez-moi, je vais encore être polémique, mais j'admire votre capacité à faire porter au PLU la responsabilité de la non-crédation de logements sociaux sur votre commune. Vous aviez et vous avez encore, puisque la modification n'est pas encore établie, tout le loisir d'engager des programmes de logements dans le cadre du PLU actuel. C'est encore possible aujourd'hui puisque comme je l'indique, la modification du PLU n'est pas approuvée, donc n'advient que dans six mois.

Concernant la zone humide que vous évoquez et qui serait responsable de la non-

création de programmes, je souligne simplement le fait que c'est une prescription nationale d'intégrer les zones humides dans le cadre de nos documents d'urbanisme et que nous avons une obligation à le faire. Cela étant, concernant toutes les mesures prises en faveur d'un « verdissement du PLU », il m'était apparu que la quasi-totalité des maires était en faveur de cette option partagée pour le maintien d'espaces de pleine terre. Pour de la végétalisation renforcée, pour la plantation d'arbres, pour la mise en place de noues, je vous rappelle que cela sert aux bons écoulements des eaux pluviales et que cela me paraît à ce titre relativement important.

Enfin et pour terminer, vous avez indiqué qu'il s'agissait d'un document politique. C'est effectivement un document politique au sens noble du terme. C'est un document qui vise à définir les grandes orientations de nos politiques en matière de protection, de développement, d'aménagement, de transport et d'habitat. C'est un document politique en effet. La politique n'est pas un vilain mot.

Et en tout dernier mot, nous allons avoir l'obligation dans les temps à venir, de concilier le cadre de vie et l'économie des espaces agricoles et naturels des travaux importants sont en cours par les services de la Métropole. Je vous rappelle qu'il y a une superficie beaucoup trop importante d'espaces agricoles et naturels aujourd'hui constructibles au sein de notre espace métropolitain. Et que dans le cadre du ZAN, du Zéro artificialisation nette, nous allons devoir travailler à mettre en place des outils pour qu'un certain nombre de terrains ne puissent être construits. Ce sera l'objet d'une modification à venir dont nous débattons tous ensemble qui devrait être la 12<sup>e</sup> modification du PLU. Je vous remercie.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Madame NOËL. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Madame NOËL, il aurait mieux valu que vous me disiez : « on va examiner votre demande et on s'en reparlera », parce que visiblement vous ne connaissez pas le sujet, mais je peux comprendre, la Métropole est grande. Si je n'ai pas fait de logement social plus tôt sur ces terrains, c'est qu'ils étaient frappés d'une réservation. Il y avait un projet sur le domaine du Bourdieu et l'emplacement de ces terrains était prévu pour un équipement public. Il n'y a plus de projet au domaine du Bourdieu. Dans la dernière modification du PLU, cela a sauté. De ce fait, ce terrain est redevenu libre à la construction. C'est pour cela qu'on ne l'a pas utilisé. Et pourquoi l'opérateur Aquitanis qui est le bras armé de Bordeaux Métropole n'a rien fait avant ? C'est parce que n'ayant pas la grande parcelle, il n'allait pas faire quelque chose sur la petite parcelle. Voilà tout simplement pourquoi cela prend du temps.

Deuxièmement, pourquoi je m'intéresse, selon vous, tardivement ? Parce que j'ai découvert dans l'enquête publique la grande carte qui était jointe avec toutes les zones humides de la commune. Je vous le dis très franchement, je ne peux pas vous dire autre chose. Cela fait plusieurs semaines qu'ici, en Bureau ou en Conseil, je suis intervenu en disant qu'il y aurait des difficultés d'instruction des permis de construire parce qu'il allait falloir calculer le coefficient de végétalisation pour les communes qui ont l'instruction. Qu'il faudrait aussi vérifier le matériau biosourcé, ce n'était pas à la portée de tous les services instructeurs de toutes les communes. Cela fait plusieurs fois que j'en parle. J'ai écrit à Monsieur le Président sur ce sujet une lettre détaillée. Je ne m'y intéresse pas depuis quelques instants. Et puis, excusez-moi, si on ne peut pas s'intéresser au moment de l'enquête publique, c'est quand même le moment où on peut faire part de son avis pendant l'enquête publique que je sache, ou alors on ne fait pas

d'enquête publique. Sur ce sujet-là Madame NOËL, je considère qu'il y a un certain nombre de sujets qui ne me vont pas, l'enquête publique est faite pour cela. Nous aurons des discussions entre la fin de l'enquête publique et le reste, on peut trouver des solutions. Je trouve dommageable que sur du terrain propriété de Bordeaux Métropole, sur lequel on peut faire du logement social à 100%, on n'est même pas à 30%. Je trouve dommage que cette parcelle soit grevée par cette mise en place d'une zone humide. Je vais vous dire Madame NOËL, vous devez le savoir puisque vous êtes élue dans une commune, entre le moment où vous décidez de faire un logement social et le moment où on le livre, ce n'est pas six mois, c'est six ans.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur DUPRAT. Je vais donner la parole à Madame Christine BOST pour répondre et conclure nos débats.

**Mme Christine BOST** : Merci. Plusieurs interventions, d'abord par rapport à l'intervention de Monsieur Christophe DUPRAT, Madame Marie-Claude NOËL l'a dit également. Je considère que le PLU est un outil de stratégie politique qui nous permet de définir un certain nombre de choses qui sur le long terme vont organiser la vie sur notre territoire. La vie de nos habitants, la vie de nos entreprises, vont dessiner la physionomie de nos territoires, de nos communes. C'est aussi un outil de stratégie politique qui nous permet d'anticiper des choses. Je crois que cette 11<sup>e</sup> modification permet en particulier d'anticiper la stratégie politique en termes de préservation de notre patrimoine environnemental. On est dans l'anticipation aussi et on était dans l'anticipation de la zéro artificialisation dans lequel nous sommes pleinement impliqués aujourd'hui. Donc cette 11<sup>e</sup> modification pose ces bases-là et je crois que c'était important quand même d'acter les choses ainsi.

Après sur les aspects techniques et précis qui sont évoqués sur la commune de Saint-Aubin, nous avons me semble-t-il eu à approuver il y a quelque temps l'ouverture de la concertation, l'ouverture d'une enquête publique et on a dû avoir un certain nombre d'éléments.

Pour répondre à Monsieur MORISSET sur la question de l'autonomie alimentaire, ici c'est le bilan annuel, la politique foncière et le côté opérationnel, ils se regardent aussi année après année. Donc il faut ouvrir le spectre et regarder ce qui s'est passé les années précédentes et ce qui se passera dans les années suivantes. Simplement pour dire aussi que dans les zones où il n'est pas forcément toujours évident de réaliser des acquisitions foncières parce qu'il n'y a pas de cession possible, ce n'est pas facile d'anticiper et de nourrir cette stratégie de politique alimentaire.

Monsieur POUTOU, je suis désolée que vous ne m'ayez pas surprise aujourd'hui par votre intervention, nous avons eu les mêmes échanges en commission. Vous dire que je trouve cependant regrettable que vous ayez oublié notre débat du mois de janvier où nous avons présenté la stratégie foncière de Bordeaux Métropole qui justement répond aux questions que vous posez. L'anticipation, le repérage, les moyens y compris financiers, des moyens aussi en termes de coopération que l'on met en place avec l'établissement public foncier. Il y a une vraie stratégie foncière à Bordeaux Métropole qui, année après année, atterrit sur des volets opérationnels et sur lesquels nous n'allons pas délibérer, mais sur lesquels je viens de vous présenter ce bilan des acquisitions pour l'année 2022.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Madame BOST. Juste un mot à mon tour pour conclure et dire qu'heureusement que la stratégie foncière de la Métropole relève d'une vision politique parce que vous pourriez nous le reprocher de ne pas le faire. Evidemment elle relève d'une vision politique qu'il faut naturellement assumer. De même que lorsque le législateur nous impose les ZAN, puisque c'est la loi qui nous impose les ZAN, cela relève aussi d'une vision politique de l'aménagement du territoire, qui consiste à dire que les derniers espaces de nature dans nos communes sont nos meilleurs alliés pour nous adapter et pour résister au dérèglement climatique. Ceci est une vraie politique et je me félicite personnellement que notre stratégie foncière relève d'une vision politique. C'est pour cela que nous avons été élus.

Je lance le vote.

Tout le monde a voté, je clos le vote et je vous donne les résultats.

100 pour.

1 abstention.

1 contre.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

Merci. Monsieur le secrétaire de séance.

**Mme BOST**

**(n°13) VILLENAVE D'ORNON - Projet d'opération d'aménagement sur le site de l'hôpital inter-armées Robert Picqué - Lancement de la concertation**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame BOST, affaire n°13, Villenave-d'Ornon, projet d'opération d'aménagement sur le site de l'hôpital inter-armées Robert Picqué, lancement de la concertation.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, je lance le débat. Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Notre groupe, une nouvelle fois, veut marquer son désaccord avec ce qui a pu être fait à l'hôpital Robert Picqué. Alors que celui-ci remplissait des services essentiels aux besoins de la population du sud de l'agglomération, tous ceux qui sont de Villenave, de Bègles, Talence, allaient à Robert Picqué. Donc cet hôpital remplissait des services très importants pour la population. Le choix a été fait de fermer le site et de regrouper l'offre de soins sur l'hôpital Bagatelle. Nous avons été peu nombreux dans cette assemblée pour exprimer notre désapprobation de cette décision. Après la pandémie Covid et la crise approfondie de notre système de santé, cela met encore plus en évidence l'ineptie de cette décision. Comme le proposaient alors des collectifs de citoyens, nous aurions pu, autour des savoir-faire déjà existants et du foncier disponible, construire un hôpital d'envergure qui réponde aux besoins du sud de l'agglomération et au-delà. Mais,

enfermés dans des logiques d'austérité, de restriction de la dépense publique, c'est le choix de la fermeture qui a été fait. En creux, les politiques de mise en œuvre poussent à l'offre de soins privés et la carte des hôpitaux et cliniques sur notre territoire est, à ce titre, très éclairante. Nous sommes face à une déconstruction de l'offre publique de soins. Vous comprendrez bien qu'au vu de la dimension symbolique de cette délibération, notre groupe votera contre.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Madame MELLIER. Monsieur Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais corroborer les propos de Madame MELLIER. Nous sommes dans une logique de réduction du service public, il faut le dire, puis en plus de cela, on est dans un non-sens puisque l'on sort d'une pandémie et puis comme par hasard, il n'y a plus besoin de service public sur les hôpitaux. Apparemment, ils manquaient de lits, le Gouvernement a quand même réussi à faire le tour de passe-passe pendant la pandémie de réduction de 17 500 lits en cinq ans. C'est un non-sens. Nous sommes aujourd'hui en train de subir les politiques de copinage ou de collusion voire de corruption d'un Gouvernement qui fait des tours de passe-passe entre la Droite droite et puis la Droite Ni-ni. En ce moment, nous sommes dans cette confusion. Oui à la concertation évidemment, c'est l'ouverture au débat public, mais par logique de sauver les arbres parce que je fais aussi du collectif du côté de « Aux arbres citoyens ». Cela a été un des *leitmotivs* aujourd'hui sur Bordeaux et en particulier pour l'écologie politique d'essayer d'avancer sur la sauvegarde des arbres et des grands arbres, c'est-à-dire les arbres remarquables. Il y en a déjà eu de coupés, de massacrés, et encore une fois, c'est triste à dire, mais la bétonisation continue. On est dans cette gabegie, puis en plus de cela, on est dans ce transfert de charges de rentabilité de la logique de dire : il faut transférer plus de lits « militaires » vers le système privé et en même temps, on claque des doigts comme cela, 400 milliards pour l'armement. Ici, il n'y a même pas, ne serait-ce qu'un petit budget pour dire : il faut sauver un hôpital militaire où il y avait des compétences, où il y avait véritablement un savoir-faire, parce que des gens étaient mieux soignés en hôpital militaire qu'en hôpital privé. Donc on en est là. Quand on a quelque chose qui est précieux comme on avait aujourd'hui avec Robert Picqué, on se permet de faire une croix dessus et de dire : « c'est comme cela ». Donc à l'époque de la Ministre, Madame PARLY, si je me souviens bien, a fait tout simplement une logique de réduction budgétaire et puis tous les petits acteurs locaux sont très contents, c'est la grosse tirelire, c'est le jackpot comme on dit.

Tout cela pour dire que vraiment sur la logique de la destruction, évidemment je voterai contre, et puis sur la logique de l'avenir du soin, cela fera sans doute encore un débat plus tard sur cette logique de l'évolution du service du soin en France, mais aussi dans le Monde. On le voit comment cela se passe. Je pense qu'il faudrait être encore plus vigilant sur la façon dont on aborde ces questions de la santé. Merci de votre écoute.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORISSET, Alain CAZABONE.

**M. Alain CAZABONE** : Dans ce sujet-là, je crois qu'il faudrait, après avoir entendu Monsieur MORISSET, rendre à Jules ce qui appartient à César. Je m'explique, il ne faut pas refaire l'Histoire.

J'ai vécu les premières réflexions sur l'aménagement ou le problème des deux sites. Il y avait la nécessité soit de fermer les deux sites puisqu'il y avait un problème d'équilibre, soit d'en conserver un seul. Le Maire de Villenave comme moi-même, nous sommes battus pour choisir que Bagatelle déménage sur Robert Picqué. D'abord parce que l'espace était là, il ne faut pas oublier qu'en dix ans, un hôpital se renouvelle. Actuellement sur la situation à Bagatelle, si dans dix ans, il faut refaire une partie ou agrandir l'hôpital, il n'y aura plus d'espace, alors qu'à Villenave, il y avait 22 ha. À Talence, il y a seulement 7 ha. Donc tous les maires se sont battus pour que l'on fasse déménager Bagatelle qui était d'accord aussi sur Robert Picqué. Il fallait pour cela que l'État verse 50 à 60 millions, ce qu'il refusait. L'État de l'époque, c'était le Gouvernement de Monsieur HOLLANDE. Monsieur Alain JUPPÉ était intervenu à deux, trois reprises pour essayer d'obtenir cet accord. L'accord n'a pas été obtenu. En absence de financement, il a bien fallu trouver une autre solution et les protestants ont décidé à ce moment-là de reconstruire sur Bagatelle. Ce qui n'était pas l'idéal. On a abandonné tout ce qui était axé urgence, mais c'est ainsi. Donc gardons en mémoire quelles sont les responsabilités. À partir du moment où il n'y a qu'une seule solution qui était de se regrouper sur Bagatelle, c'est certain qu'il y a eu dans l'aménagement des obligations d'abattre des arbres. Il n'y avait cependant pas d'autres choix puisqu'il n'était plus possible de déménager sur Robert Picqué. Voilà l'historique. On a géré ce qui était le possible.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur CAZABONE. Monsieur Philippe POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : On est d'accord avec ce que disait Madame Claude MELLIER, je ne vais pas détailler, mais c'est vrai que l'on est opposé depuis le départ à ce projet, au projet BAHIA pour des raisons de défense du service public, comme cela a été dit, puis pour des raisons aussi de lutte contre la bétonisation. On voit que le résultat n'est quand même pas grandiose. La délibération est cependant sur la suite et sur la gestion maintenant de cette partie qui est libérée à la suite de la fermeture de l'hôpital. Nous ne sommes pas du tout séduits par la façon dont les choses se passent à la fois sur le fond du projet ou sur les intentions. On l'a déjà exprimé en commission et là encore, Madame Christine BOST ne sera pas surprise. Nous avons partagé la délibération à des collègues autour qui sont un peu dans l'urbanisme. Pour eux, ils emploient un mot qui est, je trouve, fort, mais je le dis parce qu'ils m'ont dit de le dire : la gestion est scandaleuse. Pas un logement social n'est prévu alors qu'il suffirait de rénover le bâti existant sans l'artificialiser, ainsi cela permettrait de préserver les jardins à deux pas de la route de Toulouse qui est déjà très polluée, surtout quand on voit les dégâts opérés par BAHIA à Bagatelle, il est vraiment scandaleux surtout quand on parle d'une surface de 20 ha en pleine zone urbanisée, il y aurait vraiment beaucoup mieux à faire que ce qui semble être en cours de projet.

À la lecture de la délibération certes, il y a toutes les précautions de langage qui peuvent rassurer notamment la volonté affichée de ne pas trop artificialiser, mais à partir du moment où ce qui semble dominer ou ce qui semble essentiel, à savoir l'activité économique, finalement tout semble possible, tout et n'importe quoi. Il y a de quoi s'inquiéter et ce ne sont pas les concertations telles qu'elles s'organisent parce que les concentrations restent du dispositif où on donne un avis. Cela n'empêche en rien les ardeurs des affairistes promoteurs et des bâtisseurs, cela n'empêche en rien les projets calamiteux. Nous sommes aussi dans ce problème-là de la forme de la concertation. D'abord, on a bien vu que (on en discute à chaque fois, mais c'est vrai que, malheureusement, et ce n'est pas que la responsabilité de la Métropole) peu de

gens, peu d'habitants ou d'habitantes participent aux concertations. C'est un constat que l'on fait à chaque fois, ou un problème de communication, mais pas que parce que l'on sait aussi que cela reste compliqué pour que les gens s'occupent de leur quartier ou des affaires collectives. En tout cas, il y a quelque chose à revoir là-dessus et puis même à construire des concertations qui donnent vraiment les moyens à la population et c'est peut-être cela qui peut convaincre, des moyens de décider de ce qui les concerne directement dans leur propre quartier. Cela pose aussi ce problème politique de la forme ou des modalités de la concertation.

Sur la délibération elle-même, il y a un mot qui, je trouve, est problématique, c'est « attractivité », rendre le quartier attractif. En réalité, qu'est-ce que l'on en a à faire de cela ? On ne comprend pas et cela revient tout le temps. La préoccupation devrait être tout simplement de répondre aux besoins des gens. L'attractivité déjà, on le sait, il n'y a pas besoin d'en rajouter, cela se remplit, les logements, les bâtiments poussent partout. On sait qu'il y a plein de demandes de logement. De toute façon, il y a « besoin de construire », il y a besoin de loger les gens, donc il n'y a même pas besoin d'en rajouter sur l'histoire de l'attractivité. On peut en revenir sur la critique de la métropolisation, on peut en revenir sur ces processus qui sont là de concentration dingue de population où cela devient complètement étouffant. Donc cela pose aussi un problème. Soit on a un regard critique sur un processus et on essaie de préserver les espaces qui sont comme ceux des 20 ha de Robert Picqué, soit on est dans des logiques où on va mettre de l'emploi, de l'activité, en sachant que cela va poser problème. Nous pourrions en discuter sur une délibération à propos de l'Entre-deux-mers, mais il y a un lien entre d'un côté une concentration de population quelque part, une concentration d'activités et de richesse et puis l'appauvrissement des territoires autour des métropoles ou dans les zones périurbaines, dans les zones rurales. On est dans un truc, on a l'impression que cela continue et le truc est terrible. OK, c'est quand même un désaccord, ce n'est pas que l'on ne comprenne pas, même si l'on n'a pas les mêmes compétences que vous, mais on n'est pas en train de dire que la majorité actuelle n'a pas de stratégie. On ne partage pas la stratégie qui est en place parce que l'on pense qu'elle n'est pas du tout en rupture avec ce qui a été fait les décennies d'avant. On pense qu'il y aurait besoin d'une rupture, d'une politique beaucoup plus offensive et qui pose le problème réellement de comment on préserve à la fois des espaces et comment aussi on répond le mieux possible à des besoins sociaux qui sont ceux de vivre dans des meilleures conditions, y compris dans les zones urbaines. Et là, tel que cela se prépare, on n'a pas l'impression qu'il y a quelque chose qui est en train de changer de rythme et on pense que l'on va vers les mêmes problèmes, et on est véritablement dans la suite du projet BAHIA sans aucune rupture idéologique ou financière.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur POIGNONEC, vous avez la parole.

**M. Michel POIGNONEC** : Merci. Mes chers collègues, quelques mots à mon tour concernant cette délibération sur la concertation visant au projet de réaménagement du site de Robert Picqué sur Villenave-d'Ornon.

Tout d'abord pour me réjouir de l'aboutissement de cette étape, remercier Christine BOST pour son implication dans ce dossier, mais aussi pour répondre à quelques orateurs qui viennent de me précéder.

Engagé depuis 2012, le projet de groupement de coopération sanitaire, j'insiste sur ce terme « groupement de coopération sanitaire » entre l'hôpital militaire de Robert Picqué et Bagatelle aboutit à la création d'une structure unique sur le site de Bagatelle dénommé BAHIA. Je crois que certains se trompent sans doute volontairement.

Premier mensonge : ce n'est pas une fermeture, c'est un regroupement de structures, un groupement de coopérations sanitaires comme il s'en fait partout en France avec un déménagement de seulement 600 mètres de Villenave-d'Ornon sur Talence, sur la même voie, avec les mêmes lignes de transport.

Deuxième mensonge : ce n'est pas une fermeture d'offre publique vers une structure privée. Monsieur MORISSET, Bagatelle est une fondation à but non lucratif, pas une entreprise ni une société cotée en bourse. Depuis quelques années déjà, les personnels civils et militaires cohabitent dans le cadre de ce groupement tant sur Robert Picqué que sur Bagatelle. À terme, fin 2024, le service de santé des armées aura quitté les lieux et n'aura plus d'activité sur le site de Robert Picqué qui perdra de ce fait son statut de domaine militaire. L'hôpital du sud de l'agglomération bordelaise que vous appelez tous de vos vœux restera sur le sud de l'agglomération bordelaise, non plus sur Villenave-d'Ornon, ce que je regrette, mais sur Talence. Je précise qu'il sera toujours classé en secteur 1, c'est-à-dire sans dépassement d'honoraires. Ce n'est pas le cas de tous les hôpitaux publics, je le précise.

Alors que l'on soit bien clair, comme l'a dit Alain CAZABONE avec Patrick PUJOL, nous nous sommes battus pour une autre issue, que ce soit sous la présidence d'Alain JUPPÉ, celle de Patrick BOBET. Nous avons toujours défendu l'option du maintien de l'hôpital sur le site de Robert Picqué. Nous avons collectivement perdu la bataille, il faut le reconnaître. L'État a fait un autre choix.

Alors on peut toujours faire un déni, fermer les yeux et crier avant d'avoir mal. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Bien au contraire, nous avons, dès la décision définitive connue, proposé que notre établissement puisse maîtriser le réaménagement de ce site militaire pour éviter d'avoir à terme et pendant sans doute de longues années un foncier abandonné.

Comme l'a rappelé Christine BOST, Robert Picqué, c'est presque 30 ha en zone intra-rocade. Je ne sais pas si vous avez ce potentiel foncier dans vos communes, chers maires de l'agglomération bordelaise, mais c'est une opportunité formidable tant pour Villenave-d'Ornon, les communes voisines, mais aussi pour Bordeaux Métropole.

Le plan de réaménagement du site de Robert Picqué présenté répond parfaitement aux objectifs que nous nous sommes fixés avec un projet urbain à la fois ambitieux et vertueux et s'inscrit aussi dans les orientations de l'État sur le ZAN et la renaturation pour une ville décarbonée. Il fait la place à la protection des bâtiments historiques (il y en a un sur le site), à la valorisation des espaces verts (il y a près de 35 000 m<sup>2</sup> d'EBC - Espace boisé classé), le projet prévoit d'être encore plus ambitieux en la matière, mais aussi un développement urbain et économique maîtrisé.

Le temps ne joue pas en notre faveur, car l'horloge du départ du service de santé désormais tourne. Mes chers amis, qu'attendons-nous pour faire aboutir ce projet ambitieux ? Je vous remercie.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POIGNONEC. Emmanuel SALABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci, Monsieur le Président de séance. Je ne reviendrai pas évidemment sur la genèse du projet en rappelant et en m'inscrivant sur le fait que la décision originelle de l'État prise sous la présidence de François HOLLANDE, les collectivités l'ont subie et que depuis, nous cherchons tant bien que mal à essayer de faire les plus beaux des projets.

Je voudrais d'abord en rappeler l'importance capitale puisque j'ai entendu beaucoup de BAHIA Bashing. Je voudrais juste vous rappeler, mes chers collègues, que cet équipement, ce sont 2 600 accouchements par an, ce sont 28 000 passages aux urgences par an, ce sont 14 000 interventions chirurgicales par an. L'existence et le maintien et notre soutien unanime, du moins je l'espérais, à cette opération permettent de conserver une offre de santé indispensable dans ce quadrant qui dessert, on a beaucoup parlé de Bègles et de Talence effectivement, mais qui sert également à l'ensemble des habitants de la ville de Bègles. Je voudrais également rappeler que les nouveaux habitants notamment du côté d'Euratlantique seront contents de trouver une offre de santé à proximité de leur déplacement.

Je vous ai entendu dire, Monsieur POUTOU, beaucoup de bêtises. Je voudrais simplement vous rappeler que dans l'opération immobilière que vous trouvez, je cite, « hideuse », il y a 30% de logements sociaux. Je n'ai toujours pas compris dans vos propos comment on arrive à ne pas bétonner tout en construction du logement.

Je voudrais vous rappeler, mon cher collègue, que cette opération en termes de participation a été exemplaire. D'abord parce qu'elle a, par exemple, nécessité de très nombreux débats ici, et on a l'occasion d'en parler, notamment pour adapter le PLU spécifiquement pour correspondre aux besoins d'État. La participation à l'ensemble de cette opération a été exemplaire. Je regrette très sincèrement que pour parfois de sombres accords politiques sous l'égide notamment de la Nupes, on puisse venir, très régulièrement et encore très récemment pour la campagne législative sur la troisième circonscription, salir le travail qui est fait par des personnels déjà très inquiets, et légitimement, du transfert de cette opération.

Je voulais enfin remercier, comme l'a fait Michel POIGNONEC, le travail de Christine BOST sur un sujet avec l'ensemble des acteurs avec la Préfecture, avec l'Armée. Ce ne sont pas des acteurs les plus simples à réunir autour d'une table ni qui ont des prises de décisions les plus rapides. Il n'empêche, à la base d'une décision subie par la collectivité, les collectivités territoriales, nous allons essayer sur l'ensemble des territoires de bâtir quelque chose d'innovant et de rassemblant d'un point de vue de la santé, de créer de l'emploi pérenne dans le projet économique notamment qui est mené et pourquoi pas éducatif aussi sur le terrain de Villenave-d'Ornon.

Enfin, je voudrais aussi saluer le caractère complémentaire des politiques publiques sur les équipements qui vont être créés, indépendamment de la réfection de la route de Toulouse qui n'a jamais été aussi près. Mais en matière de route de Toulouse, il faut toujours être humble. Je voudrais aussi rappeler tout le travail qui est mené pour faire correspondre aussi le schéma des mobilités et que cela va permettre de venir désenclaver ce territoire aujourd'hui assez mal desservi. Ceci permettra également de relier les sites aux transports en commun puisque nous aurons un bus à haut niveau de service qui va passer, qui permettra d'irriguer et d'avoir un peu moins de voitures dans un secteur aujourd'hui qui en comporte beaucoup trop, un voire deux bus à haut niveau de service, mais c'est la concertation qui le dira. En tout cas, je voulais vraiment,

avec ces premières interventions, rappeler tout le travail qui est fait et qui, de façon transpartisane, nous permet, à la base d'une décision que l'on regrette tous, d'avoir quelque chose à mon sens d'exemplaire. Merci Monsieur le Président de séance.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur SALLABERRY. Monsieur BAGATE, vous aviez demandé la parole, vous ne la souhaitez plus ?

**M. Christian BAGATE** : Monsieur le Maire de Bègles va commencer, et je poursuivrai, si vous le permettez.

**M. Pierre HURMIC** : Je donne la parole à Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, chers collègues, en tant que Maire de Bègles, je tenais comme dans les débats précédents ici à la Métropole à apporter mon soutien à ce projet. Je l'ai toujours soutenu sans équivoque, de manière très claire. Je suis d'accord sur l'analyse pour dire que le meilleur projet eut été d'abord la sauvegarde de l'installation militaire. On peut aussi malheureusement reparler de Santé Navale sur Bordeaux.

La deuxième meilleure solution, c'était le regroupement sur Robert Picqué, cela n'a pas été possible non plus parce qu'à l'époque Bagatelle avait aussi des difficultés financières. Il fallait également épauler cette belle clinique privée, mais à but non lucratif. En tant que Maire de Bègles évidemment, je souhaite donc qu'il y ait en secteur 1, une offre de soins et d'urgence pour les habitants du sud de l'agglomération. C'est la solution, je défends ce projet et je l'ai toujours défendu. Je regrette le désengagement de l'État au-delà du seul Gouvernement HOLLANDE sous la présidence de François HOLLANDE, de fait vous ciblez de manière polémique et politique mais quand on regarde un petit peu l'Histoire française, c'est malheureusement transpartisan. Tous les ministres et tous les gouvernements ont malheureusement accompagné la fermeture de l'ensemble des hôpitaux publics. L'hôpital public militaire ou civil est en très grande difficulté en France. Regardons l'état des urgences en France. Je rejoins les propos de Claude MELLIER pour appeler à la défense du service public hospitalier français et nous voyons malheureusement peu à peu que ce sont les cliniques publiques à but lucratif cette fois qui commencent à se développer. Ce n'est pas Bagatelle, cela n'a rien à voir. On voit que le service public de santé civil ou militaire est en très grande difficulté, on voit qu'il y a des grandes difficultés pour recruter, pour garder les médecins, pour l'accueil des patients, donc nous devons être aux côtés de ces praticiens, et je sais que le Président du CHU, Maire de Bordeaux, est extrêmement mobilisé sur ce sujet.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Clément. Je confirme. Philippe POUTOU a la parole.

**M. Philippe POUTOU** : C'est une façon de répondre à ce qui a été dit précédemment. Dès que l'on critique BAHIA, cela s'appelle du mensonge, pourquoi pas, mais on peut avoir des avis quand même différents sur la façon dont les choses se passent et on peut être profondément en désaccord avec les logiques de fermeture. Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit quelque chose que je voulais dire, c'est qu'il y a une réalité

quand même, et on peut tous s'en apercevoir, le système de santé publique se dégrade, des fermetures d'hôpitaux, des fermetures de maternités, c'est encore d'actualité. Il y a plusieurs régions, plusieurs villes qui sont concernées aujourd'hui par des menaces de fermeture. On est quand même globalement d'une part sur la réduction de moyens de santé et puis on le voit à côté toutes les alarmes qui ont été faites par le personnel de santé depuis longtemps, et ce n'est pas juste la crise sanitaire, même si la crise sanitaire a été peut-être un révélateur. Il y a quand même ce problème qui est posé. On n'est pas obligé de le nier ou de faire comme si cela n'existait pas. La question de Robert Picqué, la question de Bagatelle, la façon dont les choses se passent, cela correspond à une politique quand même qui est nationale et qui ne va pas dans le bon sens à notre avis. Cela peut ne pas perturber d'autres personnes, mais on n'est pas obligé de se traiter de menteurs, on peut aussi constater qu'il y a quand même des choses en tout cas qui peuvent se discuter.

L'autre aspect aussi qui est parfois un peu bizarre, c'est de nier aussi les problèmes de la concentration, de la bétonisation. On peut très bien penser que la priorité, c'est construire, c'est faire du logement et du logement social. D'ailleurs, après le logement social, il faudrait aussi rentrer dans le détail. Qu'est-ce que c'est qu'un logement social ? Est-ce que c'est vraiment du logement social ? Ce n'est pas aussi simple que cela, ou après comme le dit le Maire de Pessac, on est à 30%, on n'est pas en dessous de la loi SRU, mais en comptant les logements étudiants, pourquoi pas, je ne sais pas trop si on peut faire comme cela. Le fait est aussi qu'il y a des problèmes de logement. Encore ce matin sur la matinale de France Inter que j'écoute parfois, il y avait un débat entre PIKETTY et Dominique SEUX, l'économiste de Gauche avec l'économiste de Droite, sur la crise du logement, en constatant qu'il y a une crise du logement et que cela ne s'arrange pas. Je ne crois pas, car sur la métropole bordelaise, cette crise du logement est en train de s'arranger.

C'est pareil, on peut toujours se satisfaire de tout, on construit, mais après la réalité aussi, c'est qu'au bout de cette politique, est-ce que la situation semble s'améliorer ? Est-ce que le nombre de dossiers de demande de logement diminue ? Est-ce que l'on est dans des situations d'amélioration des conditions à la fois d'avoir un logement, mais même du logement en lui-même, est-ce que cela s'améliore ? Est-ce que l'on n'est pas de plus en plus dans des situations au contraire d'appauvrissement, de précarisation. Quand on discute de cela, on s'aperçoit quand même qu'il y a un terrain trop modeste sur les politiques qui sont mises en place parce qu'aujourd'hui, la tendance est plutôt à l'aggravation de la situation. C'est pour cela aussi que l'on peut essayer quand même de mettre en évidence ces faits.

Par rapport à la construction, je finis là-dessus, parce que c'est vrai que nous sommes un peu embêtés, on sait qu'il y a besoin de logement social notamment, il y a besoin de loger des gens puisqu'étant donné que la Métropole attire, il faut construire plus pour attirer les gens qui habitent là, quitte à désertifier les territoires autour, mais c'est un autre sujet.

On sait que logiquement il y a besoin de construire donc il faut construire. Sauf que, nous sommes embêtés parce que construire veut dire bétonner, et cela veut dire remplir le peu d'espaces libres qui restent dans une agglomération. Donc on est dans cette contradiction. La chose dont on ne discute pas ou trop peu, mais qui peut-être ne résoudrait pas tout le problème, c'est la question des logements vacants, c'est la question de savoir à combien nous en sommes. Aujourd'hui, dans la Métropole, c'est quoi ? 20 000 logements vacants ? Le chiffre de A'Urba qui est discutable c'est quoi ? Puisqu'après, ces logements vacants, qu'est-ce que cela veut dire ? Logements

vacants de longue durée, mais pourquoi on ne discute pas de ces aspects aussi ? Est-ce qu'il n'y a pas là-dessus un début de solution d'avoir une politique qui se concentre là-dessus et qui éviterait de bétonner et qui en même temps trouverait des solutions de logements. Je n'ai pas atteint les 5 minutes.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur BAGATE a la parole.

**M. Christian BAGATE** : Merci, Pierre HURMIC. Madame la Vice-présidente, nous avons déjà abordé ces sujets en commission. Je suis heureux en tant que médecin de voir que tout le monde se rend compte que la médecine est en danger, qu'il y a de nombreux exemples et que 15 000 médecins formés sur notre territoire ont quitté la France ces dernières années. C'est bien de pouvoir rebondir sur cette question.

Mon amie Claude MELLIER, combien je partage. On a espéré que cet espace médical unique de Bordeaux Sud pourrait grandir en compétences et devenir un pôle de santé complémentaire au CHU notamment pour les urgences. Médicalement, humainement, pour moi c'était une erreur. Je ne me rappelle pas l'histoire que nous a rappelé notre cher Sénateur, Alain CAZABONE, et les différents maires intéressés, les trois maires ou ce sont même les quatre, parce que cet hôpital de « Bordeaux Sud », c'est Bordeaux, c'est Talence, c'est bien sûr Villenave-d'Ornon et notre commune de Bègles avec Clément ROSSIGNOL PUECH.

Nous avons fait le match très tôt, nous n'étions pas nombreux à faire le match parce qu'aujourd'hui, je trouve tout le monde derrière, mais nous n'étions pas nombreux. Nous nous sommes bien battus, Claude MELLIER. On s'est bien battu, mais on a perdu, et c'est fini. Et pour continuer dans ma métaphore sportive, je n'ai pas envie de faire la troisième mi-temps avec tous les opportunistes qui étaient restés dans les tribunes. Alors Claude MELLIER, mes chers collègues, mon cher Pierre HURMIC, passons au match suivant, et Christine BOST, tu es la capitaine, il faut que l'on avance et puis il faut éviter surtout rapidement de faire de cette zone une « zadification ». On la sent venir, faisons vite, merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur BAGADE. Je passe le ballon à Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Simplement pour rappeler que c'est un vote symbolique et que le débat que nous avons eu a permis de donner l'ensemble des éléments sur la genèse du projet et que les uns et les autres ont fait part de leurs engagements. C'est vrai, nous avons été battus, mais en même temps cela met en évidence qu'aujourd'hui la santé, les hôpitaux et les hôpitaux publics ont besoin de moyens financiers et de moyens humains. Nous sommes dans une situation grave sur les questions de la santé, et ce débat montre que les uns et les autres, nous sommes attachés au service public de la santé, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas de service privé, mais il faut que chacun ait toute leur place dans notre société. Or, on se retrouve dans une situation où malheureusement on sent que le service public est profondément amoindri, touché et nous avons tous les uns les autres des exemples concrets à donner. Je vous remercie donc pour ma part des éléments que vous avez donnés parce que je pense que nous sommes tous vraiment attachés au service public de la santé.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Claude MELLIER. Je passe la parole à Christine BOST pour répondre et conclure. Christine.

**Mme Christine BOST** : Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites. C'est, je l'ai dit en introduction, un très beau dossier même si ce qui nous amène à travailler sur ce dossier est une décision qui, tout le monde s'accorde à le dire, ne nous incombe pas, sur laquelle on a eu à défendre, à se battre. Aujourd'hui, j'ai envie de dire, la messe est dite donc comment on réagit dessus ? Et c'est bien la question qui nous est posée, c'est bien la démonstration plutôt qui nous est faite. C'est comment la Métropole s'est saisie dès le début de ce dossier et a voulu bien positionner sa stratégie, dire ses attendus, dire ce qu'elle veut préserver du site, les orientations qu'elle veut lui donner. C'est pour cela que je ne suis pas du tout d'accord avec ce que dit Philippe POUTOU parce que la rupture est vraiment là parce que l'on aurait très bien pu dire : l'État vend le site et puis on laisse faire. C'est n'est pas du tout le choix collectif qui a été fait. Cela veut dire derrière que la Métropole s'engage, au-delà de s'engager dans la réflexion de travailler, de mettre les acteurs autour de la table pour essayer d'avoir le meilleur projet possible. On le verra dans les mois à venir, elle s'engagera très probablement aussi financièrement avec un bilan de ZAC (Zone d'aménagement concerté) qui sera à examiner et qui sera certainement avec des engagements financiers de Bordeaux Métropole. C'est donc une opération que l'on souhaite véritablement maîtriser, sur laquelle il y a une équipe projet qui a été missionnée. Le plan guide est en train d'être finalisé. Cela veut dire qu'on ouvre la concertation et que le plan guide va aussi être soumis à la concertation, à la réflexion des habitants, de toutes celles et de tous ceux qui voudront bien s'associer, se mêler du dossier. Il sera certainement intéressant que l'équipe de Monsieur BELTRANDO puisse venir en commission présenter le projet. Vous verrez que, y compris sur la question de la densité, de la préservation du patrimoine environnemental, de la préservation du patrimoine bâti qui est quand même assez atypique sur le site, il y a des choses qui sont vraiment bordées, bloquées et sur lesquelles on ne souhaite pas transiger. Ce n'est pas forcément simple parce que tous les porteurs de projets qui sont déjà présents et qui arriveront, devront se conformer à la réalisation, au plan guide qui aura été fixé. C'est donc le véritable engagement de Bordeaux Métropole, son ingénierie avec la SPL (Société publique locale) aussi qui évidemment sont à la manœuvre. Nous sommes donc sur un projet emblématique pour la Métropole et j'ai envie de donner rendez-vous à tout le monde dans une dizaine d'années pour que l'on voie véritablement les fruits. J'ai aussi envie de dire à Monsieur POUTOU que le mot « attractif », je crois qu'il ne faut pas le rejeter parce que le contraire d'attractif, c'est répulsif, et je préfère un projet attractif sur ce site et que notre Métropole reste dans une certaine forme d'attractivité mesurée, contenue et acceptable pour l'ensemble des habitants.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Christine. Je lance le vote sur cette délibération.

1 personne n'a pas voté. Je clos le vote.

Vote pour : 94.

Abstention : 2

Contre : 5.

**Majorité**

**Abstention : Madame RAMI, Monsieur**

**CUGY**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Je vous remercie. Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Monsieur PFEIFFER, affaire n°15 : Villenave-d'Ornon/Bègles - Programme « Habiter, s'épanouir » Opération d'aménagement de la Zone d'aménagement concerté de la Route de Toulouse (Ilot CA1) - Déclassement par anticipation d'emprises appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 1 840 m<sup>2</sup> environ, à usage de stationnement temporaire, parcelles cadastrées BD 08, BD 80, BD 81, BD 82 et BD 302 situées sur la Commune de Bègles. Je dois vous informer du départ des membres de la FAB (Fabrique De Bordeaux Métropole), Christine BOST, Pascale BRU, Tiphaine CORNACCHIARI, Jacques MANGON, Nadia SAADI, Marie-Claude NOËL, Jérôme PEScina, Jean-Jacques PUYOBRAU, Benoit RAUTUREAU, Bastien RIVIERES, Thierry TRIJOLET, Gwénaël LAMARQUE, Anne LÉPINE, Alexandre RUBIO et Jean TOUZEAU.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Je passe la parole à Stéphane PFEIFFER.

**M. PFEIFFER**

**(n°15) VILLENAVE D'ORNON / BEGLES - Programme ' Habiter, s'épanouir ' Opération d'aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Route de Toulouse (Ilot CA1)- Déclassement par anticipation d'emprises appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 1 840 m<sup>2</sup> environ, à usage de stationnement temporaire, parcelles cadastrées BD 08, BD 80, BD 81, BD 82, BD 302 situées sur la Commune de Bègles - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane PFEIFFER** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Stéphane. Monsieur PUJOL a la parole.

**M. Patrick PUJOL** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. J'aimerais revenir en quelques minutes sur la forme et sur le fond de ce dossier, mais aussi et surtout sur la vraie question démocratique qu'il pose, notamment celle du respect que notre établissement public témoigne ou non vis-à-vis de l'expression des habitants lors des concertations publiques ou des enquêtes publiques.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur l'historique de ce dossier pour lequel je continue à m'étonner de la discrétion avec laquelle il a été lancé, du très court calendrier de l'enquête publique ainsi que du choix de la période pour l'expression des citoyens, mais cette participation était-elle bien le but recherché ?

Je passe sur l'intitulé dont la rédaction à l'évidence a été choisie pour encourager une très large participation, jugez par vous-même : Déclassement par anticipation

d'emprise appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 1 840 m<sup>2</sup> environ à usage de stationnement temporaire, parcelles cadastrées BD 08, 80, 81, 82, 302 situées sur la Commune de Bègles.

De là à penser que si on avait voulu que personne ne s'exprime, on ne s'y serait pas pris autrement. D'ores et déjà, je vous pose une première fois la question, je vous la reposerai plus tard. Pensez-vous mes chers collègues qu'en lançant des concertations en catimini avec des intitulés incompréhensibles comme celui-ci, nous favorisons vraiment l'expression de nos concitoyens ? Je ne le crois pas et cela me pose un vrai souci.

Sortons de cet aparté. Nul ne peut ignorer dans ceux qui ont décidé de lancer cette enquête publique sous cette forme que la question du stationnement et de la circulation route de Toulouse sont des questions particulièrement prégnantes et la manière dont ce dossier a été manœuvré me heurte.

Comme vous le savez, la forme c'est le fond qui remonte à la surface, et je voudrais m'étonner de l'extrême pudeur avec laquelle est évoqué le rapport du commissaire enquêteur. La pudeur, ce sont les sept lignes qui évoquent le rapport qui lui-même fait 65 pages. Je ne vous reprocherai pas Monsieur le Président, mes chers collègues, de ne pas avoir lu ce rapport du commissaire enquêteur. Je ne prétends pas non plus tout lire lorsqu'il s'agit de pièces jointes de dossiers qui concernent d'autres communes. *A priori*, je fais plutôt confiance au texte des délibérations qui sont censées refléter le contenu des dossiers. Censées seulement. Il s'agit donc que je vous livre ce que ce dossier contient quand notre délibération ne le dit pas, l'ignore plutôt, je le pense volontairement. Ce qu'il y a dans ce rapport du commissaire enquêteur, c'est que 80% des personnes qui se sont exprimées sont contre ce déclassement. 141 contributions entre le 2 et le 20 janvier, 111 contre. Une grande majorité des citoyens qui s'est exprimée est donc contre ce que l'on vous demande de voter aujourd'hui. Malgré ce rejet massif, que fait le commissaire-enquêteur, il émet un avis favorable avec une légère réserve sur laquelle aussi je reviendrai. Et que font les élus métropolitains chargés de ce dossier, que fait le Président de Bordeaux Métropole ainsi que le Maire de Bègles ? Ils suivent comme un seul homme l'avis émis par le commissaire enquêteur. Or, il pourrait parfaitement se dire que l'expression des habitants a une valeur qui pourrait être éventuellement considérée, je dirais pour ma part devrait être considérée et respectée.

Nous avons évoqué il y a quelques jours ce dossier en commission. Il y a eu un consensus pour le retirer pour ces motifs. Malheureusement, je constate qu'il est toujours là. On peut ici se demander à quoi servent nos commissions. Je sais, elles n'émettent qu'un avis, mais si même les expressions d'élus sont rejetées d'un revers de main, on peut encore plus se poser les questions sur l'exercice de la démocratie. Où sont ces grands défenseurs de la concertation, du respect de l'expression publique ? Absents. Ils font eux-mêmes ce qu'ils reprochent à d'autres, ils ignorent le positionnement majoritaire des habitants citoyens et des élus d'une commission. Je repose la question : que pensez-vous mes chers collègues qui êtes tous des élus communaux du fait qu'en dépit d'une opposition à 80%, on vous propose de voter ce rapport ?

Irez-vous ensuite dans vos communes dire à quel point la démocratie participative et l'expression populaire vous importent ? J'espère que non, mieux, j'espère que comme nous le faisons aujourd'hui, vous demanderez le retrait et le report de ce rapport.

Je ne sais pas comment les choses se passent dans vos communes, mais à Villenave-d'Ornon, lorsque nous consultons la population, nous tenons compte de son avis, encore plus lorsque l'on constate que 80% des gens se sont prononcés contre un projet, mais peut-être sommes-nous trop respectueux de l'expression citoyenne ?

Venons-en au fond. Tout d'abord pourquoi se précipiter et déclasser par anticipation ? On pourrait se poser la question. Cela paraît logique de s'interroger surtout que la seule réserve émise par le commissaire enquêteur jugée non contraignante par la Métropole est de maintenir une information suffisante et régulière du public sur le projet d'aménagement privé. Pourtant, c'est un secret de polichinelle. Un permis de construire sera déposé d'ici quelques semaines sur cette parcelle et a fait l'objet depuis longtemps de discussions. Donc en réalité, on demande l'avis des gens, mais tout est bouclé. Ils auraient pu dire : oui, non ou ne rien dire. C'est la même chose en réalité.

Comment la Métropole doit-elle informer d'un projet alors que le permis de construire est proche ? Déclasser par anticipation pourquoi ? La ZAC route de Toulouse dont la DUP (Déclaration d'utilité publique) a été déclarée en 2016, prévoit 900 logements du côté de la ville de Bègles. Or à l'instant où on se parle, aucun n'a été livré, aucune parcelle n'a été construite. Cela veut dire quoi ? Que les parcelles prêtes à accueillir du logement, il y en a beaucoup et il y a le choix. Pourquoi celle-ci absolument alors qu'elle supporte un parking provisoire qui montre toute son utilité ? C'est d'ailleurs la raison pour laquelle 80% des gens s'opposent à sa suppression, faute de solution de substitution à l'instant où on nous demande de décider. Je ne conteste pas du tout le caractère provisoire de cette utilisation. Il est évident qu'à terme, lorsque les solutions de rechange auront été trouvées, nous ne nous opposerons pas et les habitants du quartier non plus je pense à ce déclassement.

Je sais que certains ici seront tentés d'affirmer que ce parking peut être supprimé, car le P+R (Parcs relais) des Pyrénées est désormais livré. L'existant du bâtiment P+R situé à plus de 1 km de distance pourrait laisser penser qu'il est fonctionnel. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Seul le rez-de-chaussée a été utilisable de la date de son ouverture au mois de décembre 2022, et dorénavant seuls deux niveaux sur cinq sont ouverts. On ne peut pas appeler cela une livraison. Donc pour l'instant les utilisateurs du tram occupent sans problème le parking de la grande surface commerciale mitoyenne, ne sachant même pas que le premier étage est aujourd'hui utilisable, aucune information n'ayant été faite par ce sujet par Bordeaux Métropole.

J'ai été interpellé lors de la commission du 4 mai dernier par Monsieur le Maire de Bègles qui m'a demandé de prévoir le parking côté Villenave-d'Ornon en lieu et place de celui côté béglais qui serait supprimé. Michel POIGNONEC et moi-même n'y sommes nullement opposés. C'est pour cela que j'ai proposé dans la foulée les parcelles de la ZAC qui pourraient s'y prêter. Pour autant, n'ayant aucune réponse à ma proposition, je suppose qu'elle est purement et simplement rejetée, pourquoi ? Comme je disais au début de mon intervention, le stationnement sur la route de Toulouse est un vrai problème qui se doit d'être pris en compte. Or, l'aménagement du tronçon Bourleau-Labro-Pont de la Maye n'est toujours pas dessiné, malgré mes multiples interventions faites lorsque la Métropole a lancé les études d'aménagement de la route de Toulouse. En effet, ces études comme par hasard ne concernaient que la partie nord de cet axe, soit barrière de Toulouse-Bourleau-Labro, secteur dans lequel vous êtes déjà en train, paraît-il, de rechercher les parcelles pour créer du stationnement en lieu et place de ceux nombreux supprimés par le projet développé et adopté par une majorité de ce conseil malgré nos alertes. Comment peut-on chercher des poches de stationnement d'un côté et exactement au même moment, en supprimer

quand il y en a d'existantes en votant cette délibération aujourd'hui ?

On a vraiment décidé de marcher sur la tête, mais je pense que c'est une habitude dans cette grande maison. Je garde toutefois, toujours un espoir. un sursaut de lucidité pourrait bien arriver. Dans cette partie sud, il me semble cohérent et impératif de bien apprécier l'aménagement de la voirie stationnement y compris pour voir si elle sera apte à répondre à tous les problèmes. Entrées/sorties des zones d'habitat, stationnement dans et hors des parcelles construites, possibilité de tourner à gauche, fluidité du trafic aux heures de pointe, desserte des commerces etc. qui sera dû à l'aménagement envisagé de la ZAC. Commencer par supprimer un parking existant même provisoire dans sa définition qui sert vraiment à la vie de quartier est une ineptie et persister dans cette voie, c'est ignoré l'expression de nos citoyens et la cohérence finale du projet de la ZAC.

Pour conclure, Monsieur le Président, je vous demande comme je l'ai fait lors de la commission stratégie urbaine du 4 mai dernier le retrait de cette délibération qui ne tient aucun compte des avis émis dans l'enquête publique ni du bien-vivre des habitants futurs de la ZAC. Vous ne reprenez dans cette délibération que l'avis du commissaire enquêteur qui est opposé à l'avis émis par près de 80% des personnes qui ont participé à cette enquête.

Je voudrais également dire à nos collègues, que contrairement à ce que vous écrivez, ce n'est pas un projet d'aménagement qui se dessine sur les parcelles qui seraient déclassées par anticipation, si une majorité de ce conseil approuve cette délibération, mais bien un permis de construire qui va être déposé à très court terme.

C'est donc une action préméditée de rattrapage d'erreur que vous êtes en train de couvrir en essayant d'enclencher une procédure d'enquête publique de déclasserment par anticipation des parcelles afin de permettre la réalisation de ce permis.

Vous avez ainsi mes chers collègues, élus communaux, encore le temps de sortir par le haut de ce dossier en montrant votre attachement réel, s'il l'est, à l'expression citoyenne et au respect dû à ceux qui s'expriment ayant foi en cette démocratie participative. Tout positionnement inverse ne pourra que conforter ceux qui de plus en plus nombreux, rejettent toute participation à une quelconque consultation notamment électorale. Ne venons pas nous plaindre ensuite, et je vous le dis avec une certaine gravité, alors que l'on pourrait penser qu'il ne s'agit là que d'une affaire de parking.

En l'état, bien évidemment, et en accord avec les élus de Villenave-d'Ornon majoritaires, je voterai contre cette délibération.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur PUJOL. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Cela a été regroupé dernièrement récemment.

**M. Pierre HURMIC** : Non, c'était prévu comme cela.

**M. Philippe POUTOU** : C'était prévu dans les notes au PV pour nous, mais je vais la lire, c'est une courte note qui va répéter les choses, mais je ne suis pas le seul à répéter

la même chose, donc il n'y a pas de scrupule à avoir. Juste avant, c'était pour illustrer la notion de rupture de Christine BOST qui dit que la rupture est là et possible, mais juste pour dire, il y a eu deux votes, la stratégie de cession, achat, la stratégie de gestion du foncier, 100 pour, qui a d'ailleurs laissé croire à Monsieur Pierre HURMIC que c'était 100%. 100 pour, 1 abstention et 1 contre, contre c'est moi ou c'est nous, puisqu'encore une fois, je suis la partie visible d'une équipe moins visible. Et l'autre vote qui est intéressant, c'est celui précédent sur la gestion de l'espace libéré par la fermeture de l'hôpital Robert Picqué. 94 pour et 5 contre. Les contre, c'est les 3 du Parti communiste, si je ne me trompe pas, et les 2 élus isolés que sont MORISSET et moi.

Donc là franchement, à la lecture des votes, la rupture, on ne la voit pas. Alors soit la Droite rompt elle-même avec ce qu'elle a fait, mais je ne suis pas sûr que la Droite va revendiquer sa propre rupture avec la politique qu'elle a menée pendant des décennies. Mais, là, je trouve que dans ces votes, et ce ne sont certainement pas les seuls, on a l'expression de la continuité quand même.

Maintenant la note sur cette délibération, je la lis, cela ira plus vite :

« Nous sommes opposés au déclassement et à la cession de cette parcelle, c'est très souvent par principe avec le seul souci de défendre le foncier public, mais dans la situation présente, nous trouvons en plus aberrant de supprimer un parking qui semble très utile (cela peut rejoindre les propos précédents du Maire de Villenave-d'Ornon) surtout pour construire encore des immeubles en prévision d'une population plus nombreuse, une activité de déplacement plus important. Certes l'idée, c'est de construire des logements. On sait qu'il en manque, mais la zone est déjà bien bétonnée, bien chargée, alors est-ce bien raisonnable et n'y a-t-il pas d'autres solutions pour aménager le territoire ? ». Fin de note.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur POUTOU. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques réponses brèves de ma part. Tout d'abord, cette concertation était une concertation réglementaire et non pas la concertation globale sur la ZAC intercommunale entre Villenave-d'Ornon et Bègles. Il ne faut pas mélanger les deux points. Cette concertation de création de ZAC avec le schéma directeur a eu lieu et d'ailleurs la maquette de l'ensemble de la ZAC est à disposition de l'ensemble des habitants dans le Café de la route qui est un lieu ouvert tous les jours, il n'y a pas de surprise. Les gens savent exactement ce qui arrive. Il y a une maquette en 3D qui permet d'échanger avec des agents municipaux des deux communes qui sont présents, également avec la Fab et il y a un bureau d'études spécialisé de concertation qui permet d'expliquer ce que sont les enjeux.

Après, ce foncier est prévu depuis le début. Il n'y a pas de catimini, il n'y a pas de secret de polichinelle, c'est vraiment très clair. Depuis le début est prévu sur ce foncier sur Bègles plus de 80 logements dont 60% sociaux, accession sociale à la propriété, accession abordable, avec des mètres carrés commerciaux et un peu d'activité. Il n'y a donc pas non plus de surprise. Il y a eu une concertation réglementaire, il est vrai, compliquée, je suis d'accord avec vous, les termes sont complexes, qui demandait le déclassement pour réaliser cette opération et donc la ZAC. Il y a vraiment un comité de pilotage, on l'aborde régulièrement, et également publiquement aussi.

Que disent les habitants, que disent les personnes qui se sont mobilisées ? Ils disent qu'il y a un enjeu de stationnement en quartier. C'est vrai. Ils disent qu'il y a un déficit de places de stationnement même si on est le long du tramway, c'est vrai. Donc la réponse que vous avez lue sûrement, cher Patrick PUJOL, puisque vous avez lu les 64 pages et donc la stratégie stationnement sur la partie béglaise qui répond à ces enjeux de stationnement, ces passages en zone réglementée, en zone bleue au mois de septembre, se modifient. Je ne vais pas rentrer dans le détail, parce que là on est vraiment dans le détail d'un projet intercommunal, mais modification de sens de circulation de rue pour créer des places de stationnement, plus de 60, plus grand que le parking actuel. Également complémentarité de la zone bleue qui existe déjà sur Villenave, une meilleure occupation des deux parkings silo qui existent déjà dans le quartier. Également l'utilisation du parking du lycée pour les manifestations sportives. De plus, je rappelle, vous l'avez dit, il n'y a pas que deux P+R à deux stations de tramway, une au nord, une au sud, qui sont utilisés à 50% à peu près. Donc il y a un vrai enjeu, il y a une vraie stratégie sur le stationnement. Et ce que dit le commissaire enquêteur, c'est qu'étant donné cette vraie stratégie, il faut la mettre en place et suivre avec les habitants. C'est ce qui va être fait.

Cette parcelle a une valeur quand même, c'est 1,9 million d'euros, et donc qui est dans le bilan de la ZAC. Après on peut décider évidemment de ne pas construire. Il y a aura un déficit de logements sociaux. Sur Bègles, je vous le rappelle, il y a 1 000 dossiers en souffrance de logements sociaux. Sur la Métropole, 40 000, et sur le Département de la Gironde 60 000. Après on peut dire qu'il faut arrêter de bétonner, il faut arrêter de construire des logements sociaux, mais il faudra m'expliquer comment on loge les gens qui attendent, qui viennent me voir dans mon bureau en disant qu'ils dorment dans leur voiture. Il y a un vrai enjeu de construction de logements sociaux sur la Métropole, vous le savez. Donc on ne peut pas à la fois dire : il ne faut pas construire, il faut construire là où il y a un fort potentiel de transport en commun, c'est le cas dans ce quartier, vous le savez, cela a été dit. Pour Robert Picqué, c'était souligné en disant que sur la route de Toulouse, il y aurait une ligne de bus express, puis une deuxième ligne de bus express, puis une troisième de bus express qui va passer à côté plus le RER métropolitain, la gare de Bègles plus le tramway. Il y a un vrai enjeu de transport en commun qui est extrêmement développé sur le quartier. Si ce n'est pas là que l'on construit de manière modérée, mais in fine du logement et du logement social en particulier, je ne vois pas bien où on pourrait le construire. Chers collègues, merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Clément ROSSIGNOL-PUECH. Christian BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais j'ai une très bonne mémoire, et sauf erreur de ma part, Madame KISS, lorsque vous êtes venue nous voir et qu'il y avait la concertation au lycée Vaclav Havel, nous avons parlé de tout un tas de problématiques sur Terre Sud. L'une des problématiques était que les véhicules de ramassage des déchets ne pouvaient pas passer dans le quartier Terre Sud, qu'il y avait des voitures qui étaient mal garées dans tous les sens dans ce quartier et que l'on ne pouvait pas vider les containers qui étaient là, laissant les rats et des choses se faire. Cela s'est beaucoup amélioré depuis, le parking n'y est pas étranger.

La deuxième chose que je voudrais dire et qui m'a interpellé, on en avait parlé en commission stratégies urbaines. Mon voisin de droite qui est Philippe POUTOU, cela nous rassure à chaque fois de dire cela. On avait justement ce problème de parking et

nous avons évoqué la cohérence avec le fait que l'on achète des parkings à Talence un peu plus haut. Je parle de nous, Bordeaux Métropole, parce que l'on manque, et c'est la phrase même de Madame Christine BOST. Le bus à grande vitesse nous prive de très nombreuses places, il nous faut sur cette route de Toulouse des parkings et justifier l'achat du terrain du 455 et 555 route de Toulouse côté Talence.

Ce parking, c'est la même chose, c'est le même problème. Pourquoi ce qui est juste à Talence ne le serait pas à Bègles ? Je ne comprends pas d'autant que l'on en a besoin. Mon intervention est terminée et je vous en remercie de m'avoir écouté.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur BAGATE. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Simplement exprimer les intentions de vote. Vous le savez, une règle non écrite, mais toujours respectée dans cette maison veut que le Conseil métropolitain globalement ne s'oppose pas à une décision d'un maire ou de plusieurs maires. En l'occurrence sur cette délibération précise à deux reprises, nous avons demandé à ce qu'elle soit reportée et réétudiée, nous ne sommes pas entendus. Donc globalement tout notre groupe votera contre. Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur BOBET. Nicolas FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Merci. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je suis quand même étonné de la réaction à la fois silencieuse d'une grande partie de cet hémicycle et surtout des explications de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH qui ne répond pas d'ailleurs aux interrogations de Patrick PUJOL et des Villenavais. C'est en ce sens que Patrick BOBET vous expliquait notre position. Je suis très étonné de cet esprit caméléon, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. Et quand je parle de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, je parle de tous ses amis qui, suivant l'exposition non pas au soleil, mais au contact de la population peut évoluer. On voit d'un côté des grands discours sur la démocratie participative, les consultations, on connaît cela à Bordeaux, mais chaque fois que l'expression collective est contre la volonté de l'exécutif, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH s'assoit dessus. 80% des gens expliquent que le dossier n'est pas bon. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH dit : « je m'en moque, ce n'est pas mon problème, j'ai une volonté, c'est ma décision. Vous avez beau vous exprimer, c'est non ». Ou cela relève de l'abandon d'idéal, ou cela relève, et c'est peut-être plus cynique de votre part de dire : « après tout, la concertation va bien chez les autres. En revanche, quand cela concerne mon territoire, je m'assois encore une fois dessus et quelle que soit l'expression collective, on passe en force. ». C'est le premier point.

Autre élément qui justifie ma prise de parole, c'est pour le coup, Clément ROSSIGNOL-PUECH finit bien son intervention où il nous explique enfin que oui, on a besoin de construire des logements sur l'agglomération bordelaise. Oui, mais non, mais parce que là aussi, vous êtes quand même dans une espèce de paradoxe intellectuel où vous conceptualisez une zéro artificialisation nette partout ailleurs. J'ai un passé villenavais, je connais bien la commune de Villenave d'Ornon et j'y suis attaché. Cependant, ce que j'avais en tête comme étant Terre Sud est peut-être la dernière zone humide du secteur chez vous. D'ailleurs, j'imagine que dans le PLU, vous n'allez surtout pas classer en zone unique toute cette partie, vous avez projeté de faire 1 000 logements, ce qui à l'échelle d'une ville de 25 000 habitants peut paraître disproportionné, sachant

qu'il y a déjà une concentration de logements. Mais là, au moins, je vous accompagne et vous donne crédit sur ce point, lorsque vous rappelez leur responsabilité à chacun de vos collègues maires et chacun des élus de cette assemblée quant au fait qu'il faut construire du logement et que l'on a beau avoir un discours assez politique sur une vertu de préserver le moindre espace, il faut loger les gens. Ce sont 40 000 demandes de logements sociaux sur l'agglomération. C'est une vingtaine de milliers sur Bordeaux, c'est un millier chez vous. Donc sur ce point je vous rejoins et j'espère, vous concernant, que vous mettrez en pratique ce que vous venez de nous annoncer aujourd'hui s'agissant d'autres dossiers ailleurs.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur FLORIAN. Alain CAZABONE.

**M. Alain CAZABONE** : Je n'ai pas l'intention d'intervenir, deux remarques m'ont amené à le faire, celle de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH et celle de Monsieur POUTOU. L'une par rapport à la difficulté que l'on voit de mobiliser les citoyens pour une enquête publique. 100 personnes, je ne sais plus combien c'était. En deux minutes, je peux vous donner, non pas une recette, mais une démarche. Lorsque nous avons eu à Talence à remodeler tout le quartier Thouars, on a réalisé une enquête publique. Très simplement, on a modélisé tous les bâtiments avec des petits cubes de 20 logements. On a dit aux citoyens, 6 000 habitants : « venez imaginer votre quartier dans 10 ans, 15 ans, 20 ans. ». 1 700 personnes, record de France de participation, 1 700 sur 6 000 sont venues s'exprimer. Chaque fois qu'ils imaginaient le terrain, on prenait une photographie. Je prends un exemple, les tours de Raba 80 logements, 4 cubes de 20, ils prenaient les 4 cubes et les mettaient pas terre : « ah oui, c'est moins haut, cela prend quatre fois plus de place ». C'est-à-dire qu'il y a une logique dans l'observation qui fait qu'à la sortie de cette enquête, la majorité était contre les barres, la majorité était pour les tours parce qu'ils résonnaient en disant : « les tours, quand je suis ici, je ne les vois pas, parce qu'il y a une logique, cela me donne une bonne vision sur les alentours.

Deuxièmement, il y a une exigence, c'est que le pied des tours soit aménagé avec des services publics, des commerces de manière à ce que l'on se déplace à pied et la densité faisait que l'on pouvait prendre les transports en commun. Une enquête publique, quand on veut bien la mener et avoir la participation, on l'obtient. Il y a le problème des règlements, du PLU, de ZAN, de la cherté du crédit aussi, tout cela s'additionne. Le fait que demain, il n'y ait plus de taxe d'habitation, il n'y aura peut-être même plus de droit d'attribuer des logements, il faut du courage pour un maire pour se lancer dans une construction. Tout le monde pleure sur le fait qu'il manque 40 000 logements sur la Métropole, mais la question reste totale, où construit-on ? Mon ami Emmanuel SALLABERRY a trouvé, on construit ailleurs. Voilà la réflexion qu'il nous fait souvent, mais qui était pleine de bon sens. Le tout, c'est de savoir où est ailleurs.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur CAZABONE. Monsieur PUJOL, avant de vous donner la parole, permettez-moi de vous rappeler que vous êtes déjà intervenu un peu plus de 10 minutes, ce qui est l'intervention la plus longue de la matinée pour le moment. Pour votre deuxième intervention sur ce même sujet, si je peux vous appeler à un peu de sobriété, et vous avez la parole.

**M. Patrick PUJOL** : Je pense que je suis plus souvent en train d'écouter que de parler. Pour une fois que vous pouvez m'entendre, n'hésitez pas à m'écouter avec attention.

Premier point, je voudrais quand même répondre que Monsieur ROSSIGNOL-PUECH entend ce qu'il veut et il en dit ce qu'il veut. Je crois que je me suis exprimé, je n'ai jamais dit que j'allais rejeter ce qui avait été voté dans l'enquête publique qui a été faite pour la ZAC de la route de Toulouse. Je n'ai jamais dit cela, j'ai dit : « sursoyons à ce déclassement par anticipation puisque vous avez aujourd'hui construit 0 logement sur les 900 prévus, donc il y a le temps de construire ces 80 à cet endroit ». Vous avez encore de quoi construire 820 logements à côté. Commencez par ceux-ci, plutôt que de commencer là justement. Cela vous embête qu'il y ait ce parking qui sert à tout le monde. Il y a une expression citoyenne donc cela vous embête de la respecter aussi parce que vous dites : « avant, il y en avait une autre ». Alors pourquoi vous la faites celle-là puisqu'elle ne sert plus à rien, puisqu'il y a celle d'avant ? Comme vous dites, c'est réglementaire, il y a une expression qui s'est exprimée majoritairement. Est-ce que vous êtes capables de respecter pour une fois l'avis de la population et l'avis du peuple ? Oui ou non ? Aujourd'hui, la réponse est non, en une grande majorité *a priori*. À un moment donné, je voulais que vous arrêtiez de nous faire des leçons de morale à longueur d'année sur le respect de la parole des autres et la parole de ceux qui viennent de s'exprimer. Et demain, si vous voulez faire en sorte qu'ils ne viennent plus s'exprimer, continuez à faire comme vous faites et après vous direz : « il n'y a personne qui vient s'exprimer dans les enquêtes publiques, dans les concertations ou les consultations ». C'est normal parce qu'aujourd'hui, ils nous jugent et vous jugent en même temps, et aujourd'hui vous êtes porteur de ce dossier. J'espère qu'à un moment donné, vous aurez la conscience de vous dire : après tout respectons cette parole des citoyens. C'est un sursis pour ces parcelles, et que vous ayez construit vos 80 logements demain ou après-demain, je pense qu'il n'y a pas d'urgence pour 80 logements. Et quand vous parlez de construction, je pense qu'à Villenave-d'Ornon, on en a construit pas mal et on n'a pas eu à attendre les avis ou les appréciations des uns ou des autres. Voilà ce que je vous dis, merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur. Clément ROSSIGNOL-PUECH, deux mots.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Apparemment ce sujet de parking passionne. C'est un sujet important. Je ne veux juste pas laisser dire que l'on va construire en zone humide. La zone humide, on l'a déclassée, elle était constructible, on l'a passée en zone naturelle, donc il n'y aura pas de construction. Là on parle d'un parking artificialisé. On va construire sur une zone déjà artificialisée. On respecte le ZAN.

Deuxièmement, les constructions sur Bègles arrivent, la ZAC avait deux phases, d'abord une phase sur Villenave-d'Ornon, un tiers de logement et une phase sur Bègles, deux tiers de logements. Elles vont se construire, elles ne vont pas construire que sur ce parking mais également sur l'ensemble de la ZAC. Il y a des concertations qui vont démarrer sur l'ensemble des projets par îlot dès cette année, et je veux également dire qu'une fois que le parking sera déclassé au niveau du foncier, on ne va pas le supprimer. Tant que les travaux ne vont pas commencer, le parking va perdurer, mais sachez que quand on regarde de près qui utilise ce parking, on voit qu'il y a énormément de voitures ventouses qui stationnent des jours et des jours et Christian BAGATE opine du chef. Chers collègues, passons au vote, Monsieur le Président si vous voulez bien.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Clément ROSSIGNOL. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, pour reprendre l'expression à la mode, j'essaie d'être consensuel. Cependant, je pense à cet instant précis à une enquête publique qui a donné lieu à un nombre record de 14 000 contributions sur un sujet 100 fois plus important que celui de Villenave-d'Ornon. 14 000 contributions, 94% d'opinions négatives et une déclaration d'utilité publique et des votes qui se sont totalement assis sur la concertation. Je le redis, sur un sujet autrement plus important que celui qui nous occupe depuis quelques minutes et je ne ferai pas le plaisir de vous dire de quel dossier il s'agit, je fais confiance à votre sagacité.

Je lance le vote. Je clos les opérations de vote, je vous donne le résultat :

Pour : 58

Abstention : 3

Contre : 33

Ne participe pas au vote : 2

3 conflits d'intérêt dont celui de Christine BOST.

### **Majorité**

**Abstention : Madame ANFRAY,  
Monsieur CAZENAVE, Monsieur MARI**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET**

Je vous remercie.

**M. Nordine GUENDEZ** : Il était bien prévu que j'intervienne pour introduire l'affaire n°20, dans la délégation de Madame BOST, Opération d'intérêt national - Bordeaux Euratlantique - Dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté Saint Jean Belcier – Actualisation du programme des équipements publics.

**M. Pierre HURMIC** : Je passe la parole à Christine BOST.

**Mme BOST**

**(n°20) Opération d'intérêt national - Bordeaux Euratlantique - Dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté Saint Jean Belcier - Actualisation - Programme des équipements publics - Avis**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Qui souhaite intervenir ? Je n'ai pas de demande de prise de parole ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'avais prévu d'intervenir contrairement à d'autres. J'ai une note à lire. Je voulais répondre à ce que disait Clément ROSSIGNOL-PUECH sur sa phrase « il faut construire, on n'a pas le choix ». Il faut construire, cela a été dit, mais en mettant en avant évidemment la liste énorme de demandes de logements, mais si je me souviens bien, la Droite parlait exactement pareil, la droite n'a jamais dit : « il faut bétonner ». La construction a toujours été justifiée au nom du fait qu'il manquait des logements. Donc le problème, on sait tous qu'il manque du logement, dans la situation actuelle, on sait que les dossiers, vous avez cité les chiffres à la fois sur Bordeaux, la Métropole et puis même un peu au-delà, mais après la question c'est comment on y répond. De notre côté, on pense qu'il y a deux façons de répondre et qui ne sont pas pour l'instant les vôtres. C'est d'abord de traiter sérieusement la question des logements vacants même si on sait que la vacance, ce ne sont pas forcément des vacances qui veulent dire qu'il y a des logements de libres puisqu'il peut y avoir des travaux. Il y a quand même un certain nombre de logements qui sont concernés en tout cas dans l'idée qu'il pourrait y avoir du logement et cela peut être nombreux parce que les chiffres sont très vagues. D'ailleurs c'est un problème cette difficulté de savoir exactement, de recenser exactement, d'avoir une idée sur la situation réelle. Donc on peut penser quand même que par la vacance, on peut répondre en partie et peut-être au tiers à la demande de logements. Et l'autre problème politique que l'on pose, c'est la question du réaménagement du territoire et qu'à force d'attirer et de dire : il faut attirer, il faut faire venir, il ne faut pas l'inverse comme disait Christine BOST, on ne veut pas du répulsif et tout cela, on peut jouer sur les mots, mais à force d'attirer et d'attirer, évidemment que les gens viennent vers là, pourquoi ? Pas juste parce que ce sont des chouettes quartiers, mais parce que l'activité est là, le boulot est là. Plutôt que de vivre à 60 bornes et de faire 60 km tous les jours ou 120 km tous les jours pour aller travailler. Il y a aussi ce problème politique qui est posé, c'est comment réaménager les territoires et comment on réoccupe dans les zones périurbaines ou même dans les zones rurales. Comment on remet du service public, de l'activité, des petits commerces

qui font que les gens aient moins envie ou pensent moins nécessaire de se rapprocher de la Métropole, et c'est une réponse politique. Donc, c'est vrai que c'est pour cela que ce n'est pas juste, il faut construire. On pense certainement qu'il faut construire, il pourrait être beaucoup relativisé. Et je lis la note, j'enchaîne, c'est sur la délibération actuelle, la n°20 :

« Il y a une expansion incessante de la Métropole, cela revient à ce que je viens de dire d'une certaine manière, une volonté d'attirer toujours plus d'habitants, toujours plus de mouvements, de connexion, nous votons contre cette délibération pour plusieurs raisons. Ce sont des désaccords multiples à la fois de fond et de forme. Il y a un problème environnemental grave et imminent alors que l'on parle du réchauffement climatique, 50° à la fin du siècle, pourquoi continuer toujours plus à bétonner et artificialiser les sols, faire la part belle aux promoteurs immobiliers et aux entreprises de BTP. Pour notre culture générale, citons ici Anselme JAPPE, je ne connais pas, on m'a dit de le citer, c'est un philosophe. « Le béton est l'arme de construction massive du capitalisme ». Cela peut faire réfléchir et peut faire discuter. Il y a bien sûr aussi un problème social, vous parlez de mixité sociale, de logements sociaux, or ces quartiers étaient déjà de toute façon des quartiers populaires, des quartiers ouvriers, avec une vie sociale importante en tout cas dans le passé. Peu à peu, après avoir laissé se dégrader et se délabrer ce quartier (est-ce que c'était volontairement ? On ne sait pas) les dernières personnes ont été forcées à vendre leurs logements, des expulsions se sont passées parfois brutalement quand les habitants refusaient de partir. Cela s'est passé dans les tribunaux, il y a eu des pressions, quelquefois des chantages, des méthodes très discutables y compris de la part d'Euratlantique. En voulant attirer toujours plus d'investisseurs, la Métropole veut choisir et faire un tri de sa population en excluant les plus fragiles, les plus pauvres même si des logements sociaux sont programmés. Le fait est qu'au bout du compte, il s'agit bien de ce que l'on appelle une gentrification d'un quartier populaire et que le phénomène de fond y reste l'éloignement des couches les plus modestes.

Nous finirons sur la qualité douteuse des logements, de leur dégradation prématurée dans les années qui viennent, des conditions de vie pas aussi chouettes telles que c'est présenté dans les projets et dans les délibérations. Il n'est d'ailleurs jamais fait référence aux critiques, aux difficultés, aux revendications des premiers habitants, aux contestations, aux luttes des collectifs qui proposent d'autres solutions et des rectifications de projets ». Fin de note.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Est-ce que Christine BOST veut dire ?

**Mme Christine BOST** : J'aime bien quand même poursuivre les échanges avec Monsieur POUTOU. Vous avez raison quand vous parlez de la question des logements vacants et de la possibilité de voir comment on peut réutiliser et forcer aussi au réemploi de ces logements. Heureusement ou malheureusement, les marges de manœuvre sur Bordeaux Métropole sont très faibles puisque nous sommes une des métropoles, un des territoires français où il y a le moins de vacances. On est entre 3 et 5%. Certes, cela doit représenter aux alentours de 20 000 logements, mais c'est finalement très peu sur le territoire métropolitain, et c'est sans commune mesure avec les besoins qui sont les nôtres.

Et puis pour plaisanter un peu sur la question du béton, je vous rappelle que sur l'OIN (Opération d'intérêt national), il y a quand même beaucoup de constructions qui sont

faites en ossature bois et que l'OIN s'évertue à appliquer le label Frugal Bordelais. Et puis j'aimerais un jour que l'on ait une discussion sur la méthode. C'est-à-dire comment on fait pour produire du logement, pour offrir des capacités aux ménages et à tous les ménages, y compris aux ménages qui sont les plus en fragilité, de se loger sur notre territoire métropolitain si nous ne sommes pas en capacité d'offrir les conditions de production suffisantes pour permettre la mise en chantier et la livraison de ces logements ? Et je vous rappelle que sur le site dont on parle, il y a 60 ha qui sont réservés à des espaces publics, à des espaces de respiration aussi et que sur le site de l'OIN, nous aurons un des plus grands parcs bordelais qui verra le jour dans les années à venir.

**M. Pierre HURMIC** : Je lance le vote.

Je clos les opérations de vote, les résultats sont les suivants :

Pour : 96

Abstention : 1

Contre : 1

Conflit d'intérêts : 3.

**Majorité – Communication effectuée**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU, Madame MELLIER**

Je vous remercie, la délibération est adoptée. Monsieur le secrétaire.

**Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame JAMET, Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2023 - Convention – Décision, et je dois informer du départ de Nadia SAADI.

**Mme JAMET**

**(n°24) Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2023 - Convention - Décision - Autorisation**

**Madame Delphine JAMET** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Marc MORISSET a la parole.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter contre cette délibération. Rapidement, c'est un peu pour mettre un petit aiguillon dans les esprits. Dans cette délibération, on parle de e-santé justement. Entre autres, e-santé, il faut savoir ce que cela a comme conséquences à terme. J'ai déjà abordé ici la

problématique du pass sanitaire, et le e-santé est une logique de déshumanisation de la santé, c'est-à-dire que cela se fait à distance, cela peut se faire à distance. On parle de responsable, Madame JAMET, vous aller peut-être contester mes propos, mais évidemment, je pense que c'est important d'avoir une vision un peu différente des choses. On peut avoir une volonté de bien faire, mais il n'empêche qu'encore une fois derrière cette logique du e-santé, il y a cette logique de faire les choses tout doucement à distance. Cela veut dire qu'à un moment donné, on passe par des applications sur le téléphone, puis après on passe à une logique où finalement on standardise les questions et les réponses. Puis à terme, ce n'est même plus un humain qui vous répond, c'est une IA (Intelligence Artificielle). Finalement aujourd'hui, c'est ce que disait Monsieur Elon MUSK, un des plus grands dangers pour l'humanité, c'est quand même finalement le libre cours aux IA, et aujourd'hui on voit que l'on a des problèmes avec cela, on a déjà des problèmes puisque c'est tout le système privé qui développe les IA, et tout le système privé n'aide pas avec des bonnes intentions, cela a été rappelé par la députée européenne, Madame ANDERSON. Mettez-vous dans la tête que vos Gouvernements ne vous veulent pas du bien et entre autres, dans ces gros aménagements de la santé de demain. On a une volonté politique de mettre en place une médecine sans humain et derrière une logique aussi de contrôle de l'humain au niveau de sa santé, puisque l'on peut tout doucement mettre en place ce que j'avais évoqué, c'est-à-dire le pass sanitaire qui vous autorise ou pas à circuler en fonction de votre statut de santé.

C'est sur cela que j'appuie parce que quand on parle de responsabilité, j'aimerais que l'on parle de gouvernance et de gouvernance citoyenne parce qu'encore une fois, il peut y avoir des gens qui sont toujours très bien intentionnés, que ce soient même sur des petites start-up où il y a toujours de l'humain derrière, mais il y a les donneurs d'ordre. À un moment donné, il y a comment on censure ou pas les choses ? Qui a les moyens d'imposer les règles ? Cela s'est vu récemment avec une personne quand même qui ne fait pas partie des élus, qui s'appelle Monsieur BRETON, qui a quand même dit à Monsieur Elon MUSK : « si vous ne faites pas ce que l'on dit au niveau de votre application Twitter, vous n'intervenez plus, on fait censure en Europe ».

Donc, il faut aussi se préparer au fait que nous devons, nous, citoyens, élus et autres qui ont encore le pouvoir de dire des choses, de dire à un moment donné : « non, là, il y a un biais. Il peut y avoir une tournure un peu différente de ce que l'on avait interprété dans la délibération, et finalement, on peut avoir été trompé nous-mêmes ». Encore une fois, cela revient à cette logique de se faire sa propre vérité et finalement se mentir à soi-même. C'est très facile. Donc, j'emmène ce bémol et j'espère que ce sera mieux compris que simplement me répondre du tac au tac sur des mots, mais avant tout, c'est au niveau de l'esprit. Je pense qu'il faut qu'il y ait est cette logique du citoyen qui intervient à tous les niveaux décisionnels pour que demain, la médecine ne soit pas une médecine robotisée et déshumanisée et finalement au service des plus grands comme je l'ai répété aussi, c'est-à-dire Big Pharma qui monnaie tout cela. Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORISSET. Dominique ALCALA a la parole. Ah, c'est Patrick BOBET, excusez-moi.  
Patrick BOBET.

**M. Patrick BOBET** : La transition est faite puisque nous allons parler médecine avec Monsieur MORISSET. Donc, tout va très bien. Je crois qu'il faut les deux Monsieur

MORISSET. Il faut du robot en médecine aussi et en chirurgie également, mais il faut aussi des cerveaux. Donc, il faut les deux bien évidemment.

Sincèrement, je souhaiterais que l'on reprenne tous les propos que j'ai eus en commission développement économique. Cette structure, pour moi, est extrêmement pertinente et j'aimerais vraiment insister surtout dans les sujets traités en termes d'innovation précisément. Donc, je crois qu'il faut être très conscient que c'est une structure pertinente. Digital Aquitaine monte vraiment en puissance depuis quelques années dans ce pôle de compétitivité numérique responsable, sobre, maîtrisé, partagé et tout à fait résiliable et durable. Il me paraît important de le redire. Surtout cette filière représente les emplois du demain. Je crois qu'il faut que l'on se le dise, que l'on se redise. Il n'y a pas que certaines activités autres, mais celle-ci vraiment représente l'emploi de demain. Je crois qu'il faut la soutenir à la hauteur que l'on veut, et ce n'est déjà pas si mal que cela, mais je voudrais vraiment insister là-dessus.

Dans les choses, peut-être à améliorer, il me semble que l'on pourrait être plus pointilleux sur l'animation, la coordination de ces animations en question parce qu'il y a vraiment beaucoup d'actions, je ne dirais pas dans tous les sens, mais il y en a vraiment beaucoup. On a parfois du mal à suivre et à ce que le public s'y retrouve. Je crois donc que si on avait une action à mener auprès d'eux, c'est peut-être de nous associer un peu plus dans la coordination de ce qui est fait. Pour le reste, je crois que c'est vraiment une très bonne chose.

Merci pour votre écoute.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur BOBET. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je donne donc la parole à Delphine JAMET, bien sûr, pour répondre et conclure.

Delphine.

**Mme Delphine JAMET** : Le mois prochain au Conseil de Bordeaux Métropole, nous vous présenterons la stratégie numérique responsable de Bordeaux Métropole où il y a tout un volet sur l'éthique en numérique et notamment sur la question de l'IA parce qu'effectivement il ne faut pas non plus fermer les yeux sur ce sujet. C'est un sujet éminemment politique et il faut que l'on s'y intéresse. Il faut que l'on y mette de l'éthique. C'est fondamental.

Concernant la e-santé, très clairement, il y a une véritable avancée et un véritable besoin de numérique dans la santé. On ne peut pas faire autrement et nous sommes pour un numérique choisi et non subi. À un moment donné, quand, par exemple, vous avez des IA qui arrivent à détecter des cancers sur des images numériques qui sont très détaillées, etc., et bien on prévient, c'est-à-dire que l'on sauve des vies grâce à cela. Donc certes, il y a des choses qui peuvent être négatives et d'autres qui peuvent être très positives pour les humains et pour nous. Bien entendu, il ne s'agit pas de remplacer les humains par du numérique, et cela, je le porterai toujours et très haut. C'est pour cela qu'il faut que l'on ait une stratégie politique sur le numérique. C'est pour cela que le numérique est politique. C'est ce que l'on essaie de faire depuis 3 ans ici. Donc, le mois prochain, dans cette stratégie numérique responsable il y aura tout un volet éthique qui est bien pris en considération, et on vous proposera d'ailleurs d'adhérer au futur groupement d'intérêt public Ethik-IA qui traite de ces sujets.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Delphine JAMET. J'ajouterais que nous avons participé, hier soir, avec Delphine JAMET précisément au dîner de la French Tech. Je peux partager avec vous l'idée que la position qu'exprime Delphine, est largement partagée par les représentants de la filière représentée à travers French Tech. Je pense donc que c'est important de le dire et c'est assez rassurant de voir comment évoluent également les professionnels de notre région sur cette question.

Je lance le vote. Je clos les opérations de vote.

Les résultats sont les suivants :

Pour : 95

Abstention : 1 voix

Contre : 1 voix

Conflit d'intérêts : 1 voix

Ne participe pas au vote : 1 voix.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur LABARDIN, Madame LEPINE, Madame SAADI, Monsieur SALLABERRY**

Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Monsieur GARNIER : Bordeaux Fête le vin 2023 – Subvention 2023 et Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Office de tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole.

Déport des membres du CA : Géraldine AMOUROUX, Michel LABARDIN, Fabien ROBERT, Béatrice SABOURET, Emmanuel SALLABERRY, Camille CHOPLIN, Brigitte BLOCH, Céline PAPIN, Nadia SAADI, Jean TOUZEAU, Frédéric GIRO, Bruno FARÉNIAX, Josiane ZAMBON et Anne FAHMY.

**M. Pierre HURMIC** : Il convient à toutes les personnes citées de le signaler au moment des opérations de vote, bien sûr.

Je donne la parole à Alain GARNIER.

**M. HURMIC**

**(n°25) Bordeaux Fête le vin 2023 - Subvention 2023 et Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Alain. Marc MORISSET a la parole.

**M. Marc MORISSET** : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais être bref. Je vais un peu répéter ce que j'avais dit déjà précédemment au sujet du fameux label HVE (Haute Valeur Environnementale) qui est toujours en cours, et qui, aujourd'hui, est toujours dans une logique juridique puisqu'il y a un procès qui est à venir puisqu'il y a une contestation et un appel. Il y a toujours une certaine personne qui est toujours en souffrance puisqu'elle est en besoin d'essayer de financer son appel puisque c'est du jamais vu dans la Justice. C'est Valérie MURAT, qui pour faire rappel, a besoin de 125 000 euros et sa cagnotte est à 105 000 euros. Donc, j'invite les gens à participer.

Deuxième aspect, c'est que, encore une fois, même si on parle de viticulture, je pense que c'est une belle fête effectivement, mais il faut toujours garder à l'esprit que majoritairement il y a toujours des perturbateurs endocriniens, des SDHI (Succinate DesHydrogenase Inhibitors). Il y a des molécules un peu complexes aujourd'hui qui sont dans la viticulture, et qui font partie des grands fournisseurs de pollution dans les sols puisque l'on est sur des passages de pulvérisation assez dantesques même si on est sur des tonnages plus faibles puisque l'on a augmenté la concentration des molécules. On a dans la viticulture énormément de soucis et donc de maladies. Cela se retrouve encore une fois dans les cimetières ou dans les hôpitaux parce qu'il faut traiter après ces personnes-là.

En même temps cela me permet un point. On a parlé de label bio et je pense qu'il est intéressant d'aborder aussi les petits viticulteurs qui font partie des gens qui n'ont pas la capacité de passer en label bio alors qu'ils ne traitent absolument rien. Ils font quelque chose que l'on appelle le vin nature. Je pense que cela peut être aussi une opportunité à ce que la Fête du vin ne soit pas que la fête des plus riches, mais aussi la fête des tous petits et d'inciter encore plus les gens à aller vers cette viticulture plus vertueuse peut-être même que le bio parce que, encore une fois, il y a des gens qui ont la capacité de critiquer le label bio. Je pense que c'est intéressant de se positionner aussi là-dessus par rapport au fait qu'il y a des besoins et ils n'ont pas la possibilité de venir dans cette Fête du vin. Donc, je pense que c'est quelque chose sur lequel il faudrait noter que si Bordeaux est ouverte, je pense qu'il faut aussi travailler sur cet aspect des gens les plus pauvres dans la viticulture, et dans la viticulture on le voit aussi, il y a une population qui est remarquable parce qu'il y a un film qui est paru là-dessus. On avait fait une université ouverte l'année dernière au sujet de ce qui est la trame de la pauvreté en Gironde, et comme par hasard, elle suit les grands vins. Donc, c'est assez intéressant de voir que quand des gens étudient en fait la population la plus pauvre de la Gironde, comme par hasard, c'est autour des gens les plus riches quasiment de la viticulture. Donc, encore une fois, je pense qu'il faut se poser la question comment on peut encore plus aider ces populations-là parce qu'eux aussi sont dans le besoin. Cela veut dire qu'il y a une logique d'attractivité comme par hasard, on a évoqué cela tout à l'heure. Je crois qu'il est important de savoir que ces gens-là n'ont pas toujours accès à la culture parce qu'ils sont loin, pas toujours accès à des soins, pas toujours accès à l'éducation. Donc, c'est un peu compliqué. Je pense qu'il faudra vraiment travailler à cette politique d'inclusion des personnes en souffrance.

Puis, j'ai oublié tout à l'heure en parlant de Valérie MURAT, aller voir un article sur Vitisphère puisque j'ai évoqué sa cagnotte. Je pense que cela vous permettra de mieux comprendre cette justice à deux vitesses qui se produit aujourd'hui en France. Comme par hasard, ce sont les gens les plus honnêtes qui sont aujourd'hui les plus stigmatisés,

rejetés, mal jugés par cette justice. Cela, il faut avoir là aussi se poser la question de l'indépendance de la Justice au niveau national, mais aussi au niveau local. Merci de votre écoute.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous nous positionnons en contre. On ne fait pas partie d'une secte pour la vie austère. Je dis cela parce que je m'aperçois que l'on vote contre tous les aspects festifs, contre la subvention du Tour de France, contre les JO (Jeux olympiques). En fait, dès qu'il y a une fête, on vote contre, mais ce n'est pas que l'on est contre la fête. On n'est même pas contre boire un coup et boire du vin, mais les fêtes telles qu'elles sont, cela ne va pas, cela ne nous plaît pas. On est en désaccord. Je vais lire la note qui explique un peu les désaccords sur ces grandes fêtes. On n'est pas non plus contre les voiliers et tout cela. Je dis cela parce qu'il y a plein de choses sympas qui se passent autour de la Fête du vin, mais globalement, contre la délibération.

D'abord, 50 000 euros, cela nous apparaît quand même beaucoup. C'est vrai qu'avec nos petits salaires, dès que les chiffres ont plusieurs zéros, cela nous affole. Mais là, quand même, cela nous semble disproportionné, cela nous semble de l'argent qui pourrait être utilisé d'une autre manière, et si on parle du vin, cela pourrait être utilisé de manière peut-être plus « intelligente » que dans des grandes fêtes comme cela marchandes, commerciales.

Donc, je lis la note.

« Nous votons contre cette délibération pour plusieurs raisons contrairement à beaucoup d'associations qui voient leurs subventions baisser. La Fête du vin obtient 20 000 euros de plus que l'an dernier, c'est-à-dire exactement la somme demandée. Fêter le vin, pourquoi pas, mais il serait bon de rappeler ce qui se passe dans beaucoup de vignobles de notre territoire. Des pesticides utilisés en masse dont certains sont accusés de causer notamment des cancers pédiatriques, au moins des problèmes de santé plus ou moins graves, ou encore de l'exportation des travailleurs agricoles avec des conditions de travail déplorables d'un côté et de l'autre. Donc des profits pour au moins une partie des châteaux puisque tous les viticulteurs ne profitent pas de la situation. Je crois que c'est à peu près 20% qui s'enrichissent de manière assez scandaleuse au regard des conditions de travail qui sont imposées à des salariés et même souvent les salariés sans-papiers qui sont utilisés puis virés. C'est quand même une réalité sociale et c'est un des problèmes que cela n'apparaisse pas, que cela ne se discute pas, et que l'on ne peut pas fêter le vin sans parler de ces choses-là. Ainsi, malgré le fait que vous défendiez l'idée que la Fête du vin à un bilan carbone amoindri, ce qui est certainement possible, la fête en elle-même, peut-être la viticulture, c'est une autre histoire. Il n'en reste pas moins que l'impact environnemental est réel. La Fête du vin occupe un espace public dont les habitants sont privés pendant plusieurs jours au profit du CIVB (Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux). Les plus précaires sont éloignés des lieux de festivités. Depuis plusieurs mois, une Bubblebox permet à des personnes à la rue de prendre une douche. Évidemment, les choses prennent du temps à se mettre en place et les habitudes sont difficiles à prendre pour celles et ceux qui sont éloignés des services publics alors que les associations fournissent depuis des mois un travail à ce sujet, cette Bubblebox sera fermée puisque trop proche du poste de commandement de la Fête du vin. Donc, cela, c'est un des dégâts collatéraux de la Fête du vin. »

Je finis en insistant sur la situation sociale et la surexploitation des salariés du vin parce qu'en fait, la Fête du vin, si les choses ne s'opposent pas, on n'est pas en train de dire : « vous ignorez complètement ces choses où il ne faut pas du tout faire la fête ». Il peut très bien y avoir une fête, mais qui met en avant toutes ces questions et qui ose dénoncer le CIVB qui ose dénoncer des politiques d'exploitation, des politiques de dégâts environnementaux qui continuent même s'il y a un peu de bio qui se développe et tout cela. C'est cela le problème, pourquoi il n'y a pas un truc qui permet de déposer tous ces problèmes, de les mettre en avant ?

Il y a un article qui a été cité par Marc MORISSET. Là, je citerai un bouquin qui est sorti il y a 3 ans, il me semble, ou 4 ans, *Les raisins de la misère*. C'était il y a 3 ans ou 4 ans, et c'est quand même une réalité de la situation dans la viticulture autour de Bordeaux, et une réalité très grave. On devrait le mettre en avant cela. C'était Ixchel DELAPORTE, j'ai noté, c'était le nom de la journaliste qui a écrit ce livre, et qui parle à la fois des profits et comment ces profits se font sur le dos de tout un personnel qui est surexploité, et donc derrière la surexploitation, il y a aussi la pollution et les maladies professionnelles. Et là, ce n'est pas que les salariés, ce sont aussi les petits propriétaires viticulteurs. Était cité le nom de Valérie MURAT par Marc MORISSET, mais il y a d'autres personnes victimes qui sont mortes. Il y a encore d'autres affaires aux tribunaux de famille ou de salariés qui attaquent pour essayer de défendre leur santé et leur vie. Cela aussi, c'est important à mettre en avant. C'est pourquoi on ne peut pas à la fois discuter du vin, la fierté de la Région, on fait du vin, c'est chouette, c'est bon et tout cela, et en même temps montrer toutes les *saloperies* des conditions travail et d'aide à la course au profit et que la course au profit ce ne sont pas que des chinois qui viennent acheter, ce sont aussi des grosses agences d'assurance, des grosses sociétés qui se font de l'argent sur le dos des autres comme toujours. C'est important de discuter de tous ces aspects.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur POUTOU. Nathalie DELATTRE a la parole.

**Mme Nathalie DELATTRE** : Merci de me donner la parole. Je trouve triste que des Bordelais participent au Bordeaux bashing. Je trouve assez caricaturales vos interventions : « ces viticulteurs qui sont des tueurs, des pollueurs ». Je peux comprendre pourquoi certains aujourd'hui se suicident face à des propos encore une fois caricaturaux. Je remercie la Métropole qui soutient cette filière. Je rappelle que c'est encore le premier employeur de la Gironde. Nous avons le plus grand terroir métropolitain qui est aussi le premier à s'être converti et aujourd'hui qui est la locomotive des bio et des HVE. Il vaudrait donc mieux effectivement que vous fassiez la promotion des HVE parce que c'est un dossier particulier dont vous parlez. Il y a énormément de viticulteurs aujourd'hui qui sont convertis en HVE sur notre vignoble et pour lesquels cela se passe bien.

La Fête du vin reste une fête populaire et qui permet à des viticulteurs qui n'ont pas forcément les marchés ou la possibilité de faire des salons de venir faire déguster leur vin, faire découvrir des vins à des prix très abordables. Honnêtement je ne partage pas vos propos. Je pense que cette Fête du vin est accessible à tout le monde. Elle est justement faite pour cela. Elle est faite pour la promotion, puis cela se voit. Vous mélangez tout parce que le CIVB, ce n'est pas l'interprofessionnel du vin. Quand vous parlez du CIVB, c'est la structure qui fait la promotion des vins. Je pense que vous n'êtes pas du tout au clair avec le dossier malgré tout ce que vous dites. Je pense que vous restez encore sur des combats qui ont eu lieu effectivement. Je crois que les

viticulteurs quand ils ont appris que ces produits étaient nocifs ont été les premiers à s'apercevoir qu'ils étaient touchés, à mourir des cancers que vous indiquez, et ils ont tout fait pour faire en sorte de pouvoir avoir des conduites de vignobles différentes pour protéger leurs familles et protéger l'environnement. Aujourd'hui, je salue donc le combat de tous ces viticulteurs, et je remercie la Métropole de son investissement dans cette Fête du vin pour eux.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Je passe la parole à Gérard CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je pense qu'il faut avoir une parole un peu plus mesurée et un peu entre ce que dit Monsieur POUTOU et de ce que vient de dire Madame DELATTRE il y a la réalité. C'est la question sociale. La question sociale sur la viticulture, on n'en parle très peu, mais il y a une réalité. C'est bien de fêter le vin. Je suis tout à fait d'accord que l'on...

**Mme Nathalie DELATTRE** (hors micro) : Il y a des viticulteurs qui ne touchent pas le SMIC (Salaire minimum de croissance), il faut arrêter !

**M. Gérard CHAUSSET** : S'il vous plaît, Madame la sénatrice, je ne vous ai pas interrompue. Il y a une réalité. C'est bien de soutenir la Fête du vin, mais il y a une réalité sociale. On fait la promotion de la vitrine, mais il y a l'arrière-boutique et l'arrière-boutique, même s'il y a des progrès, même si beaucoup de choses ont évolué, elle n'est quand même pas super. Beaucoup d'accidents de travail, des conditions de travail très difficiles, des inégalités hommes/femmes, du travail saisonnier souvent mal payé, mal déclaré, c'est cela aussi la réalité. Il n'y a pas que les pesticides. Les pesticides, c'est une chose, et on sent très bien que la profession veut mettre le paquet là-dessus, pourquoi ? Parce que l'on sait très bien qu'en termes d'image, cela est quand même beaucoup plus fort que le mal logement des saisonniers, mais c'est la réalité aussi.

Donc, sur les pesticides, il y a des progrès qui sont faits, mais on ne va quand même pas assez vite. Je suis allé visiter il n'y a pas très longtemps à titre personnel une exploitation qui est passée en bio, et il me dit : « il n'y a aucun problème pour passer en bio. Simplement cela demande un peu plus de travail et plus d'attention. Il y a des difficultés, mais on peut y arriver ». Je souhaiterais que sur cette agglomération on soit sur un territoire bio engagé pour toutes les exploitations. Cela devrait être le langage de la Fête du vin dans un premier temps.

Pour terminer, la question sociale, c'est une réalité. J'avais fait la réflexion il y a quelque temps sur le fameux musée du vin où vraiment il n'y avait même pas un pied de vigne. Il n'y a rien. Les travailleurs agricoles étaient complètement absents. Je ne suis donc pas allé voir la nouvelle exposition. J'espère que cela s'est un peu amélioré dans ce sens en tout cas, j'espère. Il y a une réalité. Il y a une question sociale, et il faut arrêter de passer cela sous silence.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Gérard. Marc MORISSET, je veux bien, mais une minute, Marc, pour répondre. C'est de droit, mais une minute. Au bout d'une minute, je coupe la parole, je préviens. Allez, une minute Marc.

**M. Marc MORISSET** : Merci, j'assume la minute. En tant que Sénatrice, Madame DELATTRE, quelque part, vous êtes en responsabilité aussi de ce qui se passe au niveau du Sénat et je suis très inquiet parce que, en fait, vous ne connaissez pas suffisamment les dossiers. Donc, pour faire très court, au sujet du CIVB, c'est bien au sujet du label HVE que Madame Valérie MURAT aujourd'hui est en procès. Il faut donc aussi mesurer l'intention de faire passer des labels pour des choses absolument vertueuses. Regardez le dossier et vous verrez qu'en même temps, dans mes propos, je n'ai absolument pas du tout fait de Bordeaux bashing, et en particulier auprès des petits producteurs puisque justement j'ai proposé à ce que les petits soient encore plus aidés à être visibles vis-à-vis de cette Fête du vin aujourd'hui qui me semble populaire sur Bordeaux. Ne déformez pas les propos et les pensées. Donc, soyez au moins, s'il vous plaît, le plus juste possible à votre niveau de sénatrice. Je suis inquiet.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Marc. Madame AMOUROUX a la parole.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, de me donner la parole, mais j'avais demandé avant Monsieur MORISSET qui ressasse toujours les mêmes choses.

**M. Pierre HURMIC** : Non, non j'ai suivi l'ordre.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : Ce n'est pas un reproche. C'est juste pour dire que depuis le début de séance Monsieur MORISSET a beaucoup parlé.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, je vous l'accorde.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : Quelques mots. Je ne peux pas participer au vote sur ces délibérations puisque je suis au CA (Conseil d'administration), mais c'était simplement pour dire que, et notamment à la suite de la conférence de presse à laquelle j'ai participé hier et je remercie Brigitte BLOCH qui était, vous l'avez vu, dans le journal ce matin, à la présentation de l'édition 2023 de la Fête du vin.

**M. Pierre HURMIC** : Non, ne peut pas intervenir. Poursuivez, poursuivez. Il ne faut pas que vous commentiez la délibération.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : Je ne peux rien dire du tout ? Je voulais juste dire que l'annualisation de cette fête me paraît une bonne chose.

**M. Pierre HURMIC** : C'est la loi qui est d'une rigueur extrême. Nous pouvons tous être d'accord là-dessus, mais c'est la loi.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : Donc, je ne peux pas poursuivre, c'est cela que vous dites ?

**M. Pierre HURMIC** : Non.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : OK. Juste dire que ne pas oublier que les quais tels qu'ils ont été conçus par Alain JUPPÉ permettent aussi que cette Fête du vin soit une belle fête, mais je voulais dire plein d'autres choses. Donc, je me tais.

**M. Pierre HURMIC** : Désolé Madame AMOUROUX. Madame Ève DEMANGE a la parole.

**Mme Eve DEMANGE** : Je souhaitais dire à Madame DELATTRE que l'on se réjouit de la mise en valeur du vignoble bordelais. Nous en sommes très fiers. Vous parlez beaucoup de la HVE. Quand même dire que nous, on s'est réjoui en particulier de l'évolution du vignoble bordelais vers le bio, que c'est aujourd'hui le label le plus exigeant. C'est important de redire qu'aujourd'hui c'est vraiment le label le plus exigeant et c'est le seul qui interdit l'utilisation de pesticides, d'engrais de synthèse. Donc, simplement pour rappeler ce point.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Monsieur POUTOU, vous êtes sûr de vouloir intervenir de nouveau ? Vous avez une autre fiche ? C'est une autre fiche ou non ? Non, mais très rapidement alors. Je pense que vous avez dit beaucoup de choses, mais c'est de droit. Je ne vais pas lui refuser. Allez-y rapidement.

**M. Philippe POUTOU** : Désolé d'intervenir à nouveau, mais rapidement. On peut avoir un désaccord sans s'entendre dire après coup que l'on ne maîtrise pas les dossiers ou que l'on fait du Bordeaux bashing. On peut discuter. On peut reconnaître que l'on a des profonds désaccords et sans se traiter comme cela. On n'est pas d'accord. On n'a pas la même vision des choses. On peut critiquer quelque chose, un système, la culture intensive, l'agriculture intensive et après derrière on dira : « oui, on ferait de l'agriculture bashing ». Cela, c'est une chose et je pense que c'est important de faire respecter.

Et la maîtrise des dossiers, je ne revendique pas la maîtrise des dossiers, cela, c'est certain. Notre équipe ne le revendique pas, mais on essaie de comprendre les choses, et quand on a un avis, on essaie d'avoir un avis fondé, et on n'a pas non plus à se le faire reprocher. On peut aussi reprocher à d'autres de ne pas maîtriser les dossiers aussi de la e-santé.

Juste pour rajouter les chiffres, c'est dans la Revue du vin. La Revue du vin, je ne pense pas qu'elle fasse du viticole bashing. C'est au contraire des revues qui semblent faire la promotion du vin et qui racontent à travers une interview d'une journaliste le niveau de gravité des conditions de travail pour les salariés, mais aussi évidemment pour les petits propriétaires. En effet, les petits propriétaires et les salariés se confondent au niveau des conditions de vie et des conditions de travail. C'est pour vous rappeler que le plus fort taux de fréquence d'accidents du travail en Gironde c'est dans la viticulture et dans l'agriculture du côté de Pauillac. C'est 38%, le taux qui est un des plus élevés et le taux de fréquence et de gravité de l'accident du travail, c'est aussi là-dedans. Cela revient à ce que disait Monsieur CHAUSSET. Il y a une réalité sociale, et

autant en parler, et je finis juste sur cette idée que la Fête du vin, cela pourrait être aussi l'occasion, en plus de voir des bateaux, de voir des bateaux et de boire un coup, de faire des tables rondes, des échanges sur les questions environnementales, sur les questions sociales, sur les questions politiques. Cela pourrait être des moments qui seraient tendus certainement par certains moments, mais en tout cas cela pourrait être l'occasion de mettre en place des choses comme cela se fait par ailleurs.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Nicolas FLORIAN, prenez la parole.

**M. Nicolas FLORIAN** : Je regrette que le débat porte sur un sujet essentiel, qui est réel. Gérard CHAUSSET l'a dit. Monsieur POUTOU, dans son style, l'a dit. Il n'est pas rappelé que cette Fête du vin, au-delà du côté festif, convivial, c'est aussi la puissance qu'a pu déployer Alain JUPPÉ à son arrivée à Bordeaux avec ses équipes de l'époque pour remettre, j'allais dire, en valeur un domaine qui a souffert, celui du vin. Quand on parle du domaine du vin, c'est derrière, comme le disait Nathalie DELATTRE très justement, un écosystème avec des gens qui travaillent, des petits viticulteurs, et cela fait partie de notre patrimoine pour le coup matériel et immatériel. Je ne voudrais pas qu'à l'occasion d'une manifestation dont tout le monde reconnaît l'utilité, et c'est bien que la ville de Bordeaux et la Métropole soient dans cette continuité parce qu'il y a le volet humain, collectif, et puis il y a le soutien d'une filière qui souffre, et c'est une filière économique. Alors, moi, je ne mésestime pas. Je rejoins là-dessus ce que disait Gérard CHAUSSET, et je ne mésestime pas tous les efforts à déployer, la révolution culturelle qui doit être mise en œuvre dans ce domaine. Je pense que les professionnels en ont pleinement conscience. Il y a aussi un enjeu commercial pour eux. Ils ne peuvent pas totalement nier qu'il y ait une nouvelle aspiration chez les consommateurs. Cela, c'est donc sur la table, mais je n'irai pas jusqu'à accuser Monsieur POUTOU de Bordeaux bashing, mais faisons quand même attention à ne pas se tirer une balle dans le pied régulièrement sur ce qui est une force pour notre territoire, ce qui est une fierté. C'est aussi l'occupation du territoire, de notre Département, de notre Région et tout ce qui peut être fait, et cela a été l'idée d'Alain JUPPÉ quand même, quelque chose qui est quelque part enracinée, lui redonner aussi une audience. Cela a été la Cité du vin. Qui aujourd'hui regrette la Cité du vin ? Bien sûr, c'est une façade commerciale, Gérard CHAUSSET, mais c'est aussi un lieu d'apprentissage, d'initiation. C'est ouvrir les esprits. Comment on déguste un vin ? Comment on l'apprécie. Puis, cela a un attrait touristique. Ce n'est pas Madame BLOCH qui va me démentir, j'imagine, sur l'intérêt et l'attractivité. Bordeaux, c'est une marque mondiale autant pour son produit que pour sa ville. On a cette chance. Donc, autant être fier de tout cela. Bien sûr il faut accompagner les transitions, mais il faut aussi être fier de tout cela.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Nicolas FLORIAN. Un dernier mot avant de passer au vote. Je pense que c'est une belle délibération. Il est de notre responsabilité précisément d'aider la filière vitivinicole au moment où elle est en crise. Elle est en crise. Je pense que tout le monde est d'accord ici pour le constater. Elle ne touche pas de la même manière tous les viticulteurs, mais globalement la filière est ancrée pour des causes multiples et variées, surproduction notamment de vin rouge, adaptation difficile au dérèglement climatique. Mais c'est le moment où nous devons manifester, nous, Métropole, une aide à cette filière difficile actuellement touchée par ces événements. C'est aussi, on l'a dit, un moment de fête. Que Bordeaux fasse une fête autour du vin, je pense que c'est quelque chose qui est tout à fait naturel.

Je pense qu'à l'occasion de ces messages il faut aussi en profiter pour insister sur le fait que la filière est en train d'évoluer dans un sens toujours plus éco-responsable. Hier, quand on a lancé l'annonce de la future Fête du vin, où est-ce qu'on l'a fait, on l'a fait à la Maison écocitoyenne. Je pense que tout est lié, profiter de toutes les occasions qui nous sont données. En tout cas, je vous promets en tant que Maire de Bordeaux, je le fais systématiquement pour dire : la filière est en train d'évoluer. Certains peuvent dire : pas assez vite. D'autres, peut-être trop vite, mais en tout cas, elle évolue.

Je note que Bordeaux puisque l'on parle de promotion du vin bio, c'est 22% de vin bio, c'est-à-dire on est au-dessus de la moyenne nationale en matière de vin bio alors que l'on est une des régions peut-être les plus touchées par le mildiou qui est un vrai fléau qui atteint nos viticulteurs. Malgré cela, je tiens aussi à saluer les efforts qui sont faits en faveur de la promotion du bio.

Je veux également dire pour le financement. Il mérite d'être souligné dans la mesure où il est un tiers privé, un tiers billetterie, un tiers public. Ce ne sont pas tous les événements que l'on subventionne, qui sont financés de cette façon.

Après, il y a des sujets, la question sociale et la question environnementale effectivement, mais il ne faut pas croire que la Fête du vin c'est vraiment le moment idéal pour parler de ces questions. Nous avons un outil, la Cité du vin, cela a été dit, c'est vrai, où pendant toute l'année il y a des conférences autour de ces questions précisément, et je vous engage à y assister. Il y en a qui sont extrêmement intéressantes. C'est vrai que l'on parle du vin à Bordeaux durant toute l'année et pas uniquement à l'occasion de la Fête du vin.

Je ne voulais pas être trop long, et dire que je pense que notre Métropole s'honore à voter cette délibération et à aider les organisateurs de la Fête du vin. Je note, cela ne vous a pas échappé qu'elle était organisée tous les 2 ans et qu'elle est devenue annuelle. Je pense que nous ne pouvons que nous en féliciter.

Écoutez, je lance le vote.

Total des votes : 99

Pour : 91

Abstention : 1 voix

Contre : 1 voix

Conflit d'intérêts : 3

Ne participe pas au vote : 3.

**Mme Brigitte BLOCH** : Je me suis trompée sur Conflit d'intérêts

**M. Pierre HURMIC** : Tu as oublié Brigitte. Pourtant, je vous avais alerté là-dessus. Ce sera corrigé.

**Mme Brigitte BLOCH** : Nous sommes nombreux ...

**M. Pierre HURMIC** : À part Brigitte BLOCH, qui a oublié le conflit d'intérêt ? J'en vois deux. Quand même. Je vous invite vraiment à être un peu plus assidus. On recommence ? Non. On va compter les conflits d'intérêt. Cela y est. Les services les ont tous identifiés ? Écoutez, ce sont les résultats des votes que j'ai indiqués sous

réserve des modifications des conflits d'intérêt que l'on va rajouter au procès-verbal.  
Je vous remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY**

Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Monsieur GARNIER, affaire n°26 : Convention Cadre quadriennale de partenariat 2023-2026 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme – Convention annuelle de partenariat 2023.

J'informe du départ de Brigitte BLOCH.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Alain GARNIER a la parole.

**Mme BOST**

**(n°26) Convention Cadre quadriennale de partenariat 2023-2026 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Convention annuelle de partenariat 2023 - Conventions - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Alain. Qui souhaite intervenir ? Je n'ai pas de demande de prise de parole. Oui, Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'interviens encore. Vous fatiguez, mais je fatigue aussi. J'interviens parce que j'ai une liste d'interventions qui est dictée par une équipe et que je me sens un peu obligé de respecter leurs engagements. Désolé de vous embêter encore une fois. Je vais faire cette fois du tourisme bashing en espérant ne pas trop se tirer une balle dans le pied comme le dirait Nicolas FLORIAN, mais on n'est pas d'accord. On n'est pas d'accord. 180 000 euros, c'est beaucoup d'une part, mais cela nous apparaît encore une fois de l'argent qui pouvait être utilisé autrement et/ou ailleurs. Donc, nous votons contre cette délibération, et je lis la note.

« Le vocabulaire général de la délibération démontre que la politique en matière de tourisme n'a pas changé avec le changement de majorité. C'est peut-être que la rupture est là, mais on ne l'a pas vu. Au contraire, on continue de parler de rayonnement, de plan marketing, de tous les aspects que certains dans votre majorité, notamment Monsieur HURMIC à une certaine époque, critiquaient peut-être, parce que nous en tout cas, c'est que l'on avait compris du rôle d'opposition de Monsieur HURMIC les années précédentes. Sur le fond, l'Office du tourisme promeut donc un tourisme qui a un coût environnemental social énorme. En effet, un tourisme de masse est responsable d'une pollution à grande échelle que ce soit à cause des moyens de transport utilisés, avion, paquebot ou de la surconsommation sur place. On a quand même bien noté évidemment que vous avez l'envie d'infléchir toutes ces choses. L'effet social est tout aussi désastreux à notre avis. L'envolée des prix et des loyers à Bordeaux est directement liée avec le fait que les appartements soient prélevés du marché de l'immobilier pour être mis en location à la nuitée.

C'était une petite note pour nous distinguer ou en tout cas montrer le désaccord que l'on a avec la politique qui est menée.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur POUTOU. Madame FERREIRA Véronique a la parole.

**Mme Véronique FERREIRA** : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Très, très rapidement. Je peux tout à fait comprendre la frustration des personnes qui n'ont pas le droit de s'exprimer alors que ce sont ces personnes qui portent ce dossier tout au long des jours et des semaines. Jamais je ne pourrais parler à la place de quelqu'un d'autre.

Je suis toujours embêtée lorsqu'il y a des notes qui sont écrites par des personnes que je ne connais pas, dans un conseil scientifique qui vient me parler du tourisme. Je voudrais juste rappeler une chose, Monsieur Philippe POUTOU, je te connais depuis quelque temps maintenant, je suis quand même déçue que l'on ne prenne pas en considération l'activité touristique. Celle-ci donne des emplois, beaucoup d'emplois en France, beaucoup d'emplois bien évidemment sur Bordeaux Métropole et d'être systématiquement dans le négatif. « Il y a cela qui n'est pas pris en compte, il y a cela qui n'est pas pris en compte, il y a cela qui n'est pas pris en compte ». Peut-être qu'il faudrait aussi discuter avec les membres du conseil scientifique de tout ce qui est aussi pris en compte de façon positive.

Je ne suis pas une grande spécialiste, mais quand je vois le travail de l'Office du tourisme avec tous les agents qu'il y a derrière, quand je vois également les personnes de Gironde tourisme avec lequel l'Office du tourisme est lié, que je ne voudrais absolument pas mettre de côté, je ne voudrais pas que l'on puisse penser que le tourisme est simplement un gros truc capitalistique qui fait du mal à tout le monde. J'aime bien quand on parle de rayonnement. Cela ne me choque pas ce terme parce que, excusez-moi, de temps en temps, cela m'arrive et c'est très mal, mais cela peut m'arriver de partir en vacances dans d'autres endroits peut-être de France ou d'Europe, soyons encore plus fous tant que l'on y est. J'y vais parce que tout simplement j'en ai entendu parler, et que forcément cela a rayonné jusqu'à moi. Cela me permet de rencontrer des gens, de pouvoir peut-être sortir de chez moi de temps en temps, cela ne fait pas de mal. Ces gens, quand j'y vais, ils me disent : bienvenue. Vous savez,

quand vous venez ici, ce que l'on devrait peut-être tous dire : bienvenue à vous sur Bordeaux Métropole.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Rapidement. Je vais m'abstenir sur cette délibération. Si je me souviens bien de la délibération, nous sommes sur un désengagement du Conseil départemental. Il va effectivement plutôt transférer par cette convention cadre quadriennale de partenariats entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme, et va, pour moi, instaurer une façon d'auto-centrisme que la Métropole au niveau du tourisme alors que quelque part, au départ, on était plus sur quelque chose de pluriel sur le Département. C'était là-dessus que je mettais un petit bémol par rapport à ma réflexion c'est que va devenir finalement tout ce qui était petites associations ? Est-ce que cela va être aussi bien écouté que cela par rapport à Gironde Tourisme ? Est-ce que cela va être maintenu ? Parce qu'encore une fois, il y a la puissance de l'autorité locale finalement qui va aussi asseoir des décisions des gens qui travaillent comme employés. Donc, finalement, cela va sans doute jouer un rôle à terme plus ou moins dilué, mais pas forcément formel sur la vision du tourisme à terme sur la Gironde. J'é mets un bémol là-dessus, et je pense qu'effectivement il faudra peut-être travailler sur cette logique de la participation citoyenne, d'essayer de favoriser encore plus à ce que Bordeaux Métropole ait cette instance du tourisme en Gironde, qu'elle travaille avec tout ce qui est associatif et petit collectif éparpillé sur cet assez grand Département, voilà, si j'ose dire.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur MORISSET. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je lance le vote. J'attire votre attention sur les conflits d'intérêt, s'il vous plaît. Je clos les opérations de vote.

Je donne les résultats :  
Total des votes : 100  
Pour : 94  
Abstention : 1  
Contre : 1  
Conflit d'intérêt : 3  
Ne participe pas au vote : 1.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BLOCH, Monsieur MAURIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET**

Très bien. Merci. La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame FERREIRA, affaire n°28 : Instauration d'une taxe d'aménagement majorée au taux de 10% sur trois secteurs de développement économique majeurs de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc : Circuit, Drolin et Kennedy élargi.

**M. Pierre HURMIC** : Véronique FERREIRA.

**Mme FERREIRA**

(n°28) Instauration d'une Taxe d'aménagement majorée (TAM) au taux de 10 % sur 3 secteurs de développement économiques majeurs de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc : Circuit, Drolin et Kennedy élargi- Décision - Autorisation

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Oui, Monsieur MORISSET et Monsieur POUTOU.

Allez, Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je ne prendrai pas part au vote pour raison professionnelle. D'un point de vue éthique, la logique de la taxe, on se rapproche un petit peu de la TVA, c'est-à-dire que l'on touche tout le monde. On impose le 10% à tout le monde alors que j'aurais voulu plutôt quelque chose de plus consensuel sur une progressivité en fonction des acteurs entre les petits et les grands. Je ne sais pas. Je me trompe peut-être, mais je vois que Madame KISS n'est pas du tout d'accord. Je ne sais pas. Si, il me semble que dans la délibération, ce ne sont pas que les acteurs majeurs, ce sont aussi tous les autres. J'aurais vu quelque chose de beaucoup plus logique par rapport à cela. Je ne sais pas si je suis clair.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Avant de lire la note, je vais répondre à Véronique FERREIRA. On se connaît très bien. On a passé des très bons moments ensemble.

*Divers rires dans l'hémicycle.*

Ce n'était pas en vacances, je précise, Harmonie LECERF MEUNIER se pose des questions, mais on s'est retrouvé plusieurs fois devant l'usine Ford à mener la bataille pour empêcher... C'est vrai, on se connaît bien. On a mangé des merguez ensemble. Je confirme.

Nous ne sommes pas une opposition par hasard non plus. On a cherché un rôle à jouer. Puis, on s'est dit : « tiens, on va les embêter, on va les critiquer en permanence ». Donc, on s'est présenté sur une liste contre vous. On était déjà l'opposition avant l'élection ou pendant l'élection. La chose très particulière c'est que pour la première fois en tout cas sur Bordeaux, c'est que l'on a réussi à se faire élire, nous, les anticapitalistes, nous, les gauchistes, nous, les jamais contents d'une certaine manière. Donc, quel rôle va-t-on avoir aujourd'hui ? Évidemment que l'on va défendre nos idées, notre anticapitalisme, notre rejet de ce système. C'est de l'ultralibéralisme, cette

histoire de *pognon*. Ces choix politiques et tout cela. C'est pour cela. On est donc là. On insiste, parce que l'on pense que l'on peut au moins avoir cette utilité de défendre cela. Il n'y a pas de surprise non plus. L'argument de dire que moi je dirai des choses, je répéterais des choses de gens que tu ne connais pas, Véronique FERREIRA, c'est bizarre comme argument parce que je ne suis pas tout seul, et je ne vais pas faire celui qui est tout seul. J'ai une équipe. On a une équipe. J'insiste là-dessus parce que c'est quand même normal de faire respecter à un moment donné son droit à critiquer, son droit à dénoncer une politique que l'on ne partage pas et d'essayer de le formuler, d'essayer, et si l'opposition en tout cas de gauche parce qu'il y a une opposition de droite, mais qui a l'air bien d'accord avec vous sur la plupart des sujets quand même, mais l'opposition de gauche, elle peut jouer ce rôle. Elle peut au moins dire : là, on n'est pas d'accord. Nous, on ferait autre chose. Nous, on pense qu'être de gauche, cela voudrait dire faire une autre politique que celle que vous menez. Je pense que l'on a le droit de revendiquer et on a le droit de le développer même si on peut apparaître bien souvent comme des affreux gauchistes qui sont là que pour râler, en tout cas c'est la vision étriquée des élus de droite, mais voilà.

Alors, je lis la note. Là, on va voter contre. Non, je ne sais pas si je ne me trompe pas. Je lis la note en tout cas pas, mais on n'est pas pour.

« À quoi sert cette taxe ? Financer le besoin élevé de requalification des espaces publics et privés ainsi que les importantes capacités de production sur trois grands secteurs de développement de l'OIM Bordeaux Aéroport, Drolin, Circuit et Kennedy élargi. Cela, c'est ce que dit la délibération. Cela nous apparaît logique et défendable sauf que nous ne reconnaissons pas d'utilité et de pertinence à l'opération d'aménagement en question. Il s'agit de transformer des espaces libres autour de l'aéroport et des espaces industriels économiques etc. Nous y sommes opposés notamment en raison du manque d'informations quant à la préservation des milieux naturels concernés. Si l'on suit le déroulé de la délibération, le mot « environnement » n'apparaît qu'une seule fois (cela a été compté, on en est là quand même, à compter les...). En revanche, le mot « économique » apparaît 16 fois. Par conséquent, nous votons contre cette délibération, contre l'étalement urbain excessif, à notre avis, aggravé par le fait qu'il n'y a aucune garantie écologique et sociale par ailleurs.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur POUTOU. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, bien entendu, cette délibération et son objet précis retiendra toutes mes faveurs, et je voterai pour comme tous les membres de mon groupe, bien sûr. Je voudrais aussi en profiter pour faire remarquer et rebondir sur la lenteur de l'aménagement notamment des questions relatives à la mobilité sur l'Aéroport. Nous avons depuis très longtemps ici décidé d'un programme d'aménagement. C'était au début du dernier mandat. Ce programme d'aménagement se met en place de manière de plus en plus lente. On a l'impression qu'au fur et à mesure que l'on avance, il y a un ralentissement de la vitesse de progression de ce programme. Je trouve que c'est inquiétant, car on a parlé tout à l'heure du monde du vin et qui est un atout considérable pour la Gironde et pour notre développement global.

Ici, nous sommes face à un autre des piliers du développement global qui est celui de l'aéronautique et du spatial dont on connaît l'importance sur notre territoire, spécialement sur la Métropole, mais de manière générale en Gironde. Or, il n'échappe à personne, et Monsieur le Président, vous savez bien qu'une partie de la majorité est

tout à fait hésitante et peu encline à considérer que l'aéronautique et le spatial sont un atout fort de l'économie girondine. Une partie de votre majorité peu encline à considérer que l'aéroport est un atout durable de développement pour notre Région et notre Métropole. Et, beaucoup dans votre majorité considère que les efforts considérables qui sont faits par l'industrie aéronautique et spatiale pour décarboner le transport aérien et dont on peut légitimement penser qu'ils vont aboutir à un horizon raisonnable d'une grosse vingtaine d'années, ces efforts sont considérés comme négligeables.

Donc, ce ralentissement d'une part de la mise en œuvre des solutions de mobilité attendue sur l'Aéroparc et puis cet état que l'on connaît de votre majorité rétive pour partie sur ces questions nous inquiète et nous nous posons la question de savoir s'il y a eu corrélation entre les deux. Nous nous posons la question de savoir si vraiment on met le paquet pour parler un peu de manière triviale, si on met vraiment le paquet à la hauteur des enjeux qui sont ceux de l'Aéroparc. J'espère que plusieurs membres de la majorité vont contredire cette inquiétude ou apaiser cette inquiétude, mais il faudrait aussi que les faits suivent parce que si on parle de l'aménagement de l'Aéroparc, ce que l'on voit augmenter aujourd'hui ce sont les bouchons puisque cet Aéroparc est en grande partie congestionné par l'automobile de plus en plus, et les solutions tardent à venir. Je vous remercie.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Je passe la parole à Andréa KISS.

**Mme Andréa KISS** : Pour répondre aux interrogations de Jacques MANGON, je me permets de rappeler qu'une des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui sur cet OIM, ce sont justement les contraintes environnementales, mais cela répond aussi en partie aux interrogations de Philippe POUTOU. Ces contraintes environnementales, on les connaît à la fois sur les projets économiques à proprement parler, mais aussi sur les espaces publics et en particulier sur tous nos projets de voirie. Vous le savez, nous sommes contraints à des études quatre saisons, à de la compensation, et tout devient beaucoup plus compliqué.

Je me permets aussi de rappeler que l'on a un gros projet qui est notamment celui du boulevard technologique sur lequel on a aussi quelques acquisitions foncières à faire et que les entreprises nous réclament parfois des travaux, mais ne nous aident pas toujours non plus lorsqu'il s'agit d'acquérir ces fonciers dont nous avons besoin.

Il y a aussi un autre élément dont il faut tenir compte, c'est que l'on a d'abord fait un certain nombre de choses notamment en termes de concertation, d'enquête publique, etc., mais que nous avons aussi une planification des travaux à organiser. Or, c'est un secteur qui est déjà pas mal malmené, qu'il l'a été jusqu'à il y a quelques semaines puisqu'il y avait déjà les travaux du tram A dont je rappelle qu'il vient desservir l'aéroport, ce qui est quand même une avancée tout à fait considérable. Puis, avec la nouvelle DSP (Délégation de service public), à partir de septembre prochain, nous allons avoir la préfiguration d'un bus express extra rocade que les villes de ce secteur appellent de leur vœu avec la préfiguration de cette fameuse ligne numéro 39. On ne peut pas non plus tout faire en même temps. On nous reproche suffisamment le fait qu'il y ait déjà des travaux partout. On ne peut pas tout engager en même temps.

Puis, vous dire aussi que l'on va avoir une nette amélioration, je vous citais la ligne 39, mais vous avez aussi le Flex'aéro qui n'existait pas. Bref, on avance. Certes, cela ne va pas suffisamment vite, mais en tout cas la volonté, elle est là avec les contraintes dont nous devons tenir compte.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Andréa KISS. Je ne vois plus de demande d'intervention, donc, je lance le vote. Oui, pardon, excuse-moi.

Véronique FERREIRA a la parole.

**Mme Véronique FERREIRA** : Pour répondre très rapidement plutôt sur les réponses financières puisque sur la question de Monsieur MANGON, je pense que des réponses ont été données par Madame KISS. Est-ce que l'on peut faire une taxe d'aménagement graduée : on n'a pas le droit pour être très clair. On n'a pas le droit puisque cela se fait sur des secteurs géographiques, et si on devait la graduer en fait en fonction des petites ou des grosses entreprises, c'est-à-dire de la valeur ajoutée, cela s'appellerait la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cela, il se trouve que c'est quelque chose justement qui a évolué.

Je voudrais dire un mot aussi par rapport à la manière dont les délibérations sont écrites, Monsieur POUTOU n'y voyez aucune attaque personnelle. Soyons très clairs puisque je suis d'accord, on n'est pas toujours d'accord, mais j'ai le droit aussi de dire que je ne suis pas d'accord avec vous sur votre vision du tourisme. On y est tout à fait, mais de dire que vous ne soyez pas d'accord sur l'aménagement, je ne cherche pas du tout à vous convaincre, et en disant que l'aménagement n'est pas écrit, pardon, mais c'est normal. C'est une délibération à vocation financière sur un projet qui date quand même depuis plusieurs années, qui s'enrichit des débats sur quelque chose qui a déjà été présenté au mois de mars dernier, et c'est au fur et à mesure des débats que l'on rajoute des points que l'on ne remet pas absolument tout. Parfois, on se dit que les délibérations sont très longues. Si sur tous ces aménagements on devait à chaque fois tout remettre, ce serait carrément illisible pour l'ensemble des personnes. Je voudrais donc défendre les services qui écrivent ces délibérations et les en remercier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Véronique.

Je lance à présent les opérations de vote. Je clôture les opérations de vote.

Total voté : 101

Pour : 99

Abstention : 0

Contre : 1

Ne participe pas au vote : 1.

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Monsieur MORISSET**

La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire de séance.

On arrêtera à la suite de la délibération suivante. Je suspendrai les débats pour déjeuner.

Monsieur le secrétaire vous avez la parole.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame FERREIRA, affaire n°35 : Taxe de séjour – Tarifs.

**M. Pierre HURMIC** : Véronique FERREIRA.

**Mme FERREIRA**  
(n°35) Taxe de séjour - Tarifs - Décision - Autorisation

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Véronique. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Marc MORISSET et puis Philippe POUTOU.

**M. Marc MORISSET** : Rapidement, je voulais souligner ce que j'avais déjà évoqué. C'est-à-dire le fait que l'on n'ait pas plus de progressivité dans le spectre pour les hôtels 5 étoiles puisque vous m'avez rappelé qu'il n'y avait pas de palace sur le Département et sur la Métropole, mais c'était bien d'avoir cela en indicateur. Donc, je rappelle que des personnes aujourd'hui qui gagnent parfois 3 000 euros à la minute pourraient très bien payer quelque chose d'un peu plus conséquent. Je pense que le rapport de 1 à 7 pourrait être largement de 1 à 70.

Cela dit, je rajoute simplement une remarque avec un éclairage que je viens d'avoir dans cette délibération sur cette fameuse taxe additionnelle imposée par l'État de 34% qui est reversée donc au GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest). Donc, vis-à-vis de la logique que je défends de ne pas favoriser cette LGV (Ligne à grande vitesse) qui, selon moi, fait partie des grands projets inutiles, je crois que dans cette délibération il est bon d'être cohérent et de rappeler que finalement on se sert du tourisme pour aller justement favoriser encore plus la destruction et finalement la bétonisation parce que, en fait, on va encore faire cela sur des territoires juste pour gagner quelques minutes puisque l'on est sur des rapports de 12 à 20 minutes uniquement pour finalement presque..., j'ose dire le terme, mais je crois que c'est un peu l'opulence. On est aujourd'hui dans une logique de dire : voilà, il faut un TGV qui aille à la fois sur le Midi-Py et puis sur le Pays Basque de façon finalement outrancière parce que l'on n'est pas dans des services publics qui rendent des services à tout le monde, et on voyait aujourd'hui d'ailleurs beaucoup de gens se plaindre que le train est coûteux finalement. Il n'est si abordable que cela.

Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORISSET.  
Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais à nouveau lire une note écrite par des gens que Véronique FERREIRA ne connaît pas. Dommage. Il faut peut-être demander à France 3 ou à *Sud-Ouest* de renforcer leur enquête sur qui bosse avec POUTOU. Il avait déjà parlé de ma compagne et sans en avoir trouvé le nom, Béatrice WALYLO. Donc, peut-

être qu'ils peuvent trouver, chercher d'autres gens pour, au moins, rendre service à Véronique FERREIRA. C'est vrai qui sait qui bosse avec moi ? Donc, il faut aller vite. Je lis la note.

« Nous nous abstenons puisque nous ne sommes pas du tout gênés par l'augmentation de la taxe de séjour, mais pour nous, la grosse problématique de cette taxation repose sur les modalités de fixation de la taxe et plus spécifiquement autour de son plafond. Ce plafond n'est pas fixé par Bordeaux Métropole à proprement parler. En effet, il dépend avant tout d'un barème national sur lequel les collectivités ne peuvent pas agir directement. Ainsi, les collectivités n'ont pas de réelle autonomie en la matière, ce qui est regrettable à notre avis. Elle devrait en avoir une au regard de l'article 72-2 de la Constitution sauf que l'État reste souverain sur la fiscalité. L'autonomie fiscale est limitée par le domaine de la loi et l'exercice des législatives. Cela, on est tous des spécialistes de la Constitution depuis les aventures de Macron et la loi anti-retraite, mais là, c'est un nouvel article.

Par conséquent, dans l'état actuel du droit, aucune marge de manœuvre pour taxer les touristes les plus privilégiés, ce que nous, on appellerait les bourgeois. Par exemple, le barème, malgré la passation différenciée qu'il suggère est à notre avis insuffisant. Nous serions plutôt pour l'augmentation proposée, mais nous choisissons de nous abstenir pour la question des barèmes et aussi pour ce qui nous apparaît être des incohérences. Nous ne comprenons pas que pour les plateformes types Airbnb qui collecteront la taxe, leur reversement ne s'effectue que deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre alors que la collecte est immédiate. Le client paie directement et immédiatement sur la plateforme. Or, pour une ville comme Bordeaux, cela peut vouloir dire des montants quotidiens relativement importants sur lesquels les plateformes pourront faire des gains de trésorerie, ce qui nous semble injuste par rapport aux autres hébergeurs ou logeurs.

Dernier petit paragraphe, par ailleurs, si nous comprenons bien la taxe pour les meublés et touristiques sera de 5% du plafond appliqué au palace, soit moins de 0,30 euros par nuitée, ce qui est peu, si nous avons bien compris, et moitié moins que celles concernant les campings 3 étoiles qui ont des prix de nuitée inférieurs. » Fin de note.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Véronique.

**Mme Véronique FERREIRA** (hors micro) : Pas de commentaire de ma part, Monsieur le Président.

**M. Pierre HURMIC** : On ne commente pas une abstention bienveillante. C'est une abstention en tout cas. On l'a noté.

Je lance le vote. Je clos les opérations de vote et je donne les résultats :

Total voté : 99  
Pour : 97  
Abstention : 1  
Contre : 1.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CHAUSSET, Monsieur ROBERT**

Merci. La délibération est ainsi adoptée.

Je vous souhaite un bon appétit. Je vous propose que l'on suspende pendant une heure, une heure 05. On se retrouve à 14 heures 45. Je vous remercie.

*La séance est suspendue de 13 heures 40 à 14 heures 45.*

**M. Pierre HURMIC** : On va démarrer. Je donne la parole à Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE, affaire n°44 : Villenave-d'Ornon – Bassins de rétention d'eau pluviale – Autorisation de pénétrer des parcelles privées cadastrées 550BM165 en application de la loi du 29 décembre 1892.

**M. Pierre HURMIC** : Sylvie CASSOU-SCHOTTE a la parole.

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°44) Villenave d'Ornon - Bassins de rétention d'eau pluviale - Autorisation de pénétrer les parcelles privées cadastrées 550BM165 en application de la loi du 29 décembre 1892 - Décision - Autorisation**

**Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Sylvie CASSOU SCHOTTE. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'abstenir sur cette délibération, mais je pense qu'il est bon de rappeler à l'audience et en particulier aussi aux gens de cette Métropole qui nous regardent et qui verront par la suite la vidéo. Il me semble intéressant de noter que, encore une fois, on est dans une logique de recherche de l'intérêt général puisque l'on essaie d'éviter que les gens se trouvent inondés. En revanche, on a une véritable problématique de la politique de bétonisation qui est donc là une des conséquences. Cela veut dire que quelque part on est dans l'inertie des peuples qui aujourd'hui n'ont toujours pas compris ce qui se passait en particulier quand on fait ce qui a été dit tout à l'heure, ce matin, en séance, concernant les logements. On fait plus de logements, mais en même temps on imperméabilise et on favorise encore plus les écoulements, et l'accélération des écoulements est vraiment travaillée de façon locale pour que l'eau pénètre les nappes plutôt que de parcourir des tuyaux et se retrouver dans des bassins de rétention parce qu'effectivement les pluies

sont plus abondantes parce que l'on est dans un dérèglement climatique. Cela, il va falloir y réfléchir de façon sérieuse. Je ne parle pas des causes. Encore une fois, il faudra retravailler les causes du dérèglement climatique. Cependant, sur la conséquence de la politique aujourd'hui, elle est là. On est obligé finalement de travailler sur des lois anciennes pour essayer de faire passer quelque chose d'évident pour l'intérêt général, mais il me semble qu'il faut comprendre les politiques du passé. Je pense qu'il y en a certains qui ne sont pas fiers puisque tout à l'heure ils ont parlé de la fierté, et je pense qu'ils n'en sont pas fiers.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur MORISSET. Est-ce que Sylvie CASSOU SCHOTTE veut ajouter quelque chose ?  
Sylvie.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : L'un n'empêche pas l'autre. On a tous effectivement à agir de façon cohérente le territoire pour préserver et protéger la ressource en eau. Les bassins de rétention d'eau pluviale en font partie.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Sylvie CASSOU SCHOTTE. Écoutez, je vais lancer le vote. N'oubliez pas la carte. Voilà donc, les opérations de vote sont terminées.  
Total voté : 96  
Pour : 95  
Abstention : 1.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur LABESSE, Monsieur BOBET, Madame GAUSSENS, Monsieur MANGON, Monsieur RAYNAL, Monsieur TRIJOLET**

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame MELLIER, affaire n°47 : Avenant à la convention relative au financement de l'étude préliminaire – Création d'un Poste d'aiguillage informatique en gare d'Arcachon et de l'étude d'exploitation vue d'améliorer la robustesse sur la ligne du Médoc.

Je dois vous informer du départ de Monsieur Fabrice MORETTI.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Je donne la parole à Claude MELLIER.

**Mme MELLIER**

**(n°47) Avenant à la convention relative au financement de l'étude préliminaire "Création d'un Poste d'Aiguillage Informatique (PAI) en gare d'Arcachon" et de l'étude d'exploitation en vue d'améliorer la robustesse sur la ligne du Médoc -  
Décision -Autorisation**

**Madame Claude MELLIER** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Claude. Je passe la parole à **Olivier ESCOTS**.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération porte sur l'avenant aux études liées à l'adoption de la première feuille de route du RER métropolitain. Le projet est porté par notre Institution, mais également par le Département de la Gironde et bien évidemment par la région Nouvelle-Aquitaine. Cette délibération nous permet de débattre justement et d'envoyer un message fort à nos collègues de la région Nouvelle-Aquitaine.

En effet, je ne vous apprends rien en vous disant que le 12 juin prochain sera décidé le sort du ferroviaire pour notre territoire : éventuellement le choix d'une ouverture à la concurrence, donc les prémices à la privatisation ferroviaire pourraient être votées. Soyez assurés que notre groupe dans cette Institution se positionnera contre toute ouverture à la concurrence. Peut-être que certains nous diront que ce sujet ne nous concerne pas ici à Bordeaux Métropole, c'est complètement faux. Les 175 millions d'euros que notre Institution investit dans ce projet de RER métropolitain (Réseau express régional) n'ont pas pour objectif d'entrer dans une logique de rentabilité, mais bien du développement du service public.

Nous l'avons exprimé à plusieurs reprises dans cette enceinte, notre groupe est profondément et irrémédiablement attaché au développement du service public. Cette position politique ne relève pas d'un penchant particulier pour tel ou tel service public. C'est bien la conviction profonde, basée sur l'expérience quotidienne, que le service public est l'outil fondamental pour répondre aux besoins essentiels de notre population, que ce soit en matière de santé, d'éducation, de logement ou de déplacement, entre autres utilité.

En effet, si demain la région Nouvelle-Aquitaine devait ouvrir notre réseau de ferroviaire à la concurrence, nous serions, comme tous les secteurs déjà soumis à cette logique, contraints de répondre ici-même sur le territoire métropolitain aux exigences de profit. Cette doctrine n'est jamais sans conséquence sur la qualité du service, les salaires et les conditions de travail des personnels, mais également sur les finances et les collectivités dont notre établissement. Partout où elles sont appliquées, des logiques de rentabilité entraînent une diminution de personnel et de leurs droits. Elles génèrent un mal-être au travail qui conduit inévitablement à une perte de sens dans les gestes du quotidien. Nous engager dans cette voie ne résoudra pas la dégradation de la qualité du service rendu aux usagers et ne fera qu'accroître les pénuries de personnel quand la recherche du profit financier sera le seul objectif.

Face à cette logique, nous pouvons également craindre une augmentation sévère du prix du billet pour les utilisateurs du service. Nous savons ici dans cette instance l'enjeu de la tarification est pourtant primordial. Tout cela n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques et des besoins de déplacement de nos concitoyens. Prendre ce chemin nous conduira à prendre un retard énorme face aux défis qui sont devant nous. La loi laisse la possibilité de conventionner avec la SNCF pour les 10 ans à venir sans passer par une de ses filiales sans ouverture à la concurrence. C'est ce que viennent de mettre en place les régions Occitanie et Centre Val-de-Loire sous des formes différentes, la région Bretagne les ayant déjà devancés. La région Bourgogne Franche-Comté qui

semblait pionnière en matière d'ouverture à la concurrence a dû faire machine arrière et s'apprête à re-conventionner avec la SNCF avec une possibilité de non-ouverture à la concurrence même pour un lot mineur.

La question essentielle est celle d'une revivification de notre service public ferroviaire et ce avec notre opérateur public. Il faut lui donner les moyens d'exercer correctement ses missions. Cela demande, d'une part, que l'État prenne ses responsabilités financières, d'autre part, qu'il cesse d'imposer les critères de rentabilité à l'opérateur minant les relations entre les usagers et les collectivités. S'il y a une bataille à mener, c'est bien celle de la démocratisation du service public en permettant aux collectivités, aux usagers et aux salariés d'être associés à la gestion de la SNCF dans une vision décentralisée et intégrée dans l'entreprise.

Pour finir, nous pensons que notre établissement, comme a déjà fait, par exemple, le Département de la Gironde, doit peser pour que les choix opérés à la région Nouvelle-Aquitaine n'impactent pas notre territoire. C'est pourquoi nous pensons qu'une convention de 10 ans sans ouverture à la concurrence est un moyen pour répondre aux défis climatiques et sociaux qui sont devant nous.

Ces remarques faites, concernant la délibération et question, nous la voterons.  
Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Olivier. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat s'invite dans notre hémicycle alors qu'il aura lieu de l'autre côté de l'esplanade dans quelques semaines à quelques jours. Je n'ai pas la même position, et le groupe auquel j'appartiens non plus, que Monsieur ESCOTS. Siégeant dans les deux intercommunalités, je peux aujourd'hui vous apporter quelques informations.

Tout d'abord, ceci s'est fait en toute transparence puisqu'un comité a été créé auquel tous les groupes politiques appartiennent, et depuis maintenant plusieurs mois les organisations syndicales, la SNCF bien évidemment, les éventuels futurs opérateurs ont été auditionnés de façon à ce que chacun puisse nous faire part de leurs idées pour notre futur réseau, je rappelle que c'est le réseau régional. Cette arme de dissuasion, de mise en concurrence, va permettre d'obtenir de la SNCF de meilleures conditions de mise en œuvre du réseau TER, c'est-à-dire plus de trains, plus de régularité pour un prix qui sera légèrement inférieur.

Cela veut dire que le grand gagnant de cette opération sera le voyageur. La loi est assez claire : toute convention signée au-delà du 23 septembre 2023 doit obligatoirement mettre en concurrence ce réseau.

Quel est l'objectif ? L'objectif principal est de mettre en concurrence et de challenger la SNCF. Lorsqu'un seul opérateur assure la gestion d'un réseau, on n'obtient pas forcément la meilleure condition. Cela fait 40 ou 50 ans que l'on pratique cela pour notre réseau de transport urbain, et chaque fois que l'on en a mis en œuvre, nous nous sommes aperçus que nous obtenions mieux parce qu'il y avait justement une mise en concurrence. Depuis ces 40 ou 50 ans, on a eu la faculté de changer d'opérateurs. Cela n'a pas toujours été le même.

Puis je pense aussi que face aux défis d'aujourd'hui, avoir un peu de concurrence pour le mode d'hybridation des trains sur des nouvelles destinations, cela peut, à mon sens, être intéressant.

Au bout du compte, on doit appréhender cette proposition avant 10 ans. Ce n'est pas non plus le bout du monde. En plus, il est proposé de diviser la région Nouvelle-Aquitaine en quatre bassins : un premier bassin qui est le Poitou-Charentes, le deuxième qui est Limousin Périgord, le troisième qui est l'étoile ferroviaire de Bordeaux, et le quatrième qui est le Sud-Aquitaine.

Pourquoi le quatrième Sud-Aquitaine ? C'est qu'il n'y a pas de centre de maintenance qui permet de privatiser de suite puisque l'on ne l'aura pas si tant est que l'on voulait privatiser. Donc, je voudrais rassurer tout le monde : tout cela n'est pas fait pour gagner plus d'argent puisque la Région dépensera toujours les mêmes sommes, mais elle dépensera toujours les mêmes sommes pour un meilleur service. Je vous rappelle, mes chers collègues, ici-même, et parlons un peu égoïstement, de l'étoile ferroviaire de Bordeaux puisque c'est celle qui nous concerne et qui concerne le RER métropolitain.

Faisons-en sorte d'obtenir la meilleure situation possible sur l'étoile ferroviaire de Bordeaux car si le gouvernement tient parole avec ces fameux 10 milliards, nous serons dotés de TER ou de RER, c'est la nouvelle appellation nous permettant ainsi d'avoir les trains à 15 minutes au lieu de 30. Grâce aux efforts de chacun, je pense que c'est l'utilisateur ou le voyageur qui sera le grand gagnant de cette affaire.

L'objectif principal de cela est d'améliorer les transports sur notre région, sur notre département et sur notre agglomération par voie de conséquence.

Voilà, je ne cherche pas à convaincre Monsieur ESCOTS et ses amis. Ce n'est absolument pas ma volonté. Je voulais simplement apporter une vision différente, qui dans un lieu comme le nôtre ressemble à un forum où chacun peut apporter ses idées et sa contribution. Je vous remercie en tout cas de m'avoir écouté et je suis resté dans les délais avec 4 minutes 41 secondes.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur DUPRAT. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, chers collègues, en l'état, nous avons un débat régional qui vient au Conseil métropolitain, mais finalement ce n'est pas si surprenant que cela puisque la Métropole investit de plus en plus dans le fer, et qu'il y a un lot qui sera dédié à l'étoile ferroviaire de Bordeaux, donc finalement *grosso modo* RER métropolitain.

Même si nous ne sommes pas décisionnaires, nous serons impactés par cette décision régionale. Donc, un débat ici aujourd'hui est finalement assez logique, et cela participe à la transparence des débats publics. Cela permet également d'échanger avec nos collègues élus régionaux. Puis, on a la chance d'avoir des élus régionaux ici dans l'instance métropolitaine.

Le groupe écologiste évidemment, a discuté avec nos collègues de la Région qui, eux, sont fermement opposés à la libéralisation du TER, c'est très clair, et qui plaident, comme vient de faire Olivier ESCOTS, pour le groupe communiste, à signer une convention avec la SNCF sur la durée maximale possible, à savoir 10 ans.

Cela peut après poser d'autres questions à la fin de la convention car que se passerait-il si toutes les régions lançaient un appel d'offres en même temps ? Mais cela, nous le verrons dans 10 ans. Nous plaidons, nous aussi, groupe écologiste à la Métropole, pour que la Région qui déjà a évolué et je tiens à le saluer car j'ai discuté avec Renaud LAGRAVE, le Vice-président au transport de la Région, qui m'avait indiqué qu'en effet le groupe de travail allait faire évoluer la position dans le bon sens et pour un allongement de cette durée de contractualisation avec la SNCF.

Quand on compare les expériences européennes de libéralisation, je pense notamment à l'Angleterre, on ne peut pas dire que c'est un succès-franc, c'est même catastrophique pour le ferroviaire. Ils avaient complètement laissé tomber le réseau ferroviaire et avaient remplacé les trains par les cars et par les bus. Donc, on peut être très inquiet, et si l'objectif, j'ai bien écouté notre collègue Christophe DUPRAT, qui est de dire : il faut challenger l'opérateur historique pour avoir de meilleurs services, là où je vous rejoins c'est que le dialogue n'est pas toujours facile avec la SNCF, mais s'il faut passer par un appel d'offres pour que ce soit la SNCF qui le remporte ou une de ses filiales, cela me paraît compliqué comme système en fait. Donc, autant discuter directement avec la SNCF et préserver cet opérateur historique qui souffre énormément actuellement. Je vous renvoie au débat que nous avons eu ce matin sur le fret ferroviaire où la branche fret est en grande difficulté. Sur ce point, bien qu'il n'y ait pas de vote, nous ne sommes pas favorables à réduire les délais, et nous sommes favorables à avoir une convention de 10 ans entre la Région et la SNCF.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Clément. Je ne vois pas de nouvelles prises de parole. Donc, je lance le vote.

Oui, Claude MELLIER, pardon. Il faut appuyer sinon je ne peux pas deviner. Appuie, Claude MELLIER. Il faut que tu appuies. Voilà, Claude. Tu as la parole.

**Mme Claude MELLIER** : J'ai entendu des mots très intéressants à la suite de la présentation de la délibération, notamment le mot « transparence ». Effectivement, l'intervention qui a eu lieu après ma présentation a eu ce souci de poser la question qui aujourd'hui traverse la réflexion tant chez les voyageurs que chez les salariés de la SNCF, celle de l'ouverture à la concurrence.

La question qui peut être posée est la suivante : que peut apporter l'ouverture à la concurrence ? Effectivement, est-ce que cela va permettre de relever les défis de notre temps comme l'a dit tout à l'heure Monsieur DUPRAT. Relever les défis de notre temps, c'est avoir besoin d'un service public intégré du rail pour répondre aux besoins des voyageurs et aussi aux enjeux écologiques et sociaux.

Or, je pose la question : quelle est la priorité des objectifs des opérateurs privés ? La priorité, c'est la recherche à court terme du profit, et ce qui se fera, à mon avis, au détriment des dessertes fréquentes. C'est pour cela que quand vous dites Monsieur DUPRAT : si on peut avoir, et cela, j'insiste sur le terme « si », si on peut avoir effectivement un cadencement aux 15 minutes, je suis d'accord. Sauf que lorsque le privé est sollicité, on ne peut pas être assuré d'avoir une réponse aux besoins immédiats des voyageurs parce que ce n'est pas leur priorité. C'est pour cela qu'aujourd'hui, me semble-t-il, il nous faut effectivement maintenir la convention ou du moins rechercher à signer la convention avec la SNCF pour les 10 ans à venir. Pourquoi je dis cela ? Lors de la concertation d'octobre, novembre, qu'ont exprimés les personnes qui ont été concertées ? Le besoin d'un élargissement du périmètre du RER. Elles ont exprimé effectivement des besoins de cadencements, mais surtout certaines

ont dit : « on voudrait que cela aille jusqu'à Coutras ». D'autres ont dit : « on voudrait que cela aille jusqu'à La Réole ». Or, c'est bien cela qu'il faut que l'on prenne en compte, les besoins exprimés.

Je ne pense pas, qu'avec un opérateur privé, on puisse aller vers cette réponse-là tout simplement parce que sa logique n'est pas celle du service public. C'est pour ces raisons qu'il faut faire en sorte que la Région signe à nouveau une convention sur 10 ans avec la SNCF, l'opérateur historique. Alors, que l'on ait des réactions vis-à-vis de la SNCF qui ne joue pas toujours correctement son rôle, je partage. Cela pose la question d'une autre gestion. Est-ce que c'est par ce truchement-là ? Je ne pense pas. C'est pour cela que je crois qu'il va falloir avoir une autre gestion de la SNCF, mais ce n'est pas simplement localement que cela se pose. C'est aussi nationalement, mais c'est vrai qu'il faut aller dans ce sens-là. C'est pour cela qu'à mon avis ce n'est pas en ouvrant à la concurrence que l'on va amener la SNCF à modifier ses comportements. Cependant, là où il y a eu ouverture à la concurrence, par exemple Marseille ou Nice, il y a eu suppression d'emplois., moins 600 emplois à la SNCF. Est-ce que c'est pour le service public la suppression des emplois ? Je ne le pense pas. Alors, pour le cadencement, encore moins. Voyez-vous, il me semble qu'aujourd'hui je crois que si on veut que les voyageurs et notamment sur l'étoile ferroviaire qui nous concerne aient réponse à leur attente, il faut effectivement re-signer une convention avec la SNCF.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Claude MELLIER. Pascale BOUSQUET-PITT a la parole.  
Pascale.

**Mme Pascale BOUSQUET-PITT** : Puisque tous les groupes se sont exprimés, je me permets de donner quelques éléments au niveau de l'exécutif régional. La nouvelle loi Pactes ferroviaires oblige tout nouveau contrat de service ferroviaire signé après le 25 décembre 2023 à être mis en concurrence. Elle permet de s'engager avant cette date avec SNCF voyageurs en gré à gré dans une convention d'une durée ne pouvant excéder 10 ans, soit au maximum la période 2024-2033. En définitive, à la fin de la convention et conformément aux nouveaux pactes, tous les lots géographiques seront passés sous le régime contractuel après mise en concurrence. Cette procédure de mise en concurrence dure au minimum 38 mois de l'API votée en CP (Commission permanente) de la Région à la mise en service. La convention en cours avec SNCF voyageurs couvre la période 2019-2024, il convenait donc de la résilier et de voter une nouvelle convention de 7 ans couvrant la période 2024 à 2030.

Cette convention confie directement à SNCF voyageurs les services ferroviaires jusqu'à leur mise en concurrence et leur détachement lot après lot. Donc, la durée de 7 ans, pourquoi ? Cette durée permet de maîtriser la mise en concurrence progressive et de garder la main sur les attributions, ne pas laisser au prochain exécutif la totalité du réseau TER Nouvelle-Aquitaine à mettre en concurrence, cela serait trop conséquent, et pour nous irresponsable. Cette durée sécurise également la construction d'un atelier dans le Sud-Aquitaine. La construction de cet atelier correspond à une orientation stratégique de la région Nouvelle-Aquitaine pour améliorer et rendre autonomes les conditions d'exploitation du lot correspondant à ce secteur du réseau TER Nouvelle-Aquitaine.

Sans faire trop long, la future fondation sera plus exigeante. Elle interviendra dans un contexte d'augmentation forte des coûts d'exploitation, d'énergie, et hausse des péages ferroviaires. Elle nécessite en outre des investissements très importants : 14 rames à acquérir, soit plus de 7,7% du parc et 11% de places supplémentaires. On est

en cours d'achat de 3 rames actuellement. Sans compter les rénovations, un plan d'investissement sans précédent est estimé à plus de 500 millions d'euros.

Vous comprendrez que l'on est dans une situation de responsabilité que l'exécutif régional est dans une situation de responsabilité. Nous ne sommes pas favorables avidement à tout ce qui est mis en concurrence, mais le pragmatisme et la responsabilité s'imposent à nous.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Pascale. Tout le monde s'est exprimé. Je lance le vote.

Je clos les opérations de vote et je vous en donne le résultat.

Total voté : 100.

Pour : 100.

On a voté 100%. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI, Monsieur RAYNAL**

La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame BLOCH : Tour de France 2023 – Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire.

**M. Pierre HURMIC** : Brigitte BLOCH.

**Mme BLOCH**

**(n°51) Tour de France 2023 - Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire -  
Décision - Autorisation**

**Madame Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Brigitte. Monsieur MORETTI.

**M. Fabrice MORETTI** : Merci. Je profite de cette délibération pour évoquer le sort du club de handball professionnel de Bordeaux Bruges-Lormont. Depuis des mois, des alertes ont été effectuées auprès de Bordeaux Métropole pour trouver une solution qui n'est jamais venue et le couperet est malheureusement tombé malgré des résultats sur le terrain. Le handball de haut niveau est soutenu dans d'autres Métropoles telles que Dijon, Rennes, Chartres. Il est donc possible malgré ce qui est dit de s'emparer dès aujourd'hui de la question de l'accompagnement du sport de haut niveau sur la Métropole sans l'opposer bien évidemment au sport amateur qui est son vivier naturel et permet à nos jeunes de pouvoir s'épanouir.

Le sport, véhicule des valeurs telles que l'entraide, le respect et la mixité, nos jeunes pépites métropolitaines formées à Bruges, à Bordeaux ou à Lormont notamment évoluent aujourd'hui à Aix-en-Provence, Nîmes, Chambéry ou Montpellier, tous clubs

de l'élite du handball français. Pour certains d'ailleurs, ils évoluent en équipe de France, mais ils ne viennent pas des couleurs d'un club de Bordeaux Métropole.

Pour finir, j'ai une pensée émue pour tous les bénévoles, les salariés de ce club, les Présidents, les jeunes sportifs qui voient s'éloigner la possibilité de porter haut et fort les couleurs de la Métropole. Elles et ils ont été tout simplement abandonnés. Il faut donc réagir très rapidement pour soutenir l'engouement autour de ce club et autour de ce sport.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : On ne voudrait pas faire du Tour de France *bashing*, mais on va voter contre pourtant on adore le vélo, et j'adore le vélo moi aussi, et je suis venu à vélo au Conseil de Métropole. Cela nous donne peut-être la compétence pour critiquer le Tour de France.

On a un positionnement en contre. Contre parce que d'abord la somme d'argent même si elle n'est pas très clairement définie entre 500 000 euros, 700 000 euros, peut-être un peu plus. Ce que je disais d'ailleurs pour une délibération précédente sur la Fête du Vin ou d'autres délibérations, voilà, il y a des sommes d'argent qui nous font un peu peur. Encore une fois on le redit parce que l'on pense qu'il y a peut-être des choix politiques différents à faire, et il y a des besoins d'argent dans des tas de problèmes sociaux. Cela nous pose un problème que cela, comme cela et de cette manière-là, de manière aussi importante que cela pour le Tour de France. Je lis une note qui a été écrite par l'équipe qui travaille avec moi.

Le vélo est un sport populaire et nous n'avons rien contre à part quand même quelques aspects aberrants comme la pollution liée à la caravane du Tour et à l'opération publicitaire et commerciale qui accompagne cette compétition sportive. Mais en plus, le Tour de France coûte vraiment incroyablement cher. Cela représente un budget colossal disproportionné alors que l'on sait qu'une bonne partie de la population métropolitaine rencontre des difficultés pour se loger, pour se nourrir. Vous mettez en avant pour justifier ces choses-là, je cite, visibilité exceptionnelle sur notre territoire, une formidable promotion pour notre territoire, et puis, les retombées économiques. C'est cela qui est mis en avant pour justifier ces dépenses-là, et puis l'importance du passage du Tour de France sur la ville. Nous, on ne voudrait pas, encore une fois, apparaître comme ceux qui sont tout le temps en train de râler, qui ne sont pas fiers de leur région et tout cela, ce que j'ai pu entendre tout à l'heure.

Ceci dit, quand même, en ce qui concerne la promotion de notre territoire, pour nous, cela se situe à un autre niveau ou en tout cas sur d'autres sujets. On pense par exemple que l'on serait très fier de la Région s'il n'y avait pas de fermeture du bureau de poste, s'il y avait une souffrance sociale en diminution ou s'il y avait moins de problèmes de logement et notamment pour les réfugiés et tous les sans-abris. Donc, pour nous, cela se situe peut-être à ce niveau-là plus qu'au niveau du passage de Tour de France. Donc, ces retombées économiques que vous évoquez, d'abord à qui cela profite vraiment ? Parce que l'on ne sait pas si vous savez, mais nous, on a regardé sur Internet, il y a quand même des articles, évidemment il y a des articles de défense du Tour de France et notamment de la société privée du Tour de France de Christian PRUDHOMME qui fait beaucoup de bénéfices. Donc, eux, ils vont toujours expliquer qu'effectivement c'est un avantage pour les collectivités, c'est un avantage pour les

villes et pour les régions qui sont traversées par le Tour de France. En réalité il y a aussi les articles qui montrent que ce n'est pas si simple que cela, et que cela profite toujours un peu aux mêmes, ceux qui ont de l'argent, ceux qui ont déjà beaucoup d'argent. Cela profite aux entreprises et cela ne profite pas forcément et même visiblement pas tant que cela aux populations. On pourrait faire le parallèle avec les Jeux olympiques, avec la Coupe du Monde, toutes ces grandes cérémonies sportives où on nous met dans l'idée que finalement c'est super bien pour tout le monde, et en fait, ce n'est pas si super bien pour tout le monde que cela. En tout cas, la population n'en profite pas tant que cela. En fait, nous sommes très critiques sur cette idée de retombées économiques. On pense que ce n'est pas si clair que cela.

Après, je relis la note : « c'est un événement très polluant avec les voitures et les caravanes. Plus de sécurité, difficile de se déplacer. Cela, ce sont des problèmes qui sont liés à ce passage du Tour de France, qui ne sont pas forcément les plus gênants. Une image un tantinet machiste aussi avec les hôtes perchés sur des hauts talons qui accueillent les vainqueurs. Donc, là, on vous sort quelques petites critiques de l'image du Tour de France sans faire du *bashing* sur le Tour de France. En tout cas, cela nous semble des problèmes qui sont liés à la visibilité de cet événement sportif.

Pour finir, mettre de l'argent pour des structures. Nous pensons que cet argent-là notamment puisque l'on parle de sport, cela serait mettre de l'argent pour des structures sportives accessibles à toutes et tous, développer l'apprentissage du vélo, ouvrir plus de piscines. Vous voyez, faire des choix politiques qui permettraient justement de répondre directement à des besoins à la base pour les gens ou les personnes qui ont envie de faire du sport. Évidemment, tout le monde n'a pas envie de faire du sport. En tout cas, il y a une volonté aussi de s'orienter vers un sport populaire. C'est une histoire de priorité, une histoire de choix politiques et sociaux. Quand il n'y a pas le budget pour tous, il faut choisir. Pour nous, c'est d'abord investir en ces structures sportives du quotidien pour améliorer et faciliter l'accès aux sports et loisirs pour toute la population qui le souhaite ». C'est la fin de la note.

Attendu que l'on parle de sport, juste un mot car ce n'est pas dit que je puisse le dire à un autre moment puisqu'il ne me restera plus qu'une seule intervention. Un mot sur la répression antisyndicale du moment afin d'exprimer un message de solidarité même si cela n'a pas beaucoup de rapport, je suis désolé, mais il y a des militants syndicalistes de la CGT Énergie (Confédération générale du travail) qui ont été embarqués et qui sont en garde à vue depuis avant-hier, depuis 48 heures. Je ne sais pas si ces dernières heures ils ont été libérés, mais des militants grévistes de l'énergie qui avaient coupé le courant sur Bordeaux. Vous vous rappelez peut-être. Ce sont des quartiers sud de Bordeaux qui avaient été coupés pendant quelques minutes voire une heure au niveau du quartier de la gare. Ces militants-là sont en garde à vue, ont été repêchés chez eux à 6 heures du matin. C'était quand même bien aussi qu'il y a un mot de sympathie et de solidarité envers ces militants qui s'inscrivent dans la bataille contre la réforme des retraites. Le lien éloigné, c'est que la répression, pour nous, c'est un peu un sport, un sport que l'on ne partage pas, que l'on n'a pas trop envie de pratiquer en fait.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur POUTOU. Brigitte TERRAZA.

**M. Brigitte TERRAZA** : Monsieur le Président, chers collègues, je voulais évidemment prendre la parole pour communiquer des éléments d'information à Monsieur MORETTI, et notamment m'exprimer sur le sujet du BBL (Bordeaux Bruges Lormont handball) puis préciser le contexte dans lequel cette équipe de sport de haut niveau a été mise en

place. Elle me permet aussi de rétablir la vérité sur des propos que je trouve inadmissibles du Président ONILLON laissant penser que j'avais pris des engagements que je n'aurais pas tenus, je pense que Jean TOUZEAU complétera et témoignera que ce n'est pas le cas. Notamment, j'aurais complètement oublié, je cite, d'aider le club dans sa recherche de partenaires. Qu'avait demandé Monsieur ONILLON lors de la réunion à Lormont en mars 2022 ? De communiquer simplement une liste d'entreprises de Bruges et pour Lormont, bien sûr, de Lormont, avec les coordonnées de leurs responsables. Ce qui a été fait par mon Directeur de Cabinet la semaine suivante. Monsieur ONILLON avait d'ailleurs précisé qu'il avait diligenté une entreprise qui se chargerait de démarcher les entreprises concernées. Voilà ce que je souhaitais préciser. C'est cela la vérité et nous l'avons rappelé avec Jean TOUZEAU dans un courrier cosigné que nous avons adressé à nos associations sportives qui s'émouvaient effectivement des propos de Monsieur ONILLON.

Concernant plus globalement le contexte dans lequel ce club s'est constitué en 2020, les conditions n'étaient pas franchement favorables pour le club professionnel. Je rappelle que l'on était en plein post-Covid en 2021.

Par conséquent, les sponsors effectivement étaient beaucoup plus difficiles à trouver et à mobiliser, et surtout Jean TOUZEAU et moi avons à de multiples reprises mis en garde Monsieur ONILLON sur le fait que la Métropole bordelaise n'avait pas de compétences sport et que la commune de Bruges comme celle de Lormont n'avaient pas les moyens et ne souhaitaient pas financer du sport professionnel. Nous mettons tous les crédits que nous pouvons sur la pratique du sport associatif. Nous avons à Bruges une entente sportive de 3 500 licenciés. On a le club de hand qui n'est pas dans l'entente sportive, mais qui comporte presque 400 licenciés avec de très beaux résultats. L'école de formation a depuis plusieurs années le label Or ainsi qu'à Lormont aussi, je le sais, ce n'est pas pour rien d'ailleurs que Monsieur ONILLON s'est appuyé sur nos deux clubs qui avaient fait une entente l'année d'avant. Et cela, cela avait été très clair.

J'ai envie de dire que finalement l'histoire se répète puisque, en fait, Monsieur ONILLON a vécu la même situation à Paris en 2012 où il avait dû quitter le club du Paris handball avec 700 000 euros de déficit au bout de 2 ans de présidence, mais à Paris, il y avait les Qataris qui ont accepté immédiatement de reprendre le club. C'est pour cela que l'on en a entendu parler, mais sachez qu'il avait déjà connu cette situation.

Bien entendu, cela pose à nouveau le problème d'une prise de compétence de la Métropole dans ces clubs de haut niveau qui sont, il faut le dire, en dehors du système du sport business comme peut l'être, par exemple, le football. Il doit sans doute nous amener à débattre sur ce sujet.

Pour ma part, j'y suis évidemment favorable. Mais c'est un vrai sujet qu'il faudra que l'on amène sans doute en débat entre nous, et il faut dès le début identifier le périmètre que l'on pourrait ou que l'on voudrait donner à cela, et à quel montant aussi parce que l'on sait bien que dans ce contexte, l'argent qui ira là, il n'ira pas ailleurs.

Je rappelle juste que les Métropoles que Monsieur MORETTI a signalées, qui ont pris une compétence sport l'ont fait depuis très longtemps dans une époque où sûrement les choses étaient plus faciles et surtout dans des Métropoles où la ville-centre représente 80% des habitants. Donc, ce n'était pas du tout le même contexte.

Voilà ce que je voulais dire. Ce que je regrette surtout c'est que, effectivement, pour nos joueurs, pour nos bénévoles qui ont vu un club professionnel arriver, cela a vraiment donné un espoir qui n'a pas tenu. Effectivement, ils avaient en plus de très bons résultats sportifs, ce n'était pas du tout cela le problème. Les joueurs sont très, très déçus aujourd'hui, et cela, je le regrette infiniment, mais voilà. Je voulais bien rappeler tout cela et dire qu'avec Jean TOUZEAU, on a fait, en mettant à disposition les équipements, en mettant à disposition tous ce qui nous ont demandé, tout ce que l'on pouvait à notre niveau de maires de villes de 20 000 habitants. Voilà, merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Brigitte. Emmanuel SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci Monsieur le Président. Je pense pour préciser l'ensemble des positions qui sont les nôtres, l'idée, c'est de ne pas mutualiser la compétence sport qui doit rester aux communes. En tout cas, c'est notre avis puisque les communes le font très bien aujourd'hui. Mais que l'on puisse avoir un moment ou un autre à travers la partie événementielle une réflexion, c'est ce que vient de dire Brigitte TERRAZA, sur comment appuyer les grands clubs, ce qui permettrait à la fois de conserver aux communes ce pouvoir qu'elles exercent avec beaucoup d'humilité et en rappelant aussi tout le poids des communes dans les budgets des différents clubs. Le budget sport est de loin une part importante et que les grands événements sous la Vice-présidence de Brigitte BLOCH puissent peut-être avoir une réflexion. On ne s'interdit pas à un moment ou à un autre d'avoir deux heures de réflexion pour savoir où l'on peut aller.

Ma question, je vais revenir à des choses bien plus terre-à-terre. Lors des commissions finances, nous avons parlé du coût de cette manifestation puisque je pense que l'on parlait de transparence : autant que les gens puissent s'en rendre compte et puissent aussi se faire un comparatif. J'ai souvenir, en étant arrivé maire, ici des cris que l'on entendait sur l'EURO 2016, par exemple, sur le coût, sa durée et par rapport à cela, je me suis un peu amusé à regarder le nombre de jours. On nous avait parlé d'une fourchette allant de 565 à 982. Là, maintenant, sur la délibération, c'est 782 à 1,3 million. À mon avis, c'est un peu plus qu'une fourchette que l'on met sur le râteau grand modèle. Est-ce que l'on pourrait avoir une idée, peut-être pas forcément à l'euro près, si la fourchette pouvait juste un peu... sur quel montant on puisse indiquer voilà quel est le coût pour la Métropole de l'accueil de ce grand et bel événement, le 7 juillet, en plus qui est une date relativement bien choisie ?

Merci beaucoup.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Emmanuel SALLABERRY. Brigitte TERRAZA. Il y a d'autres intervenants après toi. Donc, je vais donner la parole aux autres intervenants. Il y a Monsieur TOUZEAU, Monsieur MORISSET et Monsieur MORETTI pour une deuxième intervention.

Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais m'efforcer d'être synthétique, mais quelques remarques sur un débat qui est, me semble-t-il, important. Une première remarque sur le Tour de France. Je suis vraiment très heureux de voir le Tour de France arriver à Bordeaux. Très heureux parce que vous le savez, je suis maire d'une commune que l'on qualifie aujourd'hui de populaire, et le Tour de France, c'est ce qu'il représente encore aujourd'hui pour beaucoup de familles,

beaucoup d'enfants, et ouvre la part de rêve dont nous avons grandement besoin. Très souvent dans tout ce qui est évoqué ici et dans beaucoup d'instances, on a du mal à évaluer véritablement au-delà de ce qui n'a pas de prix, mais a un coût avec les dérives qui peuvent être mises en avant parfois, et il y en a. Mais sur tout ce que cela peut apporter tout simplement ces grands événements sportifs, culturels, etc., on n'arrive pas suffisamment à mettre en exergue, leur portée sur ce qui nous semble aujourd'hui, je le crois, les maires notamment, le plus important : le bien vivre ensemble, le lien, la part de rêve, dépasser ainsi tous les éléments techniques et ouvrir quelque part des regards, donner des envies. Donc, pour toutes les raisons de bonheur partagé, je trouve pour ma part que la Métropole avec tous les territoires qui aujourd'hui sont mobilisés sur le Tour de France, sur la Coupe du Monde de rugby, sur les Jeux olympiques avec les fondamentaux de l'olympisme et tout le travail que cela peut effectivement apporter à tous les acteurs et à tous les fantassins de la République, je trouve vraiment heureux de voir ce Tour de France arriver enfin à Bordeaux.

Heureux également de voir que nous avons aujourd'hui ce débat qui va sans doute s'ouvrir et je partage totalement ce qui a été dit et mis en avant par Brigitte TERRAZA précédemment parce que l'on voit que ce débat entre le sport amateur et le sport professionnel, il est ouvert dans toutes les collectivités ainsi qu'au plan national. Il y a eu des lois, etc., mais je pense qu'il faut aussi qu'il soit ouvert dans notre territoire parce que le sport professionnel pour les communes, je parle de la mienne, il est inaccessible sur nos capacités, nos possibilités de soutien. Cependant, le travail qui est fait, Brigitte évoquait Bruges, mais dans nos communes, en matière de formation d'accompagnement d'aide du sport amateur et des parcours ouverts, c'est vraiment crucial. Je peux vous dire que dans nos villes, et je ne parle pas de Lormont, avec des moyens qui sont limités, on arrive à ouvrir de formidables parcours, tu l'évoquais ; Je pourrais vous dresser une liste de toutes les réussites lormontaises avec des noms. Mais le plus important c'est effectivement que l'on observe aujourd'hui les limites de ce soutien à ce sport amateur où, on le sait tous dans les villes, on apporte des subventions permettant de couvrir les déplacements, la formation, de se battre sur l'accès à l'emploi, le lien avec Pôle emploi, mais cela, c'est extrêmement important, et ce lien avec le sport professionnel est également extrêmement important. Bordeaux Bruges Lormont, oui, c'est très significatif de voir que ces deux villes s'appuyant sur cette démarche de formation qui ont ouvert la part de rêve, et c'est une déception.

C'est une déception de voir aujourd'hui une équipe qui s'était située en Pro-Ligue et je pense que ce n'est pas la seule qui connaît aujourd'hui des difficultés. Sans doute la Fédération a besoin de réfléchir sur ce dispositif intermédiaire qui conduit à mobiliser des professionnels pour aller à un niveau plus élevé où Bordeaux n'avait pas des capacités de salles comme Nantes, comme Montpellier, etc., mais ce niveau intermédiaire n'a pas été tenu. Il est vrai que cela a créé indiscutablement beaucoup de déception. Je dirais que nous sommes, ceux qui étaient quelque part pour les raisons que je mettais en avant, ces parcours ouverts, très déçus effectivement de voir que ce projet n'a pu se dérouler.

Je partage totalement ce qu'a dit effectivement Brigitte TERRAZA sur tous les éléments conduisant à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Je pense que le plus important c'est que nous puissions rebondir sur les propositions faites par le Président. Se posait un problème de compétence, c'est indiscutable. Si on ne peut pas faire légalement et apporter une contribution métropolitaine qui, s'ajoutant à celle du Département ou de la Région, de toute façon, n'arrivait pas aux objectifs que tu as évoqués. Il concerne surtout la mobilisation de moyens privés pour accompagner comme pour les Girondins, comme pour le rugby et comme pour le haut niveau partout.

Il est évident que la bonne réponse, c'est la réponse effectuée par le Président en disant : « nous ne pouvons pas faire, mais nous ouvrons un espace qui est un espace de débats, d'échanges, de dialogue en permettant de bâtir ensemble des réponses qui ne sont pas simples parce qu'il y a le collectif, il y a l'individuel, il y a les limites aussi budgétaires d'intervention ». Je pense qu'il est important que nous puissions effectivement être engagés pour apporter des réponses en sachant que ces réponses permettront sans doute de mieux situer...

**M. Christophe DUPRAT** (hors micro) : Temps mort !

**M. Jean TOUZEAU** : oui, mais juste mon cher collègue...

**M. Christophe DUPRAT** (hors micro) Vous êtes plusieurs à parler, on a compris. Je ne pense...

**M. Jean TOUZEAU** : Non, mais si tu as compris, c'est très bien.

**M. Christophe DUPRAT** (hors micro) : Moi j'ai compris, les autres ...

**M. Jean TOUZEAU** : Je ne pense pas quand même être un maire qui mobilise la parole dans cette instance. Donc, permets-moi de terminer mes propos pour souligner que la proposition faite par le Président me semble être le bon espace permettant de construire ensemble ce que nous portons dans nos communes, construire ensemble. Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Jean TOUZEAU. Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais non plus pas faire de Bordeaux bashing ni du vélo bashing, mais d'une compétition bashing parce que là, je suis effectivement toujours dans la distinction entre les Jeux olympiques, par exemple, qui ont été évoqués par Monsieur Jean TOUZEAU, puis, d'un autre côté, le professionnalisme avec des sponsors qui vont jusqu'à financer des vélos à 25 000 ou 30 000 euros. On est effectivement dans une forme d'opulence même une arrogance assez discutable, il me semble, justement comme cela a été évoqué tout à l'heure et je l'ai évoqué sur la route des Raisins de la misère. Cela veut dire qu'effectivement il y a aussi une publicité qui est faite, mais ce n'est jamais la même et quand on essaie de faire émerger dans les médias les gens qui sont le plus en souffrance. Donc, aujourd'hui, j'aimerais mieux un Tour de France des amateurs de vélo et que la totalité de leur versement soit au niveau des soignants suspendus par exemple. Pourquoi je dis cela ? Parce que là, vous avez des sommes d'argent conséquentes qui sont émises par le service public. Puis, à côté de cela, vous avez tout un processus financier qui se met en place pour les sponsors pour mettre des vélos et des équipes très performantes voire qui ont tendance parfois à tricher, il faut le dire, parce qu'elles se sont déjà battues avec certaines molécules pour essayer que les cyclistes soient les meilleurs. Mais en attendant demain on voit aujourd'hui qu'il y a des technologies qui évoluent, et on sait très bien qu'au niveau des contrôles, ceux qui sont dans la pointe de la technologie sont toujours avec une longueur d'avance ou deux sur les contrôles qui sont faits. Puis, finalement, c'est après coup que l'on arrive à faire condamner un certain ARMSTRONG

par exemple parce qu'il s'est passé ce qu'il s'est passé. En attendant, il faut être plutôt cohérent sur la logique de ce que l'on finance. Pour moi, comme par hasard, là, on a beaucoup d'argent, mais quand, aujourd'hui tout cela a été évoqué, je l'ai même évoqué, sur les soignants suspendus qui, eux, n'ont rien eu pendant plus d'un an, plus de 600 jours. C'étaient les gens que l'on applaudissait parce qu'ils ont soigné les gens, aujourd'hui on est toujours avec une politique de l'État qui les stigmatise et qui les met de côté. Donc, j'aurais préféré que ce soit vraiment à leur service que l'on travaille, voire si on peut aller espérer encore plus tirer la charrette en faveur des souffrances que j'ai évoquées, je pense qu'il y a effectivement aussi du côté des personnes les plus pauvres de ce territoire des subventions qui auraient pu être largement faites en leur faveur avec les montants tels qu'on les a ici dans cette délibération.

Voilà, c'est simplement cela. Je pense qu'il faut être cohérent. Je pense que s'il y avait moins d'hypocrisie aujourd'hui en France on ne serait pas en train d'avoir un Marc MORISSET qui vous perturbe les méninges.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORETTI pour la deuxième intervention. Essayez d'être bref.

**M. Fabrice MORETTI** : Je vais être bref sans problème. Je voulais juste repréciser notamment à Madame TERRAZA que je n'ai rien critiqué. J'ai seulement dit qu'il fallait mettre en place une réflexion pour accompagner parce que malheureusement, le handball, je le pratique depuis quelques années, de longues années, et c'est une mésaventure qui se produit parce que les Girondins de Bordeaux handball ont vécu la même mésaventure. On a bien, je pense, un sujet sur l'accompagnement.

Deuxièmement, j'ai parlé de tout le travail qui est fait par les clubs et notamment ceux de Lormont et de Bruges avec les jeunes. Encore cette année, je crois que votre club, Madame TERRAZA, chez les jeunes, est en finale des Championnats de France. Donc, on voit bien que cet engouement peut apporter au sport professionnel ou au sport de haut niveau. Il n'y aurait pas de sport de haut niveau s'il n'y avait pas de sport de masse, et le sport de masse, sont accompagnés par les communes. Je voulais repréciser cela parce que je trouve que c'est très important notamment par rapport à votre intervention.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MORETTI. Monsieur BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Merci beaucoup Monsieur le Président. Comme toujours je n'ai pas prévu d'intervenir, mais je vais intervenir parce que l'on est en train de parler de sport de haut niveau et j'ai été 75 ans Président d'associations cumulés, 75 ans malgré mes 72 ans, je le sais, mais j'ai fait parfois trois mandats en même temps. Tout cela, c'est pour vous dire que j'entends le même discours depuis 20 ans. N'est-ce pas Jean TOUZEAU. On a essayé d'évoquer cette compétence au niveau de la Métropole il y a 20 ans, et malheureusement, on en est toujours là.

Je crois que l'on veut que nos enfants soient heureux de voir le Tour de France à Bordeaux parce qu'il y a des yeux et des regards qui vont être merveilleux, il ne faut pas l'oublier.

Parce que nous sommes en train de parler d'argent, mais le sport c'est aussi apporter de la joie et du bonheur à beaucoup de gens, des gens modestes qui ne peuvent pas

se payer des places dans les stades et qui laisseront sur les bords des routes. Tout cela c'est du populaire, c'est du fraternel. Donc, il faut le cultiver et nous devons être à la base de cela.

En ce qui concerne la compétence, elle devrait nous permettre justement de garder sur notre territoire des gens avec non pas des équipes qui sont achetées et formées avec beaucoup d'argent que l'on va chercher un peu partout dans le monde, mais avec des gens que nous avons. Ce qu'a dit mon copain tout à l'heure, c'est qu'il y a à Bruges, il y a à Lormont, il y a à Bègles des champions et on les voit partir un peu partout, et pourquoi ne pas les garder ? Cela, c'est notre rôle au niveau de Bordeaux Métropole et quand on ira voir quelqu'un au stade, on sera content de voir une femme, un homme que l'on a vu grandir dans notre cité, dans notre Métropole.

Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Je ne vois plus d'intervention. **Brigitte BLOCH** pour répondre.

**Mme Brigitte BLOCH** : Merci, Monsieur le Président. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Je vais commencer par la plus simple. Emmanuel SALLABERRY, c'est de te répondre pourquoi une fourchette aussi large. En fin de compte, je me posais la même question. J'ai donc demandé aux services. Il m'a été répondu que cela était dû au fait qu'aujourd'hui, on travaille avec la Préfecture sur énormément de points pour savoir quelles seront les rues fermées, pas fermées, combien de panneaux il faut. Je peux vous lire la liste parce que l'ai demandée. Donc, aménagement du pont Saint-Jean, séparateur de chaussée. Il s'agit de mettre en sécurité la course cycliste par l'installation de K16 à chaque intersection de voirie. De plus, il faut prévoir en amont de chaque voie fermée de la circulation un dispositif de sécurisation, interdiction de circulation routière. Ce travail est en cours de définition avec des services préfectoraux et il faut également mettre en place 1 km de K16 sur le pont Saint-Jean. J'en ai une page entière comme cela du travail qui est fait aujourd'hui avec la Préfecture pour estimer ce qui doit être fermé, pas fermé, et en fonction de cela, il faut dimensionner l'ensemble des dispositifs que l'on met en place, la signalisation, le nombre de panneaux et des barrières Vauban, plus ou moins de barrières, etc. Pour le moment, ce n'est pas une mauvaise volonté des services, c'est que le travail qui est fait avec la Préfecture nécessite du temps, et aujourd'hui, on a malheureusement cette fourchette qui me semblait aussi trop large.

Le deuxième sujet, celui des retombées économiques. C'est intéressant puisque moi je me pose aussi cette question ou des retombées générales de ces grands événements pour avoir le plaisir devant vous de devoir porter de nombreuses délibérations sur ce sujet. Il y a une journaliste qui me disait : « mais qu'est-ce que cela rapporte à l'institution ? ». Mais je lui ai dit que notre problème, ce n'est pas que cela rapporte à l'institution, c'est que cela bénéficie aux territoires, aux gens qui l'habitent, mais pas à l'institution. Nous, notre objectif c'est ce qui est fait pour les habitants et pas ce qui est fait pour nous.

Quand on met en place des barrières, quand on fait venir des traiteurs, quand on organise une manifestation avec des techniciens, ces personnes, c'est-à-dire création d'emplois, ce n'est pas pour des riches, cela crée de l'emploi pour un nombre extrêmement varié de professions et de métiers.

Cela veut dire que la dépense directe est liée à l'emploi, elle est liée à du travail pour des gens qui sont, j'allais dire comme vous et moi, non, ils ne sont pas comme nous, mais des gens qui sont dans la vie quotidienne de tous les jours. Cela me permet, cela va être mon petit moment de déviation d'évoquer le sujet de tout à l'heure sur lequel je n'ai rien pu dire, mais quand on parle de tourisme et de ses retombées et aussi celle des grands événements, Monsieur POUTOU, vous demandiez ce que cela apporte aux territoires, quand on considère que le tourisme, c'est 16 000 emplois, ce sont des gens dans les restaurants, dans les supermarchés, dans les hôtels, dans les boulangeries... On n'imagine pas la diversité des bénéficiaires en matière d'emploi sur des métiers tout à fait classiques dont on a besoin tous les jours.

En matière de retombées aussi, à nouveau, j'ai fait ce travail de recherche personnelle pour avoir les idées bien au clair, mais quand une manifestation comme la Coupe du Monde du rugby permet en Nouvelle-Aquitaine à 150 jeunes de bénéficier d'un contrat d'apprentissage, c'est une expérience qui est extrêmement bénéfique pour eux. Ces jeunes auront vécu un moment extraordinaire. Ils se seront formés. Ils auront un diplôme et ils l'ont fait à l'occasion d'une manifestation. Les 200 bénévoles que l'on accueillait il n'y a pas longtemps, ce sont 200 personnes absolument passionnées qui rêvent de rendre service, qui sont engagées, qui sont contentes d'être là. Vous voyez le nombre de retombées. En fin de compte, même moi, j'ai été surprise quand je me suis mis à faire le tour de tout ce que cela a entraîné derrière. Je ne parle même pas des retombées médiatiques. Je dirais ce qui vient facilement à l'esprit, mais d'une certaine manière, j'ai presque moi-même été surprise de la variété et de la diversité de l'ensemble des retombées de ces événements.

Un petit clin d'œil toujours à Monsieur POUTOU sur le Tour de France et les hôtesse, je suis très sensible à cela, et je ne sais pas si vous avez remarqué que ces dernières années ce ne sont pas que des hôtesse femmes. Il y a aussi des hôtes hommes qui remettent les prix sur le Tour de France puisque j'avais été très attentive à cela en disant : « j'en ai assez que l'on mette des femmes pots de fleurs, et maintenant, il y a aussi des hommes pots de fleurs ». Donc, on est vraiment dans une progression très forte. On disait toujours que c'est quand il y aura des femmes aussi incompétentes que les hommes, c'est que l'on sera vraiment à égalité.

#### *Applaudissements dans la salle*

Je vois que l'on progresse beaucoup.

Le dernier sujet que je voudrais évoquer c'est celui du sport de haut niveau. D'abord, Emmanuel SALLABERRY, le sport de haut niveau et l'événementiel, ce n'est pas tout à fait la même chose quand même puisque la Métropole intervient déjà sur l'événementiel sinon on ne serait pas en train de discuter du Tour de France et intervient assez largement puisque l'on est en régulièrement candidat pour accueillir des grandes manifestations sportives. D'ailleurs, je compte sur le soutien de tous les collègues quand il sera question d'évoquer notre soutien aux manifestations culturelles, je compte sur vous pour avoir un soutien aussi enthousiaste aux propositions qui vous seront faites.

Si j'en reviens au sport de haut niveau, pas événementiel, mais au sport de haut niveau en parlant des équipes, la Communauté urbaine de Bordeaux à l'époque n'a pas fait le choix après débats et discussions de prendre une compétence. J'entends bien que la compétence sport peut être différenciée d'une stratégie de sport de haut niveau, mais à cette époque-là la décision qui a été prise a été une décision de ne pas s'engager

sur ce zonage. Je rappelle quand même que la Métropole intervient non seulement sur les grands événements, mais aussi sur les équipements par ailleurs. Donc, compte tenu de cette sollicitation d'un certain nombre de clubs effectuée auprès du Maire de Bordeaux et du Président de la Métropole, Alain ANZIANI a annoncé la création d'un groupe de travail qui devrait se mettre en place cet automne pour voir de quelle manière la Métropole pourrait effectivement se doter d'une stratégie dans ce domaine. Groupe de travail qui suppose évidemment que l'on prenne le temps d'effectuer ce travail, que l'on trouve un consensus entre nous.

Dernier élément, pour être justement confronté de manière extrêmement fréquente dans les missions qui sont les miennes à la Métropole avec ses problématiques de sport alors ou de haut niveau et de grandes manifestations sportives, je crois que l'on a quand même une question qui se pose de manière un peu structurelle. Ce sont les exigences qui sont posées par les Fédérations au club et qui sont de moins en moins soutenables. Donc, je crois que là il va falloir que nous soyons aidés y compris à tous les niveaux et par nos parlementaires aussi au niveau national pour que le débat se réouvre avec les fédérations sportives nationales et internationales pour que l'on revienne à des exigences raisonnables vis-à-vis des clubs. Raisonnables aussi en matière d'équipement parce que ce que l'on nous demande en tant que commune et/ou en tant que Métropole, cela ne devient tout simplement pas possible.

Pour terminer et reboucler sur ce qui s'était tout dit tout à l'heure, je voudrais interpeller nos parlementaires pour que l'on remette en question cette problématique du conflit d'intérêt puisque moi, en tant que Présidente de l'Office de tourisme et des congrès, j'ai personnellement zéro intérêt à rien du tout dans son travail, que je me passionne aussi pour la filière vin et vous le savez tous. Puis, tout à l'heure, j'ai été comme mes collègues membres du Conseil d'administration de l'Office de tourisme dans l'impossibilité de dire quoi que ce soit dans ce débat et je pense que de manière structurelle, cela nuit à la démocratie et à la qualité des échanges.  
Merci.

*Applaudissements dans la salle*

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Un mot à mon tour, si vous permettez, de conclusion d'abord pour vous dire que je suis un maire enthousiaste, ravi très heureux d'avoir fait en sorte de ramener cette manifestation sportive populaire à Bordeaux.

Il y a 13 ans que le Tour de France n'était pas venu à Bordeaux, et il sera là le 7 juillet pour l'arrivée de la septième étape Mont-de-Marsan/Bordeaux. Je suis persuadé qu'il y aura beaucoup de monde sur les quais, dans les rues de Bordeaux pour accueillir les coureurs du Tour de France. Je vous avoue Monsieur POUTOU, vous m'avez étonné, si vous permettez, mais on ne va pas polémiquer, je vous trouve un peu snob quand même. Si vous permettez ce qualificatif assez étonnant quand vous nous dites : la population n'en profite pas tant que cela. Il n'y a pas de manifestation plus populaire que le Tour de France. Vous verrez tous vos électeurs, Monsieur POUTOU, ils seront sur les quais, dans les rues Bordeaux pour applaudir le maillot jaune. Ne méprisez pas ce côté extrêmement populaire de cette manifestation. Ce n'est pas pour rien quand même que c'est le troisième événement sportif le plus regardé de la planète. On sait qu'il va drainer entre 50 000 et 80 000 touristes. Il est regardé et diffusé dans 150 pays. C'est dire que les gens attendent le Tour de France, Monsieur POUTOU. Donc, réjouissez-vous avec nous tous ici de cet accueil chaleureux, enthousiaste qui va être réservé au Tour de France le 7 juillet prochain. Puis, j'ai envie de vous dire : le Tour de

France, ce n'est pas que cela. C'est aussi un travail qui se fait tout au long de l'année, notamment avec le Secours populaire pour faire en sorte d'amener des gamins en vacances, de les amener sur le parcours du Tour de France pour offrir des vélos dans les quartiers, dans les quartiers en difficulté. Je vous promets qu'il y a un véritable travail social qui est fait par le Tour de France. Il y a un label « Ville à vélo » qui est décerné à certaines villes qui accueillent la manifestation comme la Ville de Bordeaux où cela nous donne aussi des facilités pour mieux faire connaître le vélo dans les écoles de Bordeaux. Je vous promets Monsieur POUTOU, et j'ai à votre disposition toute la démarche RSE (Responsabilité sociale des entreprises) du Tour de France et vous verrez l'ampleur du travail qui est fait autour de cet aspect populaire.

J'ajouterai aussi que c'est une manifestation sportive, j'aimerais que d'autres prennent modèle là-dessus, qui limite drastiquement ces émissions de CO<sub>2</sub> -40% en 10 ans. Ils sont en train d'accélérer encore la démarche et il y a un certain nombre d'engagements pris dans le sens de l'éco-coresponsabilité. Par conséquent, ce sont des démarches qui méritent d'être encouragées. Je crains en vous écoutant que l'on se prive de Tour de France pendant 13 années de plus. On ne va pas boudier notre joie d'accueillir le Tour de France. Je suis sûr que nous serons tous sur la ligne d'arrivée ici, sans vous peut-être, mais on sera presque tous sur la ligne d'arrivée le 7 juillet pour applaudir les sportifs et le maillot jaune. Je vous donne rendez-vous place des Quinconces le 7 juillet prochain. Je vous remercie.

Je mets au vote quand même. Je lance le vote. C'est bon ? Monsieur POUTOU hésite.

Résultat :

Total voté : 99

Pour : 97

Contre : 2.

**Majorité**

**Contre : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
BOZDAG, Madame GAUSSENS,  
Monsieur RAYNAL**

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame PAPIN, affaire n°55 : Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale entre Bordeaux Métropole, les Communautés de communes des Rives de la Laurence, du Créonnais, des Portes de l'Entre-deux-mers, Rurales Entre-deux-Mers, des Coteaux bordelais et le Pôle d'équilibre territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers.

**M. Pierre HURMIC** : Qui expose ? Voilà, c'est Céline. Céline PAPIN a la parole.

**Mme PAPIN**

**(n°55) Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale entre Bordeaux**

**Métropole, les Communautés de Communes des Rives de la Laurence, du Créonnais, des Portes de l'Entre deux Mers, Rurales Entre deux Mers, des Coteaux Bordelais et le Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Cœur entre-deux-Mers.**  
**Décision- Autorisation de signature**

**Madame Céline PAPIN** présente le dossier.

**Pierre HURMIC** : Merci Céline. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : C'est ma dernière intervention. Si vous voulez, vous pourrez m'écouter. Vu que vous n'avez pas écouté les autres, concentrez-vous.

Avant de lire la dernière note de ma journée, juste une petite réponse à Monsieur Pierre HURMIC parce qu'en fait, c'est bizarre, vous avez quand même tendance à répondre à côté du problème que l'on essaie de poser. Peut-être que nous ne sommes pas assez clairs effectivement, et peut-être que c'est de ma responsabilité aussi pour le coup de ne pas avoir dit clairement les choses, mais on n'est pas anti-Tour de France. On n'est pas en train de dire : « il ne faut pas aller voir le Tour de France passer ». On n'est pas en train de dénoncer le sport, mais de la même manière que l'on n'est pas anti-tourisme dans le sens où on pense qu'il faudrait que les gens ne partent plus en vacances. Ce n'est pas du tout cela. Nous sommes dérangés, pour le moins que je puisse dire, on n'est pas d'accord avec la façon dont ces choses-là se passent. On n'est pas pour le tourisme de masse. On n'est pas pour ce tourisme de marchandisation, et on n'est pas pour ce sport tel qu'il est aujourd'hui. La question du Tour de France, c'est quand même 700 000 euros. Donc, on a bien compris, d'ailleurs c'est expliqué dans la délibération le fait que l'on ne savait pas exactement parce que cela dépend des travaux qu'il va y avoir effectivement parce qu'en fait le Tour de France exige quelques travaux pour l'amélioration des étapes d'arrivée puisque ce sont des étapes d'arrivée au sprint. Donc, c'est important de sécuriser le parcours. Là, l'idée, c'est que pour nous, 700 000 euros, c'est trop. En plus, il y a l'argent qui pourrait servir à autre chose.

**M. Pierre HURMIC** : Revenez sur la délibération.

*Diverses protestations dans l'hémicycle.*

**M. Philippe POUTOU** : J'arrête vite mais c'est juste ...

**M. Pierre HURMIC** : Vous pouviez répondre tout à l'heure, Monsieur POUTOU, je ne vous ai pas... Tandis que là, nous sommes passés à une autre délibération.

**M. Philippe POUTOU** : Le problème, c'est que vous me prenez à partie, après, on ne peut plus répondre. Donc, je finis vite là-dessus. On ne perd pas tant de temps que cela. Là, en revanche, on en perd plus quand on s'interrompt.

**M. Pierre HURMIC** : On est passé à une autre délibération, Monsieur POUTOU. Soyez respectueux. Allez vite sur la délibération Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Donc, 700 000 euros pour cela, c'est trop. Donc, OK, on aura d'autres occasions. Je vais lire des choses qui ne vous plairont pas, mais vous n'êtes pas obligés d'écouter.

On vote contre la délibération, et on va vous expliquer pourquoi on vote contre. Vous avez l'impression que l'on fait que du contre, mais je vais vous dire vite fait. On a fait aujourd'hui sur 67 délibérations, c'est comptable, on a fait 20 pour, 25 abstentions et 22 contre. C'est pour vous dire que l'on fait du contre, et on est capable de faire du pour.

Après, *grosso modo*, pour ce coup-ci, c'est 1/3, 1/3, 1/3. C'est pour vous dire le résultat de notre travail et on essaie à chaque fois qu'on lit une délibération, d'en comprendre le sens et on essaie d'avoir la position à notre avis la plus juste celle qui correspond le plus à nos idées. Quelquefois c'est celle qui correspond le plus à ce que l'on en comprend parce que parfois c'est vrai, on ne comprend pas tout. Parfois, on a l'impression que c'est soit vous qui n'êtes pas clairs soit nous qui n'avons pas suffisamment de connaissances pour comprendre ce qui se passe. Le fait est que cela donne un truc un peu équilibré, et celle-là, c'est contre. Alors, je vous explique pourquoi.

« Voilà un projet de coopération territoriale entre la Métropole et l'Entre-deux-Mers. Nous votons contre pour des raisons de forme et de fond si on peut dire même si par ailleurs on ne peut qu'adhérer au principe affiché, celui de la coopération interterritoriale. Critique sur la forme : le contrat proposé par la délibération relève de l'ingénierie territoriale. À ce titre, il s'agit d'un ensemble d'objectifs empilés dont la consécration relèvera à la fois de la Rive Gauche comme des intercommunalités de la Rive Droite. Aucune contrainte réelle dans le cadre de la convention. Il s'agit de projets politiques communs et relativement globaux. La coopération n'est pas un outil utile, mais ici, elle semble complètement déconnectée des usagers. En effet, peu de références à une consultation des administrés usagers sur la coopération. Aucune place à la démocratie locale alors que c'est un outil essentiel disponible pour les collectivités pour discuter de l'aménagement de son territoire.

Par ailleurs, le terme « écologie », on a encore une fois compté, n'apparaît qu'une seule fois dans le contrat. Seules quelques références habituelles au droit de l'urbanisme, à l'environnement ressortent, mais insuffisantes pour avoir une vision claire et précise des objectifs poursuivis. Les exemples très concrets auraient été appréciés et pas uniquement des renvois à des stratégies ou au pilotage politique public local.

Sur le fond, première raison, si l'on vise équilibre entre les territoires métropolitains périurbains et ruraux du Département, on ne voit pas pourquoi un axe privilégié entre Bordeaux Métropole et l'Entre-deux-Mers qui, de fait, délaisse encore un peu plus les territoires pauvres et enclavés du nord du Département, le Nord Gironde et le Médoc. Ces territoires concentrent les populations les plus pauvres et beaucoup de leurs résidents viennent tous les jours travailler ou étudier à Bordeaux sans parler de l'accès aux services publics et sociaux, type CAF (Caisse d'allocations familiales), Mutuelle santé.

Deuxième raison sur le contenu, si au niveau des transports de la transition énergétique et du développement économique il y a quelques bonnes intentions, rien n'est vraiment structurant par exemple sur les transports ou la souveraineté alimentaire. Par ailleurs, des questions aussi essentielles que le logement et la santé ne sont pas traitées.

D'ailleurs, normalement, de tels projets devraient être articulés avec une politique foncière que l'on distingue mal dans les documents.

Enfin, sur un aspect qui nous apparaît soit naïf, soit incohérent, soit hypocrite, il s'agit de coopération entre une Métropole et un territoire à proximité constatant en fait un déséquilibre de développement, mais faisant comme s'il suffisait d'un projet de coopération pour attraper ou diminuer les écarts. Rien n'est dit sur la métropolisation et ses conséquences. À force d'attractivité et de compétitivité, à force de concentrer les richesses à quelques pôles, c'est forcément aux dépens d'autres endroits. Il est évident que cela appauvrit les autres territoires autour ou pas loin. La construction des Métropoles conduit forcément à l'inégalité des territoires. Le projet ne parle pas de la désertification des services publics, les petits commerces ou de l'activité économique, les emplois et donc des difficultés des gens pour vivre. Pour beaucoup, obligés de s'installer loin de la Métropole, ce n'est pas forcément un choix parce que c'est moins cher, mais en contrepartie obligés d'aller travailler loin du domicile, dans la Métropole. Logique puisque c'est celle qui attire et concentre l'essentiel de l'activité.

Non, le développement de la Métropole ne profite pas aux alentours, et attention à ne pas considérer les territoires périurbains et ruraux comme les jardins des zones urbaines. En effet, parfois on a l'impression d'un « rapport colonial », entre guillemets évidemment, c'est juste une sorte d'image entre la Métropole et ses alentours, le pouvoir d'un côté, les jardins et les ressources de l'autre. Il ne peut y avoir de coopération sans remise en cause de la métropolisation, sans nouvelle politique d'aménagement du territoire, sans remettre de l'activité dans les zones périurbaines et rurales, sans redévelopper les services publics, santé, école, administratif, sans mettre en place un service public et un transport en commun, un bus aussi, train ou encore bateau sur le fleuve ». Fin de note.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur POUTOU. Madame DELATTRE.

**Mme Nathalie DELATTRE** : Je souhaiterais saluer cette délibération. Effectivement, nous avons amorcé avec Alain JUPPÉ depuis un moment les coopérations avec d'autres territoires. Je pense que nous le devons. Dans notre centralité, nous le devons à ces territoires. Nous avons beaucoup avancé avec Libourne. D'autres avancées devaient se faire. Le Président ANZIANI a souhaité poursuivre cette politique et s'est déplacé dans plusieurs territoires dont celui du Médoc. Donc, je ne doute pas que cette délibération sera suivie d'autres contrats de coopération territoriale. Ce n'est pas un territoire riche puisque vous parlez de deux territoires pauvres, mais le pays de l'Entre-deux-Mers n'est pas un territoire riche, me semble-t-il. C'est un territoire qui est touché par la crise viticole notamment, et de plein fouet. C'est peut-être un territoire qui parce qu'il a un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), il y a un PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) par habitude de réfléchir ensemble sur différentes politiques, qui a peut-être pu avancer plus rapidement avec la Métropole sur cette convention de coopération.

En tout cas, je retrouve beaucoup de ce que je peux y entendre quand je me déplace dans ce territoire : des maires qui font beaucoup de démocratie participative. Donc, quand vous dites que vous ne le voyez pas cet outil-là, il faut aussi compter sur le fait que ces dossiers sont la remontée des travaux des maires qui travaillent en proximité avec leurs concitoyens et qui remontent ici les besoins de leurs concitoyens par différents moyens et notamment beaucoup de réunions. Je peux vous dire que les réunions du PETR sont très suivies par la population notamment.

Pour ma part, je ne suis pas du tout dans la même optique que Monsieur POUTOU, vous ne serez pas étonnés, et je ne peux que saluer ces avancées.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Nathalie. Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, j'ai écouté Monsieur POUTOU puisqu'il nous a demandé pour sa dernière intervention de bien écouter et j'ai mesuré combien sans doute on a dû louper quelque chose vis-à-vis de lui ou vis-à-vis de son comité rédactionnel. Effectivement, lorsqu'on l'écoute, on a l'impression que l'on n'est pas dans la même Métropole et on n'est pas dans la même institution. Il enfonce des portes. Il y a des actions qui ont été mises en œuvre depuis quelques années.

Bien sûr que l'on va voter cette délibération et on votera les suivantes parce que je pense que c'est notre rôle. Je fais partie d'une commune qui est en limite de Métropole, je vois bien l'attente qu'il y a, et c'est notre rôle. On a une délibération aujourd'hui où on va payer l'électrification de la signalisation ferroviaire à Arcachon. Le bus Créon/Bordeaux est financé à hauteur de 50% par Bordeaux Métropole. Je veux dire qu'il y a plein d'actions quotidiennes qui se font.

S'il y a un domaine sur lequel nous sommes extrêmement attendus et quelque part, un peu égoïstement, on y compte beaucoup, c'est celui des déplacements et des mobilités. On voit bien que c'est sans doute le niveau sur lequel ces populations attendent beaucoup de nous car, il n'a pas dit que des bêtises, Monsieur POUTOU, il dit que beaucoup de flux se font vers la Métropole parce que non seulement il y a l'emploi, mais il y a aussi les services publics qui sont ici.

Sur ce domaine, je refais mienne la proposition, de ce fameux syndicat à l'échelle départementale parce que si l'on veut répondre efficacement, il faudra que ces communautés de communes, ces territoires qui attendent beaucoup de nous, deviennent à leur hauteur des co-financeurs. J'ai pris la peine, puisque le déplacement a été organisé par la Métropole et nous n'avions pas été conviés, d'aller voir ce qui s'est passé au Pays basque puisque l'on ne m'a pas donné la possibilité de le faire avec vous. J'y suis allé et j'ai mesuré combien un territoire de 162 communes a réussi à le faire avec des choses totalement différentes. Quand on va dans la Soule ou quand on va sur la côte, ce ne sont pas du tout les mêmes conditions. Quand on fait les communes qui sont autour du périmètre du littoral, c'est totalement différent. Ils y sont arrivés.

Aujourd'hui, c'est elles qui lancent une délégation de service public. Si nous voulons avancer plus vite, si nous voulons répondre au plus vite à cette thématique du déplacement et des mobilités, c'est sur cela que nous serons attendus et que l'on peut avoir des résultats. Je crois absolument qu'il faut que nous avançons sur ce syndicat de façon à ce que l'on puisse regrouper nos forces, faire des économies d'échelle. Je remarque aussi que dans ces domaines-là on fait aussi appel parfois aux privés. Madame MELLIER, je n'y peux rien. C'est la concurrence. Cela existe et cela marche y compris dans d'autres territoires.

Donc, je refais cette proposition-là. On votera, bien sûr, cette délibération des deux mains parce qu'elle est extrêmement positive, mais avançons sur cette réflexion. Clément ROSSIGNOL-PUECH, il faut à tout prix que l'on puisse continuer. Si un jour,

vous faites un déplacement à Lyon par le SYTRAL, je viendrai même s'il faut que je paie mon billet, rassurez-vous, je le ferai sans aucun problème. Pas un billet de train malheureusement puisqu'il n'y a pas de train entre Bordeaux et Lyon puisque Railcoop n'est pas encore, mais on paiera un billet de car. Ce sera moins cher que de prendre l'avion.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur DUPRAT pour toutes ces propositions. Isabelle RAMI.

**Mme Isabelle RAMI** : Bonjour. Merci Monsieur le Président. Je voulais rebondir sur ces délibérations portant sur les contrats de coopération territoriale pour saluer le travail qui est fait et remercier les services parce qu'au titre de ma délégation, je suis informée de manière courtoise sur les modalités qui seront prises en compte au niveau de la connectique sur les modes actifs. C'est vrai que c'est un sujet que l'on avait anticipé au niveau du déploiement du REVe (Réseau vélo express) puisque l'on a pensé à mettre en place de la connectivité sur les périphéries. On voit et on se rend compte que le travail avance.

On a déjà des sujets qui se débloquent et qui avancent notamment au niveau de Bouliac. Il y a des sujets aussi sur Saint-Médard-en-Jalles, sur Parempuyre, et nous avons prochainement des ateliers de travail avec la COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord), la COBAS (Communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique) et d'autres CdC (Communautés de Communes). Cela veut dire quand même que ces pistes cyclables, ces mobilités alternatives, il faut vraiment les penser et les diffuser en dehors.

Sur la dernière présentation du rapport de coopération, j'ai tenu à souligner la nécessité d'avoir une attention particulière sur l'accès aux établissements scolaires que ce soit collège ou lycée. Je suis allée aux Assises de l'énergie et j'ai pu visiter le très beau collège du Pian Médoc. C'est vrai que l'on se rend compte qu'il y a les équipements pour accéder au collège, du stationnement (plus de 130 places de stationnement vélos et skates sécurisés) ce que je salue, mais encore des difficultés pour avoir une continuité et l'accessibilité de l'ensemble des communes voisines.

Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Isabelle RAMI. Céline PAPIN, je pense, tu interviendras après Christophe DUPRAT qui va intervenir.

Christophe DUPRAT, je vous donne la parole.

**M. Christophe DUPRAT** : J'en ai pour 30 secondes. C'est pour rassurer Madame RAMI puisqu'à compter du 1er octobre nous allons relier par pistes cyclables la Métropole au collège du Pian Médoc, dans le contrat de CODEV n° 5 (Contrat de développement), pour une somme de 800 000 euros. Ce qui veut dire que ce collège sera désormais relié à la Métropole. La voie d'exploitation du chantier de la déviation du Taillan plutôt que d'être démolie sera goudronnée et servira de voie verte entre ces deux communes. Ce collège sera donc entièrement relié à la Métropole.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur DUPRAT. Céline pour répondre et conclure.

**Mme Céline PAPIN** : Juste quelques mots. Tout d'abord, Monsieur POUTOU nous a quittés, mais pour m'inscrire en faux par rapport à un élément qu'il a pointé à savoir que le développement de la Métropole ne bénéficierait pas aux autres territoires. Je crois qu'il n'est visiblement pas allé à la rencontre des autres territoires puisqu'aucun ne conteste la locomotive de métropole. Néanmoins, bien évidemment, il y a un certain nombre d'externalités négatives. C'est une problématique dont les mobilités que vous avez évoquées Monsieur DUPRAT et qui appellent justement à davantage de coopération et c'est ce à quoi nous nous employons maintenant depuis plusieurs années au niveau de la Métropole et dans une démarche très proactive à l'égard des autres territoires.

Je voudrais aussi m'inscrire pleinement dans la lignée de vos propos Madame DELATTRE. Effectivement, vous avez évoqué un certain nombre de points que je souhaitais évoquer en conclusion. Je n'y reviendrai pas. Je reviendrai peut-être seulement sur la question des élus locaux, les présidents d'intercommunalité et des maires qui sont aussi le reflet, bien sûr, de leurs projets de territoire. Par conséquent, sur la question de la démocratie locale, là aussi je m'inscris également en faux par rapport aux propos qui ont été tenus par Philippe POUTOU.

De plus, deux autres points relatifs à la question de territoire éventuellement oubliés. Ce n'est pas le cas puisque j'ai annoncé deux autres prochains contrats dont le grand cubzaguais et le Médoc. Puis, le territoire sur lequel nous contractualisons aujourd'hui qui est non périurbain, mais rural, pour la majorité inscrit dans un arc de pauvreté que l'on ne connaît que trop bien malheureusement dans notre Département.

Enfin, je souhaitais souligner que cette démarche pragmatique de contractualisation implique aussi que la Métropole s'adapte au rythme d'avancement des autres intercommunalités. Les niveaux d'ingénierie et les ressources humaines disponibles dans les différents territoires ne sont pas forcément tous identiques. C'est aussi ce qui explique les rythmes d'avancement parfois diversifiés, mais c'est aussi un gage de la Métropole, de latitude du comportement de la Métropole à l'égard de ces territoires voisins dans une optique véritablement de collaboration à égalité.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Céline PAPIN. Plus d'intervention, je lance le vote. Le vote est clôturé.

Total des votes : 101

Pour : 100

Contre : 1

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur RAYNAL**

Merci. La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame KISS, affaire n°56 : Convention avec l'EPA pour les travaux de jalonnement de la tête de Pont Saint-Jean Rive Gauche et à la requalification du Boulevard des Frères Moga dits les « Berges de Garonne ».

Je dois vous informer du départ des représentants des au CA de l'EPA Monsieur Clément ROSSIGNOL, Pierre HURMIC et Jean-Jacques PUYOBRAU.

**M. Pierre HURMIC** : Andréa KISS a la parole.

**Mme KISS**

**(n°56) Convention avec l'EPA pour les travaux de jalonnement de la tête de Pont Saint-Jean rive gauche et à la requalification du Boulevard des Frères Moga dits les "Berges de Garonne" - Proposition - Décision - Autorisation**

**Madame Andréa KISS** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Stéphane MARI.

**M. Stéphane MARI** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Nous profitons de cette délibération pour vous parler d'un sujet qui nous tient à cœur. Nous avons interpellé Monsieur le Président Alain ANZIANI par courrier au sujet du devenir de la passerelle Eiffel dont la mise en service a été prévue à l'horizon 2026.

Une réponse nous a été faite mais ne nous satisfait pas. Pour rappel, Euratlantique, chargé de piloter un projet d'exploitation de la passerelle, s'est désengagé, et laisse le soin à la Métropole de racheter l'ouvrage à SNCF réseau. Or, vous nous confirmez dans ce courrier qu'aujourd'hui la Métropole ne souhaite pas racheter l'ouvrage à la SNCF. Vous avancez les problématiques techniques et financières pour mener des projets de restructuration et que cela ne fait pas partie de vos priorités de la mandature. Pourtant, au-delà de l'aspect serviciel de cette infrastructure qui, conformément à la stratégie de mobilité adoptée en 2021, pourrait offrir un franchissement piétons et cyclistes supplémentaires, nous nous inquiétons pour ce patrimoine historique laissé à l'abandon depuis 18 mois. Nous rappelons que cette passerelle classée au titre des monuments historiques en 2010 est un fleuron du patrimoine bordelais, et un témoignage national du génie de Gustave Eiffel. Alors que nous commémorons cette année les 100 ans de la mort de Gustave Eiffel, nous nous demandons ce qui sera fait par Bordeaux Métropole non pas pour un nouveau projet, mais pour tout simplement sauvegarder ce patrimoine exemplaire.

Je vous remercie.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur MARI. Est-ce que l'on va conclure ? Oui, Andréa, voilà.

**Mme Andréa KISS** : Très rapidement. Effectivement, je pense que nous avons tous la même préoccupation. Clairement c'est un très bel objet dont la sauvegarde aujourd'hui,

on sait, est assurée. Il est clair que parmi les choses que nous avons dans nos cartons, on va dire, à l'étude, c'est la possibilité comme vous l'exprimiez que cela puisse servir de franchissement. Je pense qu'il faut déjà regarder le projet de manière globale parce que c'est la question du passage de l'une à l'autre des Rives qu'il faut que l'on se pose. On a pour le coup trois ponts, finalement trois franchissements successifs relativement proches puisque le pont Simone Veil va arriver, le pont Saint-Jean aujourd'hui rend déjà son office et on essaie d'améliorer notamment la liaison cyclable. Sur cette passerelle Eiffel, effectivement la difficulté aujourd'hui, si vous êtes allés voir sur site, c'est le fait qu'elle est très dénivelée. Aujourd'hui, les premiers chiffrages que l'on a faits sur un éventuel raccordement au réseau viaire pour que ce soit performant donne des estimations extrêmement élevées. Donc, il faut que l'on pousse plus loin les investigations pour savoir ce que l'on pourrait en faire. Or, aujourd'hui vous avez des questions techniques et notamment c'était la hauteur de la passerelle qui nous pose clairement problème, notamment sur le côté Rive Gauche. En tout cas, le projet clairement n'est aujourd'hui pas enterré. On continue les investigations, mais c'est vrai que l'on traite plutôt prioritairement les franchissements via les ponts qui sont juste à côté, et cela viendra peut-être plutôt dans un second temps. En tout cas, clairement, la volonté, c'est bien de sauvegarder ce très bel ouvrage qui est cette passerelle Eiffel.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Andréa. Je lance le vote. Voilà, je clôture le vote.

Total des votes : 100

Pour : 96

Abstention : 1

Conflit d'intérêt : 3.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur RAYNAL**

Merci. La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Je vous propose d'intervertir la délibération 17 à la délibération n°5. Dans la délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : Aménagement en faveur des transports et modes actifs – Quai français à Bassens – Arrêt du bilan de la concertation.

**M. Pierre HURMIC** : Clément ROSSIGNOL-PUECH a la parole.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°17) Aménagement en faveur des transports et des modes actifs - Quai Français à Bassens - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation**

**Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Écoutez, s'il n'y en a pas, et je crois qu'il n'y en a pas, je lance le... Si, Monsieur **Alexandre RUBIO**.

**M. Alexandre RUBIO** : Merci, Président. Simplement l'occasion d'exprimer la satisfaction qui est celle de la Ville de Bassens que l'on progresse sur l'avancement sur l'aménagement de ce Quai Français qui est historique. C'est aussi l'un des nœuds complexes à régler en termes de déplacement, notamment sur la question du développement de nos bus. Si nous sommes en mesure aujourd'hui de développer cette opération, c'est aussi parce que nous avons su réunir les conditions de dialogue notamment avec le Grand Port maritime de Bordeaux qui, nous cédant un peu de foncier, nous permet de libérer les emprises nécessaires. Donc, merci à toutes et à tous.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. **Jacques MANGON**.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour évoquer la question plus largement de certains transports auxquels nous sommes attentifs. En particulier je dois déjà rappeler que nous sommes dans l'attente d'une étude sur la possibilité d'une liaison tramway entre Cenon gare et le Pont Saint-Jean avant la fin juin, de manière à pouvoir comparer en toute connaissance de cause les hypothèses sur lesquelles nous avons à nous prononcer. Je vous rappelle que la fin juin, c'est bientôt. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore totalement convaincus que l'on en disposera, mais cela nous paraît une nécessité absolue avant de pouvoir commencer à conclure et avoir un avis autorisé.

Deuxièmement, je voudrais aussi, Monsieur le Président, attirer votre attention et celle de beaucoup d'autres d'ailleurs sur les tergiversations qui sont les vôtres en matière de liaison tramway depuis un certain temps. Puis, également sur ce que l'on voit poindre depuis quelques mois, à savoir, le sentiment peut-être d'un certain échec en matière de transport. Votre politique du début qui était une politique radicale anti-tramway, vous voyez bien qu'elle a ses limites, et depuis quelque temps on entend parler d'un certain nombre d'évolutions sur y compris des dossiers que vous aviez arrêtés.

Évidemment, je pense, en tout bien tout honneur à la poursuite de la liaison vers Saint-Médard-en-Jalles. Je pense également bien sûr à la liaison vers Gradignan qui nous paraît toujours aussi importante. Puis, il nous semble que sur ce point vous gagneriez à avoir une position plus claire d'une part commencer par un *mea culpa*.

Après tout, c'est parfois une preuve d'intelligence de savoir le faire. Puis, d'autre part, nous dire un peu clairement quelles sont vos intentions parce que l'on entend parler de relance d'études, d'enquête publique. C'est tout à fait dommage parce que le moins que l'on puisse dire c'est qu'arrêter pendant 3 ans toute action, puis recommencer éventuellement après, par des enquêtes publiques, c'est une politique de gribouille qui nous fait perdre des chances. En matière médicale, on dirait que l'on perd des chances d'aboutir favorablement et concrètement. Donc, toutes ces questions-là, toutes ces hésitations, toutes ces tergiversations dessinent quand même une politique des mobilités qui est en souffrance et nous le déplorons, vous le savez. Nous profitons de

cette délibération pour vous poser toutes ces questions-là afin d'éclaircir un peu votre politique en la matière.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur MANGON. Clément ROSSIGNOL-PUECH va vous répondre.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, merci. Tout d'abord féliciter le Maire de Bassens pour avoir réussi à avoir un dialogue fructueux avec le Grand Port qui a permis de débloquer ce projet. Merci à lui.

Après, concernant l'intervention de notre collègue Jacques MANGON, je vous propose de ne pas lancer le débat sur le tramway. Cependant, j'ai envie de dire qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre parce qu'à chaque Conseil, je répète la même chose. Si vous lisez bien le schéma des mobilités, certains d'entre vous, peut-être que vous l'avez lu un peu vite parce que vous vouliez absolument ne pas le voter donc autant ne pas le lire. En tout cas, si vous lisez bien sur le tramway, il est écrit explicitement, d'ailleurs, vous l'avez dit, chers collègues, qu'une fois le schéma des mobilités adopté, et une fois l'avancée des bus express, il serait reconsidéré l'opportunité des extensions de tramway. Petit 1, c'est écrit dedans, et petit 2, qu'il y aurait également une étude de robustification et de résilience du réseau tramway qui est lancée. Bientôt, ce sera échangé en comité de pilotage de la mobilité de la Métropole. Donc, vous verrez que nous avançons, qu'il n'y a pas de reculades, qu'il n'y a pas de changement de cap. C'est simplement que nous avançons sur le bon rythme. Vous êtes peut-être un peu pressé d'avoir les résultats. Eh bien, écoutez, les services travaillent et vous aurez les résultats, chers collègues, que l'on souhaite sur les possibilités techniques et les enjeux d'un passage d'un tramway sur le pont Chaban-Delmas en lien avec la concertation du téléphérique. On s'engageait, vous l'aurez avant fin juin.

**M. Pierre HURMIC** : Merci *Clément*. Je lance le vote. Je clos les opérations de vote. Je vous donne le résultat.

Sur 100 votes :

Pour : 98

1 abstention

1 ne participe pas.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame JUQUIN, Monsieur RAYNAL, Monsieur TOURNERIE**

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Délégation de Madame BOST, affaire n°5 : Bordeaux/Secteur Nord – Zone d'activité du Grand Stade – Mise en place d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article 424-1 3° du Code de l'urbanisme.

**M. Pierre HURMIC** : Christine BOST a la parole.

**Mme BOST**

**(n°5) Bordeaux / Secteur Nord, Zone d'Activité du Grand Stade - Mise en place d'un périmètre de prise en considération au titre du L.424-1 3° du Code de l'urbanisme - Décision - Autorisation**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Christine BOST. Je ne vois pas de demande de parole. Oui, Nathalie DELATTRE.

**Mme Nathalie DELATTRE** : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais d'abord répondre à Bridgitte BLOCH pour l'interpellation sur le conflit d'intérêts. Je serais intéressée pour avoir la note d'interprétation de la Métropole sur le conflit d'intérêt pour voir si nous ne sur-transposons pas. Je la ferai signer par la commission des lois du Sénat pour effectivement regarder ce qu'il convient de faire et de porter en votre nom s'il n'y a pas sur-transposition.

Nicolas FLORIAN avait décidé effectivement de suspendre l'opération d'aménagement urbain sur la zone de la Jallère, mais en proposant des installations et notamment des fermes urbaines. Vous avez suivi cet axe en mettant sur pause les opérations sur la Jallère. Mais, cela fait déjà 3 ans. Il ne se passe rien sur ce périmètre, ce qui est dommage. J'ai eu il y a peu de temps, Monsieur PAPADATO qui n'est pas là, mais j'aurais aimé lui dire que j'ai rencontré, et ils ont beaucoup de mal à rentrer en contact avec lui, La ceinture verte. Ce sont des coopératives d'intérêt collectif, des CIC, qui fédèrent des acteurs de la filière agricole et des citoyens engagés sur un territoire pour installer des maraîchers et leur garantir un revenu décent. Coopératives et propriétaires et elles louent effectivement à des maraîchers, mais dans des très bonnes conditions. Un coopératif qui est issu de l'économie sociale et solidaire. Il y a déjà 12 fermes aménagées que cela soit en Béarn, Drôme, sur le territoire de Limoges, Le Havre-Seine, Clermont, Auvergne. Il me semble que ce serait quand même assez intéressant d'avancer rapidement.

Donc, je souhaitais vous saisir effectivement de cette opportunité. Je vous confierai les coordonnées. Vous arriverez à les joindre assez rapidement pour avancer avec eux parce que je pense que ce site mérite parfois de pouvoir avancer et d'abriter des projets de ce type. Il n'en reste pas moins qu'heureusement KEOLIS va s'emparer de ce territoire en plantant, si je m'en réfère à ses annonces, 1 500 arbres derrière le Grand Stade sur sa propriété de maintenance de tramway.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Est-ce que par hasard Ève DEMANGE souhaiterait répondre ? Non ? Excuse-moi de te solliciter. Oui, Ève. Oui, pardon, mais je pense que c'est peut-être utile que tu parles de nos projets.

**Mme Ève DEMANGE** : Oui, j'ai bien noté cette question. Effectivement, je transmettrai à Patrick PAPADATO. On a été en contact avec La ceinture verte. Je sais que Patrick PAPADATO et la Métropole les a rencontrés. C'est curieux qu'ils vous aient dit qu'ils n'avaient pas eu de retour parce que c'est pourtant le cas. Un retour sur ce point sera effectué.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Ève DEMANGE. Béatrice DE FRANÇOIS souhaite intervenir.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, merci Monsieur le Président. Simplement une petite précision pour Madame DELATTRE. KEOLIS effectivement va planter des arbres sur la propriété de Bordeaux Métropole puisque c'était convenu dans le contrat de DSP.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je lance le vote. Je clos les opérations de vote.

Total voté : 100

Pour : 98

Abstention : 2.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur  
CAZABONNE, Monsieur RAYNAL**

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire.

**M. Nordine GUENDEZ** : Une affaire finalement regroupée, l'affaire n°57, dans la délégation de Madame KISS : Mérignac – Le Haillan – Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc – Aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault – Ouverture de la concertation et définition de ses modalités. Donc, il faut faire procéder au vote.

**M. DELPEYRAT**

**(n°57) Mérignac - Le Haillan - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc - Aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

**Madame Andréa KISS** présente le dossier.

**M. Pierre HURMIC** : Je lance le vote immédiatement. Il y a encore quatre personnes qui n'ont pas voté. Je clôture les opérations de vote.

Résultat total voté :

Pour : 96

1 abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur RAYNAL**

### **Questions orales**

L'ordre du jour est terminé. Il nous reste maintenant à examiner des questions posées par Monsieur MORISSET. Monsieur MORISSET a posé trois questions. Sur ces trois questions, il y en a une qui n'est pas du tout recevable, et je vais vous dire les raisons, que vous connaissez Monsieur MORISSET.

Les questions orales sont régies par les articles 35 à 37 de notre Règlement intérieur. La question n°1, n'ayant pas trait aux seules affaires métropolitaines en vertu de l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, elle ne pourra pas faire l'objet d'une présentation en séance. Les questions n°2 et n°3, quant à elles, peuvent être exposées et je vous donne donc la parole Monsieur MORISSET pour exposer votre question. Donc, c'est la deuxième, on est bien d'accord. La première, vous avez bien saisi, elle n'est pas recevable.

Vous avez la parole.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais peut-être les faire en deux fois puisque ce sont des questions qui vont amener du débat vis-à-vis des maires. Donc, en l'occurrence, si cela peut être répondu de façon plurielle, j'en serai très heureux.

**M. Pierre HURMIC** : Allez-y Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : J'essaierai de faire en deux fois parce que cela mènera des réponses plurielles. Entre chacune d'entre elles, j'attendrai au moins qu'il y ait une réponse.

**M. Pierre HURMIC** : Donc, vous lisez la question.

**M. Marc MORISSET** : J'attends les réponses et je lirai la trois.

**M. Pierre HURMIC** : Vous lisez la question. C'est celle sur les rues de la Métropole bordelaise.

**M. Marc MORISSET** : Oui, je vais les lire. Je tiens à préciser que sur la première, je demanderai au Tribunal administratif de donner une réponse puisqu'il me semble que Saint-Médard-en-Jalles fait partie de la Métropole et que cette question qui ne touche pas que la Métropole devrait être en débat ici dans cette instance. Cela me paraissait tout à fait normal de vous prévenir.

Alors, sur la question n°2 : beaucoup de rues de la Métropole bordelaise ne signalent pas au sol les emplacements autorisés et le stationnement de véhicules devant se garer sur la chaussée et non sur le trottoir comme le stipule le Code de la route et le demandent de nombreuses associations de piétons en France. Via le principe de l'alternance entre les côtés droits et gauches des chaussées, cela permet de limiter les vitesses des véhicules et les pollutions aériennes, bien sûr les sonores et implicitement les accidents. Donc serait-il possible de réaliser adéquatement et rapidement ces signalements au sol afin de limiter fortement la mortalité des personnes piétonnes sur ce territoire comme ailleurs par la prise en compte de bonnes habitudes, évidemment de conduite, plutôt que de communiquer sur d'éventuels décès de piétons qui naturellement sont toujours en excès à cause des politiques laxistes, et ainsi éviter aux conducteurs les négligences de se faire verbaliser comme par exemple de 135 euros pour un véhicule sur une piste cyclable ?

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur MORISSET. Andréa KISS va vous répondre.

**Mme Andréa KISS** : Réponse aussi courte que possible. Sur le premier point, le stationnement sur trottoir : effectivement Marc MORISSET l'a rappelé, le Code de la route l'interdit. Il faut aller consulter dans le Code de la route, l'article R417 avec les alinéas 1, 2, 3, 4 et je ne sais pas combien. Par principe, il n'y a besoin normalement de mettre de signalisation. En fait, c'est seulement quand il y a une interdiction de stationner que l'on met formellement des panneaux ou par exemple des lignes jaunes sur chaussée qui indiquent aux automobilistes qu'ils ne doivent pas se garer là.

Pour le reste, on gare ces quatre roues effectivement sur la chaussée en faisant en sorte de ne pas bloquer la circulation. Le Code de la route prévoit bien une amende de 135 euros pour du stationnement qui est considéré comme étant très gênant. Ce qui est le cas à partir du moment où on se gare ne serait-ce qu'avec deux roues sur le trottoir, et derrière la mise en fourrière. Il faut savoir que de plus en plus de maires avec l'amélioration du service de Metpark ont recours effectivement à l'enlèvement des véhicules même si on peut parfois regretter que les délais d'enlèvement soient un peu longs. Vous signaler aussi que l'on peut effectivement condamner le stationnement sur trottoir avec des potelets, mais en règle générale, nous ne sommes pas très fans de cela pour plusieurs raisons. La première c'est que je rappelle que l'on a voté un fonds de désencombrement pour les trottoirs. Or, tout potelé vient encombrer le trottoir par excellence et ne facilite pas tout ce qui concerne les cheminements piétons. Par ailleurs, c'est assez coûteux en investissement et en fonctionnement puisque malgré tout, vous avez quand même des véhicules qui se garent et qui engloutissent régulièrement ces potelets et qu'en plus de cela, c'est dangereux pour les vélos et parfois quand même assez inesthétique.

Le deuxième point, c'est tout ce qui concerne le stationnement sur voirie qui est aujourd'hui de compétence communale. Certaines communes font le choix aujourd'hui de ne pas marquer le stationnement et de mettre en place un système d'alternat par quinzaine. Ce n'est pas toujours très satisfaisant parce qu'il suffit qu'au milieu du mois la personne ait oublié sa voiture pour que cela sème la pagaille dans une rue. Quand une ville souhaite effectivement figer son stationnement particulier parce qu'elle veut

le réglementer, ne serait-ce que par de la zone bleue, on préconise alors du marquage au sol et plutôt du marquage en chicane car cela permet de casser la vitesse. Cela fonctionne assez bien dans la plupart des cas, mais cela conduit souvent à une diminution du nombre de places de stationnement parce que réglementairement on ne peut pas mettre des places de stationnement par exemple à proximité immédiate des passages piétons, etc.

Quant à tout ce qui est accidentologie, je te renvoie vers le bilan de la sécurité routière que l'on présente tous les ans. En général, une fois par an, on a le bilan de l'année écoulée, au mois de septembre.

Voilà ce que je pouvais te dire.

**M. Pierre HURMIC** : Merci. Vous vouliez ajouter un mot Marc MORISSET.  
Deuxième question, Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Monsieur HURMIC, vous êtes sous pression. Je voulais au moins remercier Madame KISS. Ce que j'appelle surtout c'est l'homogénéité, c'est-à-dire la recherche de façon uniforme que cela se mette en place partout sur la Métropole. C'est surtout là-dessus que j'avais axé.

Donc, ma deuxième question, toujours au niveau du changement des habitudes et donc comme je l'ai déjà évoqué à des Conseillers municipaux, les communes n'ont pas une uniformité au niveau des voies de circulation entre les cyclistes et les automobilistes cette fois. Donc, ma question cible en particulier les priorités avec les panneaux « cédez-le passage » ou « stop » avant ou après le croisement d'une piste cyclable et les panneaux stop positionner au croisement de route, donc dans l'une des routes croisant les pistes cyclables ont des panneaux « cédez le passage » ou carrément pas de panneau. Je rappelle qu'un accident entre un cycliste et un automobiliste est souvent plus dramatique et très défavorable au cycliste. Je rappelle également que les cyclistes hollandais sont prioritaires sur les piétons et les automobilistes afin de limiter les accidents, favoriser la courtoisie, limiter l'évolution, les dépenses énergétiques, et améliorer la fluidité entre tous les modes de transport.

Comme précité et ayant déjà signalé ces incohérences, ayant entendu un discours positif du maire de Saint-Médard-en-Jalles en particulier sur la formation des agents territoriaux concernés, pouvez-vous Mesdames et Messieurs, effectivement, je m'adresse aux maires, nous rassurer concrètement sur vos volontés réelles d'inclure uniformément et de façon cohérente ce mode de transport, de déplacement d'avenir sur les différentes communes respectives que vous avez de Bordeaux Métropole pour la suite de vos mandats ?

Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Marc MORISSET. Andréa KISS pour la réponse.

**Mme Andréa KISS** : Même chose. Ces questions de régime de priorité avec les pistes cyclables restent toujours de compétence communale, mais Bordeaux Métropole milite pour un certain nombre d'éléments pour apporter de la cohérence.

La première chose c'est que le Code de la route doit être respecté, ce qui veut dire qu'en principe, la piste cyclable a le même régime de priorité que la voie qu'elle suit. Donc, si la route est prioritaire, la piste cyclable qui la longe l'est aussi. Nous en sommes en train de mettre en conformité, mais c'est relativement long parce qu'il y en

a beaucoup. Les anomalies qui subsistent encore parce que ce sont des survivants de dispositifs un peu anciens et en particulier notamment dans le cadre de la création du réseau REVe, on en profite, pour toiler tout cela.

Le deuxième sujet c'est qu'effectivement il y a une sorte de crédibilité, que l'on essaye de faire en sorte de mettre, par exemple, des « cédez le passage » lorsque la visibilité est bonne pour les cyclistes et les automobilistes.

Parfois, ce n'est pas le cas et dans ce cas-là, on est obligé de mettre des « stop ». C'est ce qui explique aussi pourquoi il n'y a pas systématiquement des « stop » ou systématiquement des « cédez le passage ».

Par conséquent, il faut simplement laisser du temps aux services métropolitains et notamment au service de la signalisation de pouvoir intervenir parce que, je rappelle que le territoire métropolitain, représente 3 000 km de voies. Toutes ne sont pas dotées de pistes cyclables, mais il y en a quand même beaucoup.

L'objectif étant bien évidemment que l'on arrive à traiter tous ces éléments, le service de signalisation est aussi extrêmement sollicité aujourd'hui puisque l'on a notamment beaucoup de communes qui demandent à passer à 30 km/heure, etc., et que cela demande vraiment un déploiement massif. En tout cas, soyez rassurés, je ne peux pas parler au nom des maires, mais je peux réitérer que la volonté que nous avons avec Isabelle RAMI qui est en charge notamment de toutes les mobilités douces et on est aidé en cela par les lois LOM (Loi d'orientation des mobilités) et LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) que notre objectif est bien de sécuriser les utilisateurs les plus fragiles de l'espace public et notamment les piétons et les cyclistes, et d'assurer dans la mesure du possible un meilleur équilibre entre les différents utilisateurs. En retour, bien sûr, nous attendons que l'ensemble des utilisateurs fasse preuve d'empathie les uns envers les autres et surtout qu'ils respectent tous le Code de la route.

**M. Pierre HURMIC** : Allez, Monsieur MORISSET, je vous donne une minute pour réagir mais les questions ne donnent pas lieu à débat.

**M. Marc MORISSET** : Oui, je pense que cela fait partie du débat et c'est bien d'éclairer encore une fois, merci pour ces réponses. Je tiens juste à préciser que dans la réponse qu'a fait Madame KISS, et je la remercie encore, on a effectivement la notion qu'une personne finalement dans un véhicule a plus d'intérêt qu'une personne sur vélo. Pourquoi ? Parce qu'encore une fois, sur les « cédez le passage » où une piste cyclable a un « stop » un peu plus loin entre deux routes, finalement entre le vélo et la voiture, le vélo n'est pas prioritaire, et cela arrive régulièrement. Cela veut dire qu'effectivement quand il y a un choc, c'est quand même bien cette population-là qui est touchée. Donc, aujourd'hui, je regrette encore une fois ce manque de cohérence et finalement d'inégalité qui apparaît sur le territoire. J'espère que l'on va travailler très, très vite, merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci d'avoir respecté aussi le temps. Merci Monsieur MORISSET.

Écoutez, sur ce, se termine notre Conseil de Bordeaux Métropole. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour la qualité des échanges qui furent les nôtres et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et un très bon week-end. Merci.

Et allez Bordeaux, on compte sur vous toutes et vous tous pour soutenir notre équipe. Il reste des places au stade. Vous savez, ils ont élargi la jauge. Donc, il reste des places

au stade. Pas pour ce soir, car c'est à Annecy, mais vendredi prochain contre Rodez en espérant qu'ils gagnent dès ce soir. Cela serait bien.

*La séance est levée à 16 heures 52.*

Le Secrétaire de séance

M. Nordine GUENDEZ